

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE SUEZ POUR
LES EXERCICES CLOS
LES 31 DECEMBRE 2017 ET 2016



Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société

1 États financiers consolidés

1.1 États de situations financières consolidés

1.2 Comptes de résultat consolidés

1.3 État des résultats globaux consolidés

1.4 État des variations des capitaux propres consolidés

1.5 État des flux de trésorerie consolidés

1.6 Notes annexes aux états financiers consolidés

1 États financiers consolidés

1.1 États de situations financières consolidés

<i>En millions d'euros</i>	Note	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles nettes	10	4 161,9	4 223,0
<i>Goodwill</i>	9	5 587,2	3 646,9
Immobilisations corporelles nettes	11	8 467,5	8 279,8
Titres disponibles à la vente	13	127,1	138,3
Prêts et créances au coût amorti	13	728,6	739,9
Instruments financiers dérivés	13	149,5	198,2
Participations dans les coentreprises	12.1	1 003,9	915,7
Participations dans les entreprises associées	12.2	1 020,4	980,8
Autres actifs		274,5	292,2
Impôts différés Actif	7	697,2	783,1
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		22 217,8	20 197,9
Actifs courants			
Prêts et créances au coût amorti	13	136,6	139,4
Instruments financiers dérivés	13	89,5	31,2
Clients et autres débiteurs	13	4 689,7	4 041,4
Stocks		471,0	262,7
Autres actifs		1 650,7	1 492,6
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	13	56,9	62,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	3 058,1	2 924,7
TOTAL ACTIFS COURANTS		10 152,5	8 954,3
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	11	-	131,8
TOTAL ACTIF		32 370,3	29 284,0
Capitaux propres			
Capitaux propres part du Groupe		6 562,3	5 495,9
Participations ne donnant pas le contrôle	16	2 503,7	1 869,9
TOTAL CAPITAUX PROPRES		9 066,0	7 365,8
Passifs non courants			
Provisions	17	1 574,9	1 573,7
Dettes financières	13	9 760,6	8 665,5
Instruments financiers dérivés	13	26,4	45,6
Autres passifs financiers	13	43,1	10,4
Autres passifs		893,6	931,1
Impôts différés Passif	7	556,2	654,5
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		12 854,8	11 880,8
Passifs courants			
Provisions	17	505,8	505,8
Dettes financières	13	2 004,4	2 499,8
Instruments financiers dérivés	13	38,3	62,8
Fournisseurs et autres créanciers	13	3 713,5	3 063,6
Autres passifs		4 187,5	3 812,9
TOTAL PASSIFS COURANTS		10 449,5	9 944,9
Passifs directement liés à des actifs classés comme détenus en vue de la vente	11	-	92,5
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		32 370,3	29 284,0

NB: Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

1.2 Comptes de résultat consolidés

<i>En millions d'euros</i>	Note	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Chiffre d'affaires	4.1	15 871,3	15 322,0
Achats		(3 092,4)	(2 995,9)
Charges de personnel		(4 115,1)	(3 990,2)
Amortissements, dépréciations et provisions		(1 099,8)	(1 091,3)
Autres charges opérationnelles		(6 781,1)	(6 327,1)
Autres produits opérationnels		289,8	184,1
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	4	1 072,7	1 101,6
Mtm sur instruments financiers à caractère opérationnel		1,3	(1,3)
Perte de valeurs sur actifs corporels, incorporels et financiers		(20,3)	(159,5)
Restructurations		(157,6)	(76,1)
Effets de périmètre		77,6	182,9
Autres résultats de cessions		33,6	91,3
Frais liés au changement de marque et d'identité visuelle		-	(28,1)
Coûts liés à l'acquisition de Groupe GE Water		(44,4)	-
RESULTAT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	5	962,9	1 110,8
Quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe		211,6	179,0
<i>Dont quote-part de résultat net des coentreprises</i>	12.1	92,2	84,4
<i>Dont quote-part de résultat net des entreprises associées</i>	12.2	119,4	94,6
RESULTAT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES après quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe		1 174,5	1 289,8
Charges financières		(518,5)	(516,9)
Produits financiers		89,6	93,4
Résultat financier	6	(428,9)	(423,5)
Impôt sur les bénéfices	7	(225,4)	(243,5)
RESULTAT NET		520,2	622,8
Résultat net part du Groupe		301,8	420,3
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle		218,4	202,5
Résultat net part du Groupe par action (en euros)	8	0,46	0,72
Résultat net part du Groupe par action dilué (en euros)	8	0,46	0,70

1.3 État des résultats globaux consolidés

En millions d'euros	31 décembre 2017			31 décembre 2016		31 décembre 2016
	31 décembre 2017	Quote-part du Groupe	Quote-part des participations ne donnant pas le contrôle	31 décembre 2016	Quote-part du Groupe	Quote-part des participations ne donnant pas le contrôle
Résultat net	520,2	301,8	218,4	622,8	420,3	202,5
Actifs financiers disponibles à la vente	0,1	(0,1)	0,2	(1,8)	(1,8)	-
Couverture d'investissement net	(4,0)	(4,0)	-	(3,1)	(3,1)	-
Couverture de flux de trésorerie (hors matières premières)	14,9	12,3	2,6	(15,0)	(17,8)	2,8
Couverture de flux de trésorerie (sur matières premières)	(2,3)	(1,9)	(0,4)	6,2	6,2	-
Impôts différés sur les éléments ci-dessus	(3,0)	(2,4)	(0,6)	(0,2)	0,6	(0,8)
Quote-part des coentreprises sur éléments recyclables, nette d'impôt	(53,5) ^(c)	(53,5)	-	(24,0)	(24,0)	-
Quote-part des entreprises associées sur éléments recyclables, nette d'impôt	(8,3)	(8,3)	-	(56,3)	(56,3)	-
Ecart de conversion	(259,6) ^(b)	(180,0)	(79,6)	21,9	(113,5)	135,4
Total éléments recyclables	(315,7)	(237,9)	(77,8)	(72,3)	(209,7)	137,4
Pertes et gains actuariels	7,6	8,7	(1,1)	(121,0)	(116,0) ^(a)	(5,0)
Impôts différés sur pertes et gains actuariels	19,2	19,2	-	1,8	0,6	1,2
Quote-part des coentreprises sur éléments non recyclables, nette d'impôt	-	-	-	0,5	0,5	-
Quote-part des entreprises associées sur éléments non recyclables, nette d'impôt	0,1	0,1	-	(8,6)	(8,6)	-
Total éléments non recyclables	26,9	28,0	(1,1)	(127,3)	(123,5)	(3,8)
RESULTAT GLOBAL	231,4	91,9	139,5	423,2	87,1	336,1

(a) Cette variation s'expliquait principalement par la baisse des taux d'actualisation dans le calcul actuariel des retraites.

(b) Cet impact concerne principalement le dollar américain, le yuan et le peso chilien.

(c) Cet impact concerne principalement le yuan.

1.4 État des variations des capitaux propres consolidés

<i>En millions d'euros</i>	Note	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées	Variations de justes valeurs et autres	Ecart de conversion	Actions propres	Titres super subordonnés	Capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2015		542 643 468	2 170,6	4 406,8	(2 260,2)	(171,5)	320,6	(29,4)	982,9	5 419,8	1 385,6	6 805,4
Résultat net					420,3					420,3	202,5	622,8
Autres éléments du résultat global					(123,5)	(69,1)	(140,6)			(333,2)	133,6	(199,6)
Résultat global					296,8	(69,1)	(140,6)			87,1	336,1	423,2
Rémunération sur base d'actions					6,8					6,8		6,8
Dividendes distribués en numéraire				(10,9)	(341,8)					(352,7)	(212,5)	(565,2)
Coupons des titres super subordonnés					(27,5)					(27,5)		(27,5)
Achat/vente de titres d'autocontrôle					(2,6)			0,8		(1,8)		(1,8)
Augmentation de capital ^(a)	15.1	21 757 778	87,0	236,4	7,7					331,1		331,1
Souscription des participations ne donnant pas le contrôle ^(b)										-	16,9	16,9
Transactions entre actionnaires ^(c)					41,3					41,3	106,4	147,7
Regroupements d'entreprises ^(d)										-	237,8	237,8
Autres variations					(8,2)					(8,2)	(0,4)	(8,6)
Capitaux propres au 31 décembre 2016		564 401 246	2 257,6	4 632,3	(2 287,7)	(240,6)	180,0	(28,6)	982,9	5 495,9	1 869,9	7 365,8

(a) La variation du nombre d'actions durant l'exercice 2016 à hauteur de 21 757 778 actions résultait d'une première émission de 1 757 778 actions nouvelles en rémunération de l'apport de la marque SUEZ par ENGIE pour 30 millions d'euros et 0,2 million d'euros de frais de mise en place et d'une seconde émission de 20 000 000 actions nouvelles en rémunération de l'apport du groupe Caltagirone d'une participation complémentaire de 10,85% au sein d'ACEA pour 303,4 millions d'euros et 1,0 million d'euros de frais de mise en place. Un montant de (1,1) million d'euros d'ajustement avait été enregistré lors de l'acquisition d'ACEA pour refléter le cours du jour de l'action SUEZ lors de l'augmentation de capital.

(b) Correspondait principalement à l'augmentation de capital d'Unisuper en Australie.

(c) Correspondait principalement à la dilution sans perte de contrôle dans certaines entités du Groupe auparavant détenues à 100% transférées dans le groupe SUEZ NWS Limited.

(d) Correspondait principalement à l'acquisition de 8% supplémentaires de l'entité SUEZ NWS Limited.

<i>En millions d'euros</i>	Note	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées	Variations de justes valeurs et autres	Ecart de conversion	Actions propres	Titres super subordonnés	Capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2016		564 401 246	2 257,6	4 632,3	(2 287,7)	(240,6)	180,0	(28,6)	982,9	5 495,9	1 869,9	7 365,8
Résultat net					301,8					301,8	218,4	520,2
Autres éléments du résultat global					28,1	12,3	(250,3)			(209,9)	(78,9)	(288,8)
Résultat global					329,9	12,3	(250,3)			91,9	139,5	231,4
Rémunération sur base d'actions					3,0					3,0	-	3,0
Dividendes distribués en numéraire					(366,6)					(366,6)	(205,9)	(572,5)
Souscription d'une nouvelle souche de titres super subordonnés	2.3								600,0	600,0	-	600,0
Frais de mise en place d'une nouvelle souche de titres super subordonnés	2.3								(2,3)	(2,3)	-	(2,3)
Coupons des titres super subordonnés					(27,5)					(27,5)	-	(27,5)
Achat/vente de titres d'autocontrôle					0,5			(48,4)		(47,9)	-	(47,9)
Livraison actions de performance et actions gratuites	15.1	1 514 949	6,0	(6,0)						-	-	-
Augmentation de capital liée à l'acquisition de GE Water ^(a)	15.1	47 468 354	189,9	555,7						745,6	-	745,6
Souscriptions d'actions réservées aux salariés ^(b)	2.9	9 978 030	39,9	78,0						117,9	-	117,9
Affectation à la réserve légale ^(c)				(23,6)	23,6					-		-
Transactions entre actionnaires ^(d)					(41,7)					(41,7)	20,4	(21,3)
Regroupements d'entreprises ^(e)											688,4	688,4
Autres variations					(6,0)					(6,0)	(8,6)	(14,6)
Capitaux propres au 31 décembre 2017		623 362 579	2 493,4	5 236,4	(2 372,5)	(228,3)	(70,3)	(77,0)	1 580,6	6 562,3	2 503,7	9 066,0

(a) Dont 750,0 millions d'euros d'augmentation de capital et (4.4) millions d'euros de frais de mise en place dans le cadre de l'acquisition de GE Water (voir Note 2.4).

(b) Suite à l'augmentation de capital réservée aux salariés "Sharing 2017", le capital social a été augmenté de 9 978 030 actions, soit un montant de 117,9 millions d'euros net de frais (voir Note 2.9).

(c) Suite aux différentes augmentations de capital de l'exercice 2017, la réserve légale a été dotée à hauteur de 10% du montant total des différentes augmentations de capital, soit 23,6 millions d'euros.

(d) Dont principalement les opérations concernant le rachat des participations minoritaires Hydralia par Agbar et la dilution sans perte de contrôle dans SWTS liée à l'entrée de CDPQ dans le capital de cette société.

(e) Dont 696,7 millions d'euros relatifs aux participations ne donnant pas le contrôle dans GE Water achetée le 29 septembre 2017 (voir Note 2.1) et dont (13,1) millions d'euros relatifs aux participations ne donnant pas le contrôle dans Palyja cédée en 2017 (voir Note 2.8).

1.5 État des flux de trésorerie consolidés

En millions d'euros	Note	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Résultat net		520,2	622,8
- Quote-part de résultat net des coentreprises	12.1	(92,2)	(84,4)
- Quote-part de résultat net des entreprises associées	12.2	(119,4)	(94,6)
+ Dividendes reçus des coentreprises et entreprises associées		140,8	91,9
- Dotations nettes aux provisions, amortissements & dépréciations		1 100,4	1 190,5
- Effets de périmètre, autres éléments non récurrents		(111,2)	(270,2)
- Autres éléments sans effet de trésorerie		1,5	6,2
- Charge d'impôt	7	225,4	243,4
- Résultat financier	6	428,9	423,5
MBA avant résultat financier et impôt		2 094,4	2 129,1
+ Impôt décaissé		(192,5)	(147,7)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement		60,5	(68,0)
Flux issus des activités opérationnelles		1 962,4	1 913,4
Investissements corporels et incorporels	3.4.3	(1 177,2)	(1 086,4)
Prise de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	3.4.3	(2 724,8)	(142,9)
Acquisitions de participations dans les coentreprises et entreprises associées	3.4.3	(19,9)	(25,9)
Acquisitions de titres disponibles à la vente	3.4.3	(18,8)	(26,2)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		234,1	233,3
Perte de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie cédés		8,8	122,7
Cessions de participations dans les coentreprises et entreprises associées		109,1	83,5
Cessions de titres disponibles à la vente		3,9	48,0
Intérêts reçus d'actifs financiers non courants		(5,2)	(4,3)
Dividendes reçus sur actifs financiers non courants		5,0	7,8
Variation des prêts et créances émis par l'entreprise et autres		(4,1)	(42,6)
Flux issus des activités d'investissement		(3 589,1)	(833,0)
Dividendes payés ^(a)		(570,8)	(601,7)
Remboursement de dettes financières	13.2.1	(1 172,2)	(354,6)
Variation des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat		5,7	(2,0)
Intérêts financiers versés		(364,5)	(358,1)
Intérêts financiers reçus sur trésorerie et équivalents de trésorerie		32,4	40,2
Flux sur instruments financiers dérivés de couverture d'investissement net et soultes sur instruments financiers dérivés		96,5	(28,4)
Augmentation des dettes financières ^(b)	13.2.1	1 703,6	926,1
Augmentation / diminution de capital ^(c)		1 592,7	17,0
Rachat partiel de titres super subordonnés	15.6	-	-
Emission de titres super subordonnés nets de frais d'émission ^(d)	15.6	597,7	-
Achat / vente de titres d'autocontrôle		(47,9)	(1,7)
Changements de parts d'intérêts dans des entités contrôlées	3.4.3	(61,4)	90,3
Flux issus des activités de financement		1 811,8	(272,9)
Effet des variations de change et divers		(51,7)	38,2
TOTAL DES FLUX DE LA PERIODE		133,4	845,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		2 924,7	2 079,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	13	3 058,1	2 924,7

(a) y compris retenues à la source et coupon des titres supersubordonnés.

(b) Dont les deux émissions de dettes obligataires dans le cadre du programme EMTN pour 1 200 millions d'euros prévu pour le financement de l'acquisition de GE Water et 500 millions d'euros d'emprunt obligataire émis en septembre 2017 (voir Note 2.2).

(c) Dont 745,6 millions d'euros d'augmentation de capital nette de frais d'émission dans le cadre de l'acquisition de GE Water (voir Note 2.4); dont 668 millions d'euros d'augmentation de capital de SUEZ WTS souscrite par CDPQ (voir Note 2.1 sur l'acquisition des titres de GE Water); dont 118 millions d'euros d'augmentation de capital nette de frais d'émission dans le cadre du Plan SHARING en 2017 (voir Note 2.9 Augmentation de capital réservée aux salariés); et dont 60 millions d'euros d'augmentation de capital de SUEZ NWS Limited souscrite par NWS Holdings Limited (voir Note 2.7 aux états financiers consolidés du Document de Référence 2016 chapitre 20).

(d) Emission, par SUEZ, de titres super subordonnés pour 597,7 millions d'euros nette de frais d'émission (voir Note 2.3).

1.6 Notes annexes aux états financiers consolidés

Note 1	Base de présentation, principes et méthodes comptables	10
Note 2	Opérations majeures	26
Note 3	Information sectorielle	29
Note 4	Résultat opérationnel courant	33
Note 5	Résultat des activités opérationnelles	35
Note 6	Résultat financier	37
Note 7	Impôt sur les sociétés	38
Note 8	Résultat par action	43
Note 9	Goodwills	44
Note 10	Immobilisations incorporelles	47
Note 11	Immobilisations corporelles	49
Note 12	Participations dans les coentreprises et entreprises associées	51
Note 13	Instruments financiers	54
Note 14	Gestion des risques liés aux instruments financiers	63
Note 15	Capitaux propres	70
Note 16	Participations ne donnant pas le contrôle	72
Note 17	Provisions	74
Note 18	Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme	76
Note 19	Contrats de construction	84
Note 20	Contrats de location-financement	85
Note 21	Contrats de location simple	86
Note 22	Contrats de concession	87
Note 23	Paiements fondés sur des actions ou sur un versement en numéraire	88
Note 24	Transactions avec des parties liées	94
Note 25	Rémunération des dirigeants	95
Note 26	Procédures judiciaires et d'arbitrage	96
Note 27	Événements postérieurs à la clôture	98
Note 28	Liste des principales sociétés consolidées aux 31 décembre 2017 et 2016	99
Note 29	Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux	101

Note 1 Base de présentation, principes et méthodes comptables

1.1 Base de présentation

SUEZ, société mère du Groupe est une Société Anonyme soumise aux dispositions du livre II du Code de commerce, ainsi qu'à toutes les autres dispositions légales applicables aux sociétés commerciales françaises. Elle a été constituée en novembre 2000. Le siège du Groupe est domicilié Tour CB21 – 16 place de l'Iris – 92040 Paris La Défense – France.

Le Groupe est un acteur mondial dans la gestion du cycle de l'eau et du cycle des déchets.

SUEZ est coté sur les marchés Euronext Paris (Compartiment A) et Euronext Bruxelles depuis le 22 juillet 2008.

En date du 28 février 2018, le Conseil d'Administration de SUEZ a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2017.

1.2 Référentiel

En application du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 sur le prospectus, les informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de SUEZ sont fournies pour les deux derniers exercices 2016 et 2017, et sont établies conformément au Règlement (CE) n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales (IFRS). Au 31 décembre 2017, les états financiers consolidés annuels du Groupe sont conformes aux IFRS publiées par l'IASB et aux IFRS adoptées par l'Union européenne ⁽¹⁾.

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2017, sont conformes à ceux retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2016, à l'exception des éléments mentionnés ci-dessous au paragraphe 1.2.1.

1.2.1 Normes, amendements et interprétations appliqués aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2017

Les textes appliqués pour la première fois par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2017 sont les suivants :

- ▶ Amendements à IAS 7 - Initiative concernant les informations à fournir sur l'état des flux de trésorerie.
- ▶ Amendements à IAS 12 - Comptabilisation d'impôts différés actifs au titre de pertes latentes.

L'application de ces nouveaux textes n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés aux bornes du Groupe. On observe cependant des incidences sur les annexes aux comptes consolidés et notamment sur la note 13.2.1 - Dettes financières.

1.2.2 Normes IFRS et amendements applicables après 2017 et non anticipés par le Groupe

NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRETATIONS PUBLIES PAR L'IASB ET ADOPTES PAR L'UE

- ▶ IFRS 9 – Instruments Financiers.

SUEZ appliquera cette norme au 1er janvier 2018 sans information comparative pour l'année 2017. L'impact au 1er janvier 2018 porte notamment sur les règles de prise en compte des risques de crédit dans l'évaluation des créances commerciales et assimilées, les options de comptabilisation des titres de participation non consolidés et les impacts des opérations de renégociations de dettes. Les incidences de l'application de cette norme seront non significatives.

- ▶ IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients.

SUEZ appliquera cette norme au 1er janvier 2018 avec information comparative pour l'année 2017 et effet rétroactif au 1er janvier 2017. Les travaux d'analyses préliminaires réalisés par le Groupe ont permis de documenter une très large convergence entre les méthodes appliquées par le Groupe et les dispositions d'IFRS 15. Le Groupe a notamment procédé à une analyse fine des typologies de contrats gérés par des entités représentant plus de 95% de son activité, et pour chacune des familles de contrats identifiées procédé à l'examen sur des contrats représentatifs de la conformité des méthodes comptables actuelles avec les dispositions d'IFRS 15. Une partie de l'activité du Groupe est menée au travers de contrats à long terme combinant sous divers cadres juridiques et modèles économiques la réalisation et la gestion d'installations. Les points d'attention particuliers ont été l'identification d'obligations de performances distinctes, la prise en compte d'éléments de rémunération variable et le respect des critères de transfert progressif du contrôle aux clients.

Sur la base de ces études préalables, le Groupe a élaboré une doctrine d'application de la norme IFRS 15 et produit pour l'ensemble des Business Units et entités consolidées un recensement exhaustif des conséquences de l'application d'IFRS 15.

Les retraitements des comptes 2017 qui seront apportés lors de la publication des comptes 2018 concernent pour l'essentiel les cas particuliers de deux Business Units et portent, l'un sur la reconnaissance d'obligations de prestations distinctes et présentant un profil de transfert de contrôle différent, et l'autre sur la qualification en réduction du revenu de paiements au client précédemment analysés comme des charges.

(1) Référentiel disponible sur le site internet de la Commission européenne http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/standards-interpretations/index_fr.htm

Il en résulte :

- une diminution des fonds propres part du Groupe au 1er janvier 2017 : de l'ordre de 50 millions d'euros;
- une diminution du chiffre d'affaires 2017 : de l'ordre de 90 millions d'euros;
- et un impact non significatif sur le résultat opérationnel courant et le résultat Net Part du Groupe.

► IFRS 16 – Contrats de location

Le Groupe n'envisage pas d'appliquer cette norme de façon anticipée. L'analyse des incidences de l'application de cette norme est en cours, ainsi que l'analyse des choix à opérer en matière de méthode de transition.

NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRETATIONS PUBLIES PAR L'IASB ET NON ENCORE ADOPTES PAR L'UE

- Améliorations annuelles des IFRS cycle 2014-2016 ⁽¹⁾;
- Améliorations annuelles des normes IFRS cycle 2015-2017 ⁽¹⁾;
- IFRIC 22 – Paiements d'avance sur transactions en devises ⁽¹⁾;
- IFRIC 23 – Traitement des positions fiscales incertaines ⁽¹⁾;
- Amendements à IFRS 2 – Classement et évaluation des paiements sur base d'actions ⁽¹⁾;
- Amendements à IAS 28 – Intérêts à long terme dans les entreprises associées et les coentreprises ⁽¹⁾;
- IFRS 14 – Comptes de report réglementaires ⁽¹⁾.

Cette norme dont l'adoption par l'UE n'est actuellement pas envisagée n'aurait aucun impact sur les comptes du Groupe puisqu'elle est destinée aux premiers adoptants des normes IFRS.

- Amendements résultants des processus d'améliorations annuelles des normes IFRS 2015-2017.

1.2.3 Rappel des options de transition IFRS 1

Le Groupe, à l'occasion de la transition aux IFRS en 2005, a utilisé certaines options permises par IFRS 1. Les options qui ont encore un impact sur les états financiers concernent :

- les écarts de conversion : le Groupe a choisi de reclasser au sein des capitaux propres en réserves consolidées les écarts de conversion cumulés au 1^{er} janvier 2004 ;
- les regroupements d'entreprises : le Groupe a choisi de ne pas retraiter selon IFRS 3 les acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2004.

1.3 Base d'évaluation et de présentation des États financiers consolidés

Les États financiers consolidés ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers qui sont comptabilisés conformément au traitement des différentes catégories d'actifs et de passifs financiers définies par la norme IAS 39.

Compte tenu du poids relativement limité de l'entrée du Groupe GE Water sur les indicateurs du Groupe, il n'y a pas d'établissement de comptes pro forma. Toutefois, les indicateurs clés du management du Groupe communiqués dans la Note 3.2. ont été réactualisés et tiennent compte de cette opération.

1.4 Utilisation d'estimations et du jugement

La crise économique et financière se poursuivant, le Groupe maintient ses procédures de suivi des risques sur les instruments financiers. Cet environnement de crise et de volatilité importante des marchés est pris en considération par le Groupe dans les estimations comme les *business plans* et les différents taux d'actualisation utilisés à la fois pour les tests de valeur et les calculs des provisions.

1.4.1 Estimations

La préparation des États financiers consolidés nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

⁽¹⁾ Ces normes et interprétations n'étant pas encore adoptées par l'Union européenne, il s'agit d'une traduction libre.

Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des États financiers consolidés portent principalement sur :

- ▶ l'évaluation à la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ;
- ▶ l'évaluation de la valeur recouvrable des *goodwills*, des immobilisations corporelles et incorporelles (se reporter aux Notes 1.5.4.1 et 1.5.7) ;
- ▶ l'évaluation des provisions et notamment les provisions pour litiges et les engagements de retraite et assimilés (se reporter à la Note 1.5.15) ;
- ▶ l'évaluation des passifs de renouvellement (se reporter à la Note 1.5.6) ;
- ▶ l'évaluation des instruments financiers (se reporter à la Note 1.5.10) ;
- ▶ l'évaluation du chiffre d'affaires réalisé et non relevé, dit « en compteur » (se reporter à la Note 1.5.16) ;
- ▶ l'évaluation des marges à terminaison des contrats de construction (se reporter à la Note 1.5.13) ;
- ▶ l'évaluation des déficits fiscaux reportables activés.

1.4.1.1 ÉVALUATION A LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS ACQUIS ET DES PASSIFS REPRIS DANS LE CADRE D'UN REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Les principales hypothèses et estimations utilisées pour déterminer la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris comprennent notamment les perspectives futures des marchés nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie futurs ainsi que les taux d'actualisation à appliquer. Les valeurs utilisées reflètent les meilleures estimations du management.

1.4.1.2 VALEUR RECOUVRABLE DES GOODWILLS, DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Des hypothèses et des estimations sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des *goodwills*, des immobilisations incorporelles et corporelles, qui portent en particulier sur les perspectives de marché, nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et le taux d'actualisation à appliquer. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait amener à modifier les pertes de valeur à comptabiliser.

1.4.1.3 ESTIMATION DES PROVISIONS

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions sont, outre le niveau des coûts à proprement parler, le calendrier de leur survenance ainsi que le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie. Ces paramètres sont établis sur la base des informations et estimations que la Société estime les plus appropriées à ce jour.

Il n'y a aujourd'hui, à la connaissance du Groupe, aucun élément qui indiquerait que les paramètres retenus pris dans leur ensemble ne sont pas appropriés et il n'existe aucune évolution connue qui serait de nature à affecter de manière significative les montants provisionnés.

1.4.1.4 ENGAGEMENTS POUR RETRAITE

L'évaluation des engagements pour retraite repose sur des calculs actuariels. Le Groupe estime que les hypothèses retenues pour évaluer les engagements sont appropriées et justifiées. Cependant toute modification d'hypothèse pourrait avoir un impact significatif.

1.4.1.5 PASSIFS DE RENOUVELLEMENT

Ce poste comprend l'obligation de renouvellement et de remise en état des installations par les sociétés concessionnaires. La base de calcul de ces passifs correspond à une estimation du coût de remplacement ou de remise en état des installations du périmètre de la concession (selon l'interprétation IFRIC 12), affectée chaque année de coefficients d'actualisation déterminés à partir de l'inflation. Les charges sont calculées contrat par contrat en répartissant sur la durée du contrat les dépenses probables de renouvellement et de remise en état.

1.4.1.6 INSTRUMENTS FINANCIERS

Pour évaluer à la juste valeur les instruments financiers non cotés sur un marché, le Groupe doit utiliser des modèles de valorisation qui reposent sur un certain nombre d'hypothèses, dont la modification pourrait avoir un impact significatif.

1.4.1.7 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires réalisé sur les segments de clientèle qui font l'objet d'une relève de compteurs en cours d'exercice comptable est estimé à la clôture à partir de données historiques, de statistiques de consommation et d'estimations de prix de vente. Le Groupe a développé des outils de mesure et de modélisation qui permettent d'estimer le chiffre d'affaires avec un degré de fiabilité satisfaisant et de vérifier a posteriori que les risques d'erreurs dans l'estimation des quantités vendues et du chiffre d'affaires correspondant peuvent être considérés comme non significatifs. Cet estimé de chiffre d'affaires dit "en compteur" concerne principalement le segment Eau Europe dont le montant au 31 décembre 2017 s'élève à 544 millions d'euros.

1.4.1.8 ÉVALUATION DE LA MARGE A TERMINAISON DES CONTRATS DE CONSTRUCTION

La détermination de la marge à terminaison des contrats de construction implique l'utilisation d'estimations significatives qui dépendent des solutions techniques retenues, de la durée du projet ainsi que des incertitudes inhérentes à son déroulement.

Le management met à jour ces estimations pour la préparation des états financiers consolidés sur une base trimestrielle ou plus fréquemment en cas d'évolution majeure dans le déroulement du projet. Toute modification significative dans l'évaluation des charges et des produits à terminaison entraîne l'ajustement immédiat de la marge déjà reconnue et modifie la marge future sur les travaux restant à réaliser. Le montant du chiffre d'affaires reconnu sur les contrats de construction s'élève en 2017 à 874,6 millions d'euros contre 1 029,5 millions d'euros en 2016.

1.4.1.9 ÉVALUATION DES DEFICITS FISCAUX REPORTABLES ACTIVES

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. Cette probabilité de bénéfices imposables futurs est estimée en prenant en considération l'existence de différences temporelles imposables relevant de la même entité fiscale et se reversant sur les mêmes échéances vis-à-vis de la même autorité fiscale, ainsi que les estimations de profits taxables futurs. Ces prévisions de profits taxables et les consommations de reports déficitaires en résultant ont été élaborées à partir des projections de résultat telles que préparées dans le cadre du plan à moyen terme ainsi qu'à partir de projections complémentaires lorsque nécessaire.

1.4.2 Jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la Direction du Groupe a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines activités et transactions notamment lorsque les normes et interprétations IFRS en vigueur ne traitent pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas en particulier pour la comptabilisation des contrats de concession, la classification des accords qui contiennent des contrats de location, et la comptabilisation des acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle antérieures au 1^{er} janvier 2010.

Conformément à IAS 1, le Groupe présente séparément, dans les états de situations financières, les actifs courants et non courants, et les passifs courants et non courants. Au regard de la majorité des activités du Groupe, il a été considéré que le critère à retenir pour la classification est le délai de réalisation de l'actif ou de règlement du passif : en courant si ce délai est inférieur à 12 mois et en non courant s'il est supérieur à 12 mois.

1.5 Méthodes comptables

1.5.1 Périmètre et méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées par le Groupe sont les suivantes :

- ▶ les filiales (sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif) sont consolidées par intégration globale ;
- ▶ les activités conjointes sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées en proportion des droits directs du Groupe sur les actifs et obligations directes sur les passifs ;
- ▶ la mise en équivalence s'applique :
 - aux coentreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint mais n'a qu'un droit sur l'actif net,
 - aux entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Selon cette méthode, le Groupe enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé intitulée « Part dans le résultat des entreprises associées » sa quote-part du résultat net de l'entreprise consolidée par mise en équivalence. Les principes comptables appliqués par ces entreprises sont conformes aux IFRS et homogènes avec les principes comptables du Groupe.

La détermination de la méthode de consolidation est réalisée au cas par cas et repose sur une analyse du contrôle, après prise en compte des cas de présomption précisés dans les normes IFRS 10, 11 et IAS 28 révisée.

Toutes les transactions et positions internes sont éliminées dans les états financiers consolidés.

La liste des principales sociétés consolidées par intégration globale ainsi que les principales mises en équivalence est présentée dans la Note 28 – Liste des principales sociétés consolidées aux 31 décembre 2017 et 2016.

1.5.2 Méthodes de conversion

1.5.2.1 MONNAIE DE PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en Euro (€).

1.5.2.2 MONNAIE FONCTIONNELLE

La monnaie fonctionnelle d'une entité est la monnaie de l'environnement économique dans lequel cette entité opère principalement. Dans la majorité des cas, la monnaie fonctionnelle correspond à la monnaie locale. Cependant, dans certaines entités, une monnaie fonctionnelle différente de la monnaie locale peut être retenue dès lors qu'elle reflète la devise des principales transactions et de l'environnement économique de l'entité.

1.5.2.3 TRADUCTION DES OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES

Les opérations en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours du jour de la transaction. À chaque arrêté comptable :

- ▶ les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de clôture. Les différences de change en résultant sont comptabilisées dans le résultat de la période ;
- ▶ les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

1.5.2.4 CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES SOCIETES CONSOLIDEES DONT LA MONNAIE FONCTIONNELLE EST DIFFERENTE DE L'EURO

Les états de situations financières sont convertis en Euro au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Le résultat et les flux de trésorerie sont convertis sur la base des taux de change moyens. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces sociétés consolidées sont enregistrées en « écarts de conversion » au sein des autres éléments des résultats globaux.

Les écarts d'acquisition et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

1.5.3 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010 ont été comptabilisés selon la norme IFRS 3 avant révision. Conformément à la norme IFRS 3 révisée, ces regroupements d'entreprises n'ont pas été retraités.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le Groupe applique la méthode dite de l'acquisition telle que décrite dans IFRS 3 révisée. En application de cette méthode, le Groupe comptabilise à la date de prise de contrôle les actifs acquis et passifs repris identifiables à leur juste valeur, ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise. Ces participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées soit à la juste valeur, soit à la part proportionnelle dans l'actif net identifiable. Le Groupe détermine au cas par cas l'option qu'il souhaite appliquer pour comptabiliser ces participations ne donnant pas le contrôle.

1.5.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et éventuelles pertes de valeur.

1.5.4.1 GOODWILLS

A. Détermination des goodwill

L'application au 1^{er} janvier 2010 de la norme IFRS 3 révisée conduit à distinguer les regroupements réalisés avant ou après cette date.

Regroupements réalisés avant le 1^{er} janvier 2010

Les *goodwills* représentent la différence entre le coût du regroupement d'entreprises (prix d'acquisition des titres majoré des coûts annexes directement attribuables à l'acquisition) et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise à la date de prise de contrôle (sauf si la prise de contrôle est faite par étapes).

Dans le cas d'une prise de contrôle par achats successifs de titres d'une filiale, le Groupe a déterminé un *goodwill* pour chaque transaction sur la base de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis à chaque date d'échange.

Regroupements réalisés après le 1^{er} janvier 2010

Le *goodwill* est évalué comme étant l'excédent du total :

- i. de la contrepartie transférée ;
- ii. du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; et
- iii. dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise ;

par rapport au solde comptable net des montants des actifs acquis et des passifs repris identifiables.

Le montant du *goodwill* reconnu lors de la prise de contrôle ne peut être ajusté après la fin de la période d'évaluation.

Les *goodwills* relatifs aux participations dans les entreprises associées et les coentreprises sont inscrits respectivement dans la rubrique « Participations dans les entreprises associées » et « Participations dans les coentreprises ».

B. Évaluation des goodwill

Les *goodwills* ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de perte de valeur une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de pertes de valeur identifiés. Ces *goodwills* sont testés au niveau d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui constituent des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie largement indépendants des flux de trésorerie générés par les autres UGT.

Les modalités de réalisation de ces tests de perte de valeur sont présentées dans la Note 1.5.7 « Perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles ».

Les pertes de valeur relatives à des *goodwills* ne sont pas réversibles et sont présentées sur la ligne « Perte de valeur sur actifs » du compte de résultat.

Les pertes de valeur des *goodwills* relatifs à des entreprises associées et des coentreprises sont présentées respectivement en « quote-part de résultat des entreprises associées » et en « quote-part de résultat net des coentreprises ».

1.5.4.2 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

A. Frais de développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont comptabilisés à l'actif dès lors que les critères de reconnaissance d'un actif tels qu'édictés par IAS 38 sont remplis. Dans ce cas, l'immobilisation incorporelle provenant du développement est amortie sur sa durée d'utilité. Compte tenu des activités du Groupe, les montants comptabilisés en tant que frais de développement à l'actif dans les états de situations financières sont peu significatifs.

B. Autres immobilisations incorporelles acquises ou produites

Les autres immobilisations incorporelles comprennent notamment :

- ▶ des sommes versées ou à verser en contrepartie de droits attachés à la qualité de concessionnaire ou d'exploitant d'équipements publics ;
- ▶ des portefeuilles clients acquis lors de regroupements d'entreprises ;
- ▶ des droits de tirage d'eau de surface et souterraine, qui ne sont pas amortis, leur attribution n'étant assortie d'aucune limitation de durée ;
- ▶ des actifs de concessions ;
- ▶ des droits exclusifs de distribuer de l'eau potable dans une zone géographique déterminée sans limitation de durée ;
- ▶ des logiciels.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est constaté en fonction du rythme attendu de la consommation des avantages économiques futurs de l'actif. Si celui-ci ne peut pas être déterminé de façon fiable, le mode linéaire est utilisé, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous :

<i>En nombre d'années</i>	Durée	
	Minimum	Maximum
Infrastructure concessions – durée des contrats	10	50
Portefeuille clients	10	25
Autres immobilisations incorporelles	1	40

Certaines immobilisations incorporelles (droits d'eau...), dont la durée d'utilité est indéfinie, ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test annuel de dépréciation.

1.5.5 Immobilisations corporelles

1.5.5.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES – EVALUATION INITIALE ET EVALUATION POSTERIEURE

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles.

Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

En application d'IAS 16, le coût de l'actif comprend, lors de sa comptabilisation initiale, les coûts de remise en état de site dès lors qu'il existe à la date d'entrée une obligation actuelle, légale ou implicite, de restaurer le site. Une provision est alors constatée en contrepartie d'un composant de « l'actif ».

Les immobilisations corporelles financées au moyen de contrats de location-financement sont présentées à l'actif pour la valeur de marché ou la valeur actualisée des paiements futurs si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en dettes financières. Ces immobilisations sont également amorties selon le mode d'amortissement et les durées d'utilité décrits ci-dessous.

Le Groupe applique IAS 23, qui consiste à incorporer dans le coût de l'actif correspondant les coûts d'emprunts encourus pendant la période de construction de l'actif qualifié.

1.5.5.2 AMORTISSEMENT

En application de l'approche par composants, le Groupe utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

Les amortissements sont calculés linéairement sur des durées normales d'utilité.

La fourchette constatée sur les durées d'amortissement résulte de la diversité des immobilisations concernées et des termes contractuels. Les durées minima concernent le petit matériel et le mobilier, les durées maxima s'appliquent aux réseaux d'infrastructures.

Les durées normales d'utilité sont les suivantes :

<i>En nombre d'années</i>	Principales durées d'amortissement
Constructions ^(a)	3 à 100
Installations techniques	2 à 70
Matériel de transport	3 à 14

(a) Y compris aménagements

Concernant les actifs comptabilisés en contrepartie des provisions pour reconstitution de site, ceux-ci sont amortis selon la méthode précisée à la Note 17.4.

1.5.6 Concessions

L'interprétation SIC 29 – Accords de concession de services – Informations à fournir traite des informations concernant les contrats de concession à donner dans les notes aux comptes, tandis qu'IFRIC 12 traite de la comptabilisation de certains contrats de concession par le concessionnaire.

Ces interprétations précisent les caractéristiques communes aux contrats de concession :

- ▶ la fourniture d'un service public et la gestion de l'infrastructure associée sont confiées au concessionnaire avec des obligations plus ou moins étendues d'extension et de renouvellement ;
- ▶ le concédant a l'obligation d'assurer le service public qui fait l'objet de la concession (critère déterminant) ;
- ▶ le concessionnaire est le responsable de l'exploitation et non un simple agent agissant sur ordre ;
- ▶ le prix et les conditions (régulation) de révision de prix sont fixés à l'origine du contrat.

Pour qu'un contrat de concession soit inclus dans le périmètre de l'interprétation IFRIC 12, l'utilisation de l'infrastructure doit être contrôlée par le concédant. Le contrôle de l'utilisation de l'infrastructure par le concédant est assuré quand les deux conditions suivantes sont remplies :

- ▶ le concédant contrôle ou régule le service public c'est-à-dire qu'il contrôle ou régule les services qui doivent être rendus grâce à l'infrastructure objet de la concession et détermine à qui et à quel prix ils doivent être rendus ; et
- ▶ le concédant contrôle l'infrastructure, c'est-à-dire a le droit de reprendre l'infrastructure en fin de contrat.

En application d'IFRIC 12, les droits du concessionnaire sur les infrastructures des contrats de concession sont comptabilisés selon la nature de la rémunération à recevoir. Ainsi :

- ▶ le modèle « actif financier » est applicable quand le concessionnaire obtient un droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier, soit directement de la part du concédant, soit indirectement par l'intermédiaire des garanties données par le concédant sur le montant des encaissements de la part des usagers du service public (*via*, par exemple, un Taux de Rendement Interne garanti contractuellement) ; c'est-à-dire est payé en substance par le concédant ;
- ▶ dans les autres cas, le modèle « actif incorporel » est applicable : le concessionnaire bénéficie alors d'un simple droit à facturer les usagers du service public ; le concessionnaire est payé en substance par l'usager.

Ainsi, dans le cas où les usagers paient le Groupe mais où, en fait, la collectivité garantit les montants qui seront versés pendant la durée du contrat (*via*, par exemple, un Taux de Rendement Interne garanti), il convient de considérer qu'en substance, c'est la collectivité qui paie et que c'est le modèle « actif financier » qui doit être retenu. En pratique, sont concernés les contrats BOT (« *Build Operate Transfer* ») signés avec des collectivités et relatifs à des services publics (assainissement d'eau, incinération d'ordures ménagères).

En revanche, dans le cas où la collectivité paie le Groupe mais n'est en fait qu'un simple intermédiaire collecteur de tarifs et ne donne pas de garantie sur les montants qui seront versés (accord de simple « *pass through* »), il convient de considérer qu'en substance, ce sont les usagers qui paient et que c'est le modèle « actif incorporel » qui doit être retenu.

Le terme « en substance » signifie que l'identité du payeur n'est pas en soi le critère déterminant mais qu'en fait, il convient de déterminer qui est le véritable débiteur final.

En application de ces principes :

- ▶ les immobilisations reçues à titre gratuit du concédant, en tant qu'éléments d'infrastructure dont l'accès est donné au concessionnaire pour les besoins de l'accord de service, ne pouvant être cédées et étant remises gratuitement en fin de contrat au concédant ne sont pas inscrites dans l'état de situation financière. En particulier, les éléments d'infrastructure confiés pendant

la durée du contrat au concessionnaire par le concédant aux fins d'entretien et de maintenance ne sont pas inscrits dans l'état de situation financière ;

- ▶ les éléments d'infrastructure réalisés par le concessionnaire sont comptabilisés de la façon suivante :
 - en cas d'application du modèle « actif incorporel » la juste valeur des travaux représente le coût d'acquisition de l'actif incorporel qui est comptabilisé au moment de la construction des ouvrages s'il est prévu que les travaux génèrent des avantages économiques futurs (par exemple extension de réseau). Dans le cas contraire, la valeur actualisée des engagements de travaux est comptabilisée « ab initio » en contrepartie d'une dette de concession,
 - en cas d'application du modèle « actif financier » la créance sur le concédant est comptabilisée au moment de la construction des ouvrages à la juste valeur des travaux,
 - lorsque seule une part de l'investissement fait l'objet d'un engagement de paiement de la part du concédant, cette part est comptabilisée en actif financier à hauteur du montant garanti par le concédant et en immobilisation incorporelle pour le solde selon un modèle qualifié de mixte.
- ▶ outre le reversement de sommes collectées auprès des usagers du service en qualité de mandataire du concédant, le Groupe peut être redevable de paiements au concédant. Si ces paiements ne sont pas effectués en échange de biens ou services distincts de l'accord de concession ou de droits d'utilisation caractéristiques d'un contrat de location distincts des droits accordés par le contrat de concession, ces paiements constituent :
 - une réduction du prix de vente de l'infrastructure en cas d'application du modèle « actif financier »,
 - une augmentation de l'actif incorporel pour les paiements fixes en cas d'application du modèle « actif incorporel ».

Les dépenses de renouvellement correspondent à des obligations prévues aux contrats dont les modalités peuvent différer (obligation de remise en état contractuelle, plan de renouvellement contractuel, compte de suivi contractuel...).

Elles sont comptabilisées soit à l'actif dans les états de situations financières en tant qu'actif incorporel ou actif financier suivant le modèle applicable au contrat si elles génèrent des avantages économiques futurs (renouvellement améliorant), soit en charges dans le cas inverse (renouvellement à l'identique).

Les dépenses de renouvellement à l'identique font l'objet de la comptabilisation d'un actif ou d'un passif pour renouvellement lorsque, à une date donnée, il existe un décalage temporel entre l'engagement contractuel et sa réalisation.

Les montants sont calculés par contrat en fonction des obligations de chaque contrat.

1.5.7 Perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément à IAS 36, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles ou corporelles, celles-ci font l'objet d'un test de perte de valeur. Dans le cas des immobilisations incorporelles non amortissables, les tests de perte de valeur sont réalisés annuellement.

INDICES DE PERTE DE VALEUR

Ce test de perte de valeur n'est effectué pour les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie que lorsqu'il existe des indices révélant une altération de leur valeur. Celle-ci provient en général de changements importants dans l'environnement de l'exploitation des actifs ou d'une performance économique inférieure à celle attendue.

Les principaux indices de perte de valeur retenus par le Groupe sont :

- ▶ au titre des indices externes :
 - changements importants intervenus dans l'environnement économique, technologique, politique ou du marché sur lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu,
 - baisse de la demande ;
- ▶ au titre des indices internes :
 - obsolescence ou dégradation matérielle non prévue dans le plan d'amortissement,
 - performance inférieure aux prévisions.

PERTE DE VALEUR

Ces immobilisations corporelles ou incorporelles sont testées au niveau du regroupement d'actifs pertinent (actif isolé ou Unité Génératrice de Trésorerie) déterminé conformément aux prescriptions d'IAS 36. Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. La comptabilisation d'une perte de valeur entraîne une révision de la base amortissable et éventuellement du plan d'amortissement des immobilisations concernées.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles ou incorporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable. La valeur de l'actif après reprise de la perte de valeur est plafonnée à la valeur comptable qui aurait été déterminée nette des amortissements si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices antérieurs.

ÉVALUATION DE LA VALEUR RECOUVRABLE

Pour examiner la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles, celles-ci sont, le cas échéant, regroupées dans des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) dont on pourra comparer les valeurs comptables et les valeurs recouvrables.

En ce qui concerne les entités opérationnelles pour lesquelles le Groupe s'inscrit dans une logique de continuité d'exploitation et de détention durable, la valeur recouvrable d'une UGT correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de sortie lorsque celle-ci est plus élevée. Les valeurs d'utilité sont essentiellement déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie d'exploitation et d'une valeur terminale. Des méthodes usuelles d'évaluation sont mises en œuvre pour lesquelles les principales données économiques retenues sont :

- ▶ des taux d'actualisation qui sont fonction des particularités des entités opérationnelles concernées ;
- ▶ des valeurs terminales cohérentes avec les données de marché disponibles propres aux segments opérationnels concernés et des taux de croissance liés aux valeurs terminales n'excédant pas les taux d'inflation.

Ces taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie non fiscalisés, comme demandé par la norme IAS 36.

En ce qui concerne les entités opérationnelles pour lesquelles une décision de cession est prise par le Groupe, la valeur comptable des actifs concernés est ramenée à leur valeur de marché estimée nette des coûts de cession. Dans le cas où des négociations sont en cours, celle-ci est déterminée par référence à la meilleure estimation pouvant être faite, à la date de clôture, de leur issue.

En cas de perte de valeur, celle-ci est inscrite sur la ligne « Perte de valeur sur actifs » du compte de résultat.

1.5.8 Contrats de location

Dans le cadre de ses différentes activités, le Groupe utilise des actifs mis à sa disposition en vertu de contrats de location.

Ces contrats de location font l'objet d'une analyse au regard des situations décrites et indicateurs fournis dans IAS 17 afin de déterminer s'il s'agit de contrats de location simple ou de contrats de location-financement.

Les contrats de location-financement sont des contrats qui transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif considéré au preneur. Tous les contrats de location qui ne correspondent pas à la définition d'un contrat de location-financement sont classés en tant que contrat de location simple.

Les principaux indicateurs examinés par le Groupe afin d'apprécier si un contrat de location transfère la quasi-totalité des risques et avantages sont les suivants : existence d'une clause de transfert automatique ou d'option de transfert de propriété, conditions d'exercice de cette clause, comparaison entre la durée du contrat et la durée de vie estimée du bien, spécificité de l'actif utilisé, et comparaison de la valeur actualisée des paiements futurs au titre du contrat avec la juste valeur du bien.

1.5.8.1 COMPTABILISATION DES CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs utilisés dans le cadre de contrats de location-financement sont comptabilisés en immobilisations corporelles avec pour contrepartie une dette financière. L'actif est comptabilisé à la juste valeur de l'actif loué à la date de commencement du contrat ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux.

1.5.8.2 COMPTABILISATION DES CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Les paiements effectués au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

1.5.8.3 COMPTABILISATION DES ACCORDS QUI CONTIENNENT DES CONTRATS DE LOCATION

IFRIC 4 traite des modalités d'identification des contrats de service, d'achat ou de vente « take-or-pay » qui, sans revêtir une forme juridique de contrat de location, confèrent aux clients/fournisseurs le droit d'utilisation d'un actif ou ensemble d'actifs en contrepartie de paiements fixés. Les contrats ainsi identifiés doivent être assimilés à des contrats de location et doivent être analysés en tant que tels pour être qualifiés soit de contrat de location simple soit de contrat de location-financement. Dans ce dernier cas, il convient de constater une créance financière pour refléter le financement porté par le Groupe lorsqu'il est considéré comme crédit-bailleur vis-à-vis de ses clients.

Le Groupe est concerné par cette interprétation au titre de certains contrats avec des clients industriels ou publics portant sur des actifs financés par le Groupe.

1.5.9 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Le coût des stocks est déterminé en utilisant soit la méthode du premier entré – premier sorti soit en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

1.5.10 Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés et évalués conformément à IAS 32 et IAS 39.

1.5.10.1 ACTIFS FINANCIERS

Ils comprennent les titres disponibles à la vente, les prêts et créances au coût amorti y compris les créances clients et comptes rattachés, et les actifs financiers évalués en juste valeur par résultat, dont les instruments financiers dérivés. Les actifs financiers sont ventilés dans les états de situations financières entre actifs non courants et courants.

A. Titres disponibles à la vente

La catégorie « titres disponibles à la vente » comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées et les titres de capitaux propres ou de dettes ne satisfaisant pas aux critères de classement des autres catégories (voir *infra*). Le coût de revient est déterminé selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur c'est-à-dire généralement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée. Pour les sociétés non cotées, la juste valeur est estimée à partir de modèles d'évaluation basés principalement sur les dernières opérations de marché, l'actualisation de dividendes ou flux de trésorerie et la valeur de l'actif net.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en « Autres éléments du résultat global » sauf lorsque la baisse de valeur par rapport au coût d'acquisition historique est jugée suffisamment significative ou prolongée pour impliquer une perte de valeur le cas échéant. Dans ce dernier cas, une perte de valeur est comptabilisée en résultat sur la ligne « Pertes de valeur sur actifs ». Seules les pertes de valeur sur des instruments de dettes (titres de dette/obligations) peuvent être reprises par résultat (se reporter à la Note 13.1.1.2).

B. Prêts et créances au coût amorti

La catégorie « Prêts et créances au coût amorti » comprend principalement les créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées et des dépôts de garantie ainsi que les créances clients et autres débiteurs.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif. Lorsqu'une modification des flux de trésorerie attendus intervient, et que cette dernière est analysée comme une modification de l'actif existant (*i.e.* l'actif n'est pas décomptabilisé) la valeur de la créance concernée est réestimée en actualisant les nouveaux flux attendus au taux d'intérêt effectif initial.

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances clients et autres débiteurs sont comptabilisées à leur juste valeur ce qui dans la plupart des cas correspond à leur valeur nominale. Une perte de valeur est constituée en fonction du risque de non-recouvrement. Les montants dus par les clients au titre des contrats de construction sont repris dans cette rubrique.

C. Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

Ces actifs financiers répondent aux critères d'IAS 39 de qualification ou de désignation.

Il s'agit essentiellement de titres détenus à des fins de transaction et de placement à court terme ne satisfaisant pas aux critères de classement en trésorerie ou équivalent de trésorerie (se reporter à la Note 1.5.11). Ces actifs financiers sont évalués à la juste valeur à la date de clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

1.5.10.2 PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers comprennent les dettes financières, les fournisseurs et autres créanciers, les instruments financiers dérivés, ainsi que les autres passifs financiers.

Les passifs financiers sont ventilés dans les états de situations financières entre passifs non courants et courants. Les passifs financiers courants comprennent principalement :

- ▶ les passifs financiers dont l'échéance intervient dans les 12 mois suivant la date de clôture ;
- ▶ les passifs financiers pour lesquels le Groupe ne dispose pas d'un droit inconditionnel de différer le règlement pour au moins 12 mois à compter de la date de clôture ;
- ▶ les passifs financiers détenus principalement en vue d'être négociés ;
- ▶ les instruments financiers dérivés qualifiés de couverture de juste valeur dont le sous-jacent est classé en courant ;
- ▶ tous les instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture.

A. Évaluation des dettes financières et autres passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

Lors de leur comptabilisation initiale, les primes/décotes d'émission, primes/décotes de remboursement et frais d'émission sont comptabilisés en augmentation ou diminution de la valeur nominale des emprunts concernés. Ces primes et frais d'émission sont pris en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt.

Dans le cas de dettes structurées sans composante capitaux propres, le Groupe peut être amené à séparer un instrument dérivé dit « incorporé ». Les conditions selon lesquelles les dérivés incorporés doivent être comptabilisés séparément sont précisées ci-après.

En cas de séparation d'un dérivé incorporé, la valeur comptable initiale de la dette structurée est ventilée en une composante « dérivé incorporé », à hauteur de la juste valeur de l'instrument dérivé incorporé, et une composante « passif financier » déterminée par différence entre le montant de l'émission et la juste valeur du dérivé incorporé. Cette séparation des composantes de l'instrument lors de la comptabilisation initiale ne donne lieu à la comptabilisation d'aucun profit ni perte. Ultérieurement, la dette est comptabilisée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif tandis que le dérivé est évalué à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

B. Engagements d'achat de participations ne donnant pas le contrôle émis avant le 1^{er} janvier 2010

Les autres passifs financiers comprennent notamment les engagements d'achats de participations ne donnant pas le contrôle consenti par le Groupe. En l'absence de précisions dans les textes IFRS et au vu des recommandations de l'AMF pour la clôture 2009, le Groupe a retenu le traitement comptable suivant pour ces engagements :

- ▶ à la mise en place de l'engagement d'achat de participations ne donnant pas le contrôle, la valeur actualisée du prix d'exercice est comptabilisée en tant que passif financier avec pour contrepartie une réduction des participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque la valeur de l'engagement excède le montant des participations ne donnant pas le contrôle, le solde est comptabilisé en *goodwill* ;
- ▶ à chaque clôture, le montant du passif financier est réévalué et les variations de passif trouvent leur contrepartie en *goodwill* ;
- ▶ les versements de dividendes aux participations ne donnant pas le contrôle se traduisent par une augmentation du *goodwill* ;
- ▶ au compte de résultat, les participations ne donnant pas le contrôle se voient affecter leur quote-part de résultat. Dans les états de situations financières, la quote-part de profit allouée aux participations ne donnant pas le contrôle réduit le montant du *goodwill*. Aucune charge financière n'est comptabilisée au titre des variations de valeur du passif qui trouvent toutes leurs contreparties en *goodwill*.

1.5.10.3 DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de marché provenant de la fluctuation des taux d'intérêt, des cours de change, et des prix des matières premières. Le recours à des produits dérivés s'exerce dans le cadre d'une politique Groupe en matière de gestion des risques de taux, de change et de prix des matières premières.

Définition et périmètre des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats, dont la valeur est affectée par la variation d'un ou plusieurs paramètres observables, qui ne requièrent pas d'investissement significatif initial et prévoient un règlement à une date future.

Les instruments financiers dérivés couvrent ainsi les contrats de type swaps, options, futures, mais également les engagements d'achat ou vente à terme de titres cotés ou non cotés.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat dit « hôte » qui répond à la définition d'un instrument dérivé et dont les caractéristiques économiques ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

Au niveau du Groupe, les principaux contrats susceptibles de contenir des dérivés dits incorporés sont les contrats contenant des clauses ou options pouvant affecter le prix, le volume ou la maturité du contrat. Il s'agit en particulier des contrats d'achat ou de vente d'actifs non financiers dont le prix est susceptible d'être révisé en fonction d'un index, d'une clause tarifaire, du cours d'une monnaie étrangère ou du prix d'un autre actif que celui sous-jacent au contrat.

Les dérivés incorporés font l'objet d'une comptabilisation séparée dès lors :

- ▶ que le contrat hôte n'est pas un instrument financier déjà comptabilisé à sa juste valeur avec variation de juste valeur en résultat ;
- ▶ que séparée du contrat hôte, la composante répond encore à la définition d'un produit dérivé (existence d'un sous-jacent, absence de règlement initial et règlement futur) ; et
- ▶ que les caractéristiques du dérivé identifié ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte. L'analyse de ce caractère « étroitement lié » est effectuée à la date de signature du contrat.

Lorsqu'un dérivé incorporé à un contrat hôte est séparé, il est évalué dans les états de situations financières à la juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat (lorsque le dérivé incorporé n'est pas documenté dans une relation de couverture).

Instruments dérivés de couverture : comptabilisation et présentation

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés dans les états de situations financières à leur juste valeur. Néanmoins, leur mode de comptabilisation varie selon qu'ils sont qualifiés de :

- ▶ couverture de juste valeur d'un actif ou passif ;
- ▶ couverture de flux de trésorerie ;
- ▶ couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère.

Couverture de juste valeur

Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre le risque provenant des variations de juste valeur d'actifs, de passifs, tels que prêts et emprunts à taux fixe ou d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes en devises étrangères.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, l'élément couvert est réévalué au titre du risque couvert par le résultat de la période même si l'élément couvert est normalement dans une catégorie dans laquelle les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres éléments des résultats globaux ou s'il est normalement comptabilisé au coût amorti en l'absence de couverture. Ces deux réévaluations se compensent au sein du compte de résultat, au montant près de la part inefficace de la couverture.

Couverture de flux de trésorerie

Il s'agit de la couverture d'une exposition provenant du risque de variation future d'un ou plusieurs flux de trésorerie affectant le résultat consolidé. Les flux de trésorerie couverts peuvent provenir de contrats sur actifs financiers ou non financiers déjà traduits dans les états de situations financières ou de transactions futures non encore traduites dans les états de situations financières, dès lors que ces flux futurs présentent un caractère hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées nettes d'impôt en autres éléments des résultats globaux pour la part efficace et en résultat de la période pour la part inefficace. Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres doivent être reclassés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert – à savoir résultat opérationnel courant pour les couvertures de flux d'exploitation et résultat financier pour les autres couvertures – pendant les mêmes périodes au cours desquelles le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Si la relation de couverture est interrompue, notamment parce qu'elle n'est plus considérée comme efficace, les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres jusqu'à l'échéance de la transaction couverte, sauf si l'entité s'attend à ce que la transaction prévue ne se réalise pas : les gains et pertes comptabilisés en capitaux propres sont alors reclassés immédiatement au compte de résultat.

Couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère

De façon similaire à la couverture de flux de trésorerie, les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées nettes d'impôt en autres éléments des résultats globaux pour la part efficace attribuable au risque de change couvert et en résultat pour la part inefficace. Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont repris en résultat à la date de liquidation ou de cession de l'investissement net.

Identification et documentation des relations de couverture

Le Groupe identifie l'instrument financier de couverture et l'élément couvert dès la mise en place de la couverture et documente formellement la relation de couverture en identifiant la stratégie de couverture, le risque couvert et la méthode utilisée pour évaluer l'efficacité de la couverture. Seuls les instruments dérivés négociés avec des contreparties externes au Groupe sont considérés comme éligibles à la comptabilité de couverture.

Dès l'initiation et de manière continue durant tous les exercices pour lesquels la couverture a été désignée, le Groupe démontre et documente l'efficacité de la relation de couverture. Les couvertures sont considérées comme efficaces lorsque la compensation des variations de juste valeur ou de flux de trésorerie entre élément de couverture et élément couvert se situe dans une fourchette comprise entre 80 et 125 %.

La démonstration de l'efficacité des couvertures est conduite de façon prospective et rétrospective. Elle est établie par recours à différentes méthodologies, principalement fondées sur la comparaison entre variations de juste valeur ou de flux de trésorerie sur l'élément couvert et sur l'instrument de couverture. Le Groupe retient également les méthodes fondées sur les analyses de corrélation statistique entre historiques de prix.

Dérivés non qualifiés de couverture : comptabilisation et présentation

Il s'agit notamment des instruments financiers dérivés correspondant à des couvertures économiques mais qui n'ont pas été ou ne sont plus documentés dans des relations de couverture comptable.

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'a pas été (ou n'est plus) qualifié de couverture, ses variations de juste valeur successives sont comptabilisées directement en résultat de la période, au sein d'une rubrique spécifique « Marked to Market ou MtM sur instruments financiers à caractère opérationnel » sous le résultat opérationnel courant pour les instruments dérivés sur actifs non financiers, et en résultat financier pour les instruments dérivés de change, de taux ou sur actions.

Les instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture sont présentés dans l'état de situation financière en courant pour les dérivés à échéance de moins de 12 mois, et en non courant pour les autres.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur des instruments cotés sur un marché actif est déterminée par référence à leur cotation. Dans ce cas, ces instruments sont présentés en **niveau 1** d'évaluation de juste valeur.

La juste valeur des instruments financiers non cotés pour lesquels il existe des données observables sur un marché est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que les modèles d'évaluation retenus pour les options ou en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés. Le risque de contrepartie est pris en compte dans l'évaluation des instruments dérivés.

Les modèles utilisés pour évaluer ces instruments intègrent des hypothèses basées sur des données du marché conformément à la norme IFRS 13 :

- ▶ la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés ;
- ▶ la juste valeur des contrats de change à terme et des swaps de devises est calculée par référence aux cours actuels pour des contrats ayant des profils de maturité similaires en actualisant le différentiel de flux futurs de trésorerie (différence entre le cours à terme du contrat et le cours à terme recalculé en fonction des nouvelles conditions de marché appliquées au montant nominal) ;

- ▶ la juste valeur des options de change ou de taux est déterminée à partir de modèles de valorisation d'options ;
- ▶ les contrats dérivés de matières premières sont valorisés en fonction des cotations du marché sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés (contrats fermes : *commodity swap* ou *commodity forward*), et de modèles de valorisation d'options (contrats optionnels) pour lesquels il peut être nécessaire d'observer la volatilité des prix du marché. Pour les contrats dont la maturité excède la profondeur des transactions pour lesquelles les prix sont observables ou qui sont particulièrement complexes, les valorisations peuvent s'appuyer sur des hypothèses internes ;
- ▶ dans le cas de contrats complexes négociés avec des établissements financiers indépendants, le Groupe utilise exceptionnellement des évaluations effectuées par les contreparties.

Ces instruments sont présentés en niveau 2 d'évaluation de juste valeur, sauf dans le cas où leur évaluation dépend significativement de paramètres non observables. Dans ce dernier cas ils sont présentés en niveau 3 d'évaluation de juste valeur. Il s'agit le plus souvent d'instruments financiers dérivés dont la maturité excède l'horizon d'observabilité des prix à terme du sous-jacent ou dont certains paramètres tels que la volatilité du sous-jacent n'étaient pas observables.

1.5.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme qui sont considérés comme liquides, convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur au regard des critères prévus par IAS 7.

Les découverts sont exclus de la notion de trésorerie et équivalents de trésorerie et sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes.

1.5.12 Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

1.5.13 Contrats de construction

Les activités d'ingénierie entrent dans le champ d'application de la norme IAS 11 – Contrats de construction.

Conformément à cette norme, le Groupe applique la méthode de l'avancement, comme indiqué dans la Note 1.5.16 « Chiffre d'affaires », pour déterminer les produits et les coûts du contrat à comptabiliser en résultat au titre de chaque période.

Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits, le Groupe comptabilise immédiatement une perte à terminaison en charge de la période.

Les paiements partiels reçus sur ces contrats dits de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés en avances et acomptes reçus au passif. Le montant des coûts encourus augmenté des profits comptabilisés et diminué des pertes comptabilisées ainsi que des facturations intermédiaires est déterminé. Si ce montant est positif, il est comptabilisé à l'actif en « montant dû par les clients au titre des contrats de construction » (au sein de la rubrique « Clients et autres débiteurs » des états de situations financières). S'il est négatif, il est comptabilisé au passif en « montant dû aux clients au titre des contrats de construction » (au sein de la rubrique « Fournisseurs et autres créanciers » des états de situations financières).

1.5.14 Paiements fondés sur des actions

IFRS 2 prescrit de constater une charge correspondant aux services rémunérés par des avantages octroyés aux salariés sous la forme de paiements en actions. Ces services sont évalués à la juste valeur des instruments accordés.

Cette rémunération peut prendre la forme soit d'instruments réglés en actions, soit d'instruments réglés en trésorerie.

INSTRUMENTS REGLES EN ACTIONS

1.5.14.1 PLANS D'OPTIONS

Les options octroyées aux salariés du Groupe sont évaluées à la date d'attribution en utilisant un modèle de valorisation binomial pour les options simples ou un modèle Monte Carlo pour celles comportant des conditions de performances externes. Ces modèles permettent de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice, conditions de performance le cas échéant), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires. Cette option est enregistrée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits avec une contrepartie directe en capitaux propres.

1.5.14.2 ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

La juste valeur des plans d'attributions gratuites d'actions est estimée sur la base du cours de l'action à la date d'attribution, en tenant compte de l'absence de dividende sur la période d'acquisition des droits, du taux de rotation de la population concernée par chaque plan et de la probabilité de la performance du Groupe. L'estimation de la juste valeur des plans tient compte également de l'incessibilité de ces instruments. La charge est étalée sur la période d'acquisition des droits en contrepartie des capitaux propres. Pour les actions de performance, attribuées de manière discrétionnaire et comportant des conditions de performances externes, un modèle Monte Carlo est utilisé.

1.5.14.3 PLANS D'ÉPARGNE ENTREPRISE

Les plans d'épargne entreprise consistent à offrir aux salariés la possibilité de souscrire à une augmentation de capital réservée à une valeur décotée par rapport au cours de bourse. La juste valeur des instruments accordés par les plans d'épargne entreprise est estimée à la date d'attribution en fonction de la valeur de la décote accordée aux salariés et de l'incessibilité des actions souscrites. S'agissant de la comptabilisation d'un service rendu, la charge est enregistrée sans étalement en contrepartie des capitaux propres.

INSTRUMENTS REGLES EN TRESORERIE

Dans certains cas où la législation locale ne permet pas l'utilisation de plans d'épargne entreprise, les instruments accordés sont des droits à l'appréciation du titre (appelés SAR, *Share Appreciation Rights*). Lorsque ces instruments sont réglés en trésorerie par une entité du Groupe, leur juste valeur est enregistrée en charge sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une dette vis-à-vis du personnel. La variation de juste valeur de la dette est constatée en résultat de chaque exercice.

Le plan de rémunération à long terme, prenant la forme d'un bonus versé en numéraire, est valorisé à sa juste valeur et une charge est constatée linéairement sur la durée du plan.

1.5.15 Provisions

1.5.15.1 PROVISIONS POUR AVANTAGES DU PERSONNEL POSTERIEURS A L'EMPLOI ET AUTRES AVANTAGES A LONG TERME

Selon les lois et usages de chaque pays, les sociétés du Groupe ont des obligations en termes de retraite, préretraite, indemnités de départ et régimes de prévoyance. Ces obligations existent généralement en faveur de l'ensemble des salariés des sociétés concernées.

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation suivies par le Groupe concernant les engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel sont celles édictées par la norme IAS 19 Révisée. En conséquence :

- ▶ le coût des régimes à cotisations définies est enregistré en charges sur la base des appels à cotisations dues pour la période ;
- ▶ la valorisation du montant des engagements de retraite et assimilés, lorsqu'ils sont représentatifs de prestations définies, est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires qui tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe. Les taux d'actualisation sont déterminés en référence au rendement, à la date d'évaluation, des obligations émises par les entreprises de premier rang (ou par l'État s'il n'existe pas de marché représentatif pour les emprunts privés) de la zone concernée. Une courbe de taux d'actualisation a été retenue par zone monétaire et a été appliquée à la dette ainsi qu'aux composantes de la charge courante (*Service Cost et Net Interest*).

Les montants relatifs aux plans dont les engagements diminués des coûts des services passés non encore comptabilisés sont supérieurs à la juste valeur des actifs de couverture figurent au passif en provisions. Lorsque la valeur des actifs de couverture (plafonnés, le cas échéant) est supérieure aux engagements, le montant concerné est inclus à l'actif des états de situations financières en « Autres actifs » courants ou non courants.

Concernant les avantages postérieurs à l'emploi, le Groupe comptabilise directement en autres éléments des résultats globaux les pertes et gains actuariels résultant des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience. Le cas échéant, les ajustements provenant du plafonnement des actifs nets relatifs aux régimes surfinancés suivent la même méthode.

Pour les autres avantages à long terme tels que les médailles du travail, les écarts actuariels continuent à être immédiatement comptabilisés en résultat.

La charge (produit) d'intérêt nette au titre des régimes à prestations définies est comptabilisée en résultat financier.

1.5.15.2 AUTRES PROVISIONS

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation actuelle (légale ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler cette obligation sans contrepartie attendue.

Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors que les critères généraux de constitution d'une provision sont satisfaits, qu'il existe un plan détaillé formalisé et que le Groupe a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée, qu'il mettra en œuvre la restructuration soit en commençant à exécuter le plan soit en leur annonçant ses principales caractéristiques.

Les provisions dont l'échéance est supérieure à 12 mois sont actualisées dès lors que l'effet de l'actualisation est significatif. Les principales natures de provisions à long terme du Groupe, hors les provisions pour avantages postérieurs à l'emploi, sont les provisions pour reconstitution de site (activité déchets). Les taux d'actualisation utilisés reflètent les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif concerné. Les charges correspondant à la désactualisation des provisions à long terme sont constatées en résultat financier (en « autres produits et autres charges financiers »).

Dès lors qu'il existe une obligation actuelle, légale ou implicite, de restaurer un site, le Groupe comptabilise une provision pour reconstitution de site. La contrepartie de la provision pour reconstitution est incluse dans la valeur comptable de l'actif concerné. Les ajustements du montant de la provision consécutifs à une révision ultérieure du montant de la sortie de ressource, de la date de survenance de la reconstitution ou du taux d'actualisation sont symétriquement portés en déduction ou en augmentation du coût de l'actif correspondant. Les effets de la désactualisation sont comptabilisés en charge de l'exercice.

1.5.16 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires (correspondant aux produits des activités ordinaires selon IAS 18) du Groupe comprend essentiellement les produits liés aux métiers suivants :

- ▶ Eau ;
- ▶ Déchets ;
- ▶ Contrats d'ingénierie, contrats de construction et prestations de service.

Les ventes sont reconnues lorsque la livraison a eu lieu (risques et avantages transférés à l'acheteur) ou à l'avancement pour les prestations de services et les contrats de construction, le prix est fixé ou déterminable et le caractère recouvrable des créances est probable.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Dans le cas où l'existence d'un différé de paiement a un effet significatif sur la détermination de la juste valeur, il en est tenu compte en actualisant les paiements futurs.

Il comprend également les produits sur les actifs financiers de concession (IFRIC 12) et les créances de location (IFRIC 4).

1.5.16.1 EAU

La comptabilisation du chiffre d'affaires lié à la distribution d'eau est réalisée sur la base des volumes livrés aux clients, que ces volumes aient donné lieu à une facturation spécifique (« relève ») ou qu'ils aient été estimés en fonction du rendement des réseaux d'approvisionnement.

En ce qui concerne l'assainissement ou le traitement des effluents, le prix de la prestation est, soit inclus dans la facture de distribution d'eau, soit fait l'objet d'une facturation spécifique à la collectivité locale ou au client industriel.

En ce qui concerne les contrats de gérance, la rémunération du gérant est enregistrée en chiffre d'affaires.

1.5.16.2 DECHETS

Le chiffre d'affaires lié à la collecte des déchets est constaté, dans la plupart des cas, en fonction des tonnages collectés et du service apporté par l'opérateur.

Les produits des autres traitements (tri et incinération principalement) sont fonction, d'une part, des volumes traités par l'opérateur et, d'autre part, des revenus annexes de valorisation (vente de matières premières – papier, cartons, verre, métaux, plastiques... – pour les centres de tri et vente d'énergie-électricité ou chaleur – pour les incinérateurs).

1.5.16.3 CONTRATS D'INGENIERIE, CONTRATS DE CONSTRUCTION ET PRESTATIONS DE SERVICES

Le chiffre d'affaires des contrats de construction est déterminé en appliquant la méthode du pourcentage d'avancement et de façon plus générale les dispositions présentées dans IAS 11, comme décrit dans la Note 1.5.13. Ce degré d'avancement est déterminé sur la base de l'avancement des coûts.

1.5.17 Résultat Opérationnel Courant (ROC)

Le Résultat Opérationnel Courant est un indicateur utilisé par le Groupe qui permet de présenter « un niveau de performance opérationnelle pouvant servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente » (en conformité avec la Recommandation ANC 2013-03, relative au format des états financiers des entreprises sous référentiel comptable international). En effet, le ROC est un solde de gestion qui permet de faciliter la compréhension de la performance du Groupe en excluant les éléments qui, par nature, ont un degré de prévisibilité insuffisant, compte tenu de leur caractère inhabituel, anormal ou peu fréquent. Pour le Groupe, ces éléments correspondent au *Marked to Market* (MtM) des instruments financiers à caractère opérationnel, aux pertes de valeur sur actifs, aux charges de restructuration, aux effets périmètre, aux autres résultats de cession et éléments non récurrents. Ils sont définis comme suit :

- ▶ MtM des instruments financiers à caractère opérationnel : cette rubrique correspond à la variation de juste valeur (*Marked to Market*) des instruments financiers de matières premières, et gaz, qui ne sont qualifiés ni de négoce (appelé aussi trading) ni de couverture. Ces contrats sont mis en place dans le cadre de couvertures économiques de transactions opérationnelles ;
- ▶ pertes de valeur sur actifs : cette rubrique comprend les pertes de valeur sur les *goodwills*, les immobilisations incorporelles et corporelles, les participations dans les entreprises associées ainsi que les titres disponibles à la vente ;
- ▶ charges de restructurations : il s'agit des coûts correspondant à un programme planifié et contrôlé par le management, qui modifie de façon significative soit le champ d'activité de l'entreprise, soit la manière dont cette activité est gérée, selon les critères prévus par IAS 37 ;
- ▶ effets périmètre.

Cette ligne regroupe :

- les coûts directs d'acquisition en cas de prise de contrôle,
- les effets des réévaluations, à la juste valeur à la date d'acquisition, des intérêts précédemment détenus en cas d'acquisitions par étapes,
- les variations ultérieures de juste valeur des compléments de prix,
- les résultats de cessions de participations qui conduisent à un changement de méthode de consolidation ainsi que, le cas

échéant, les effets de réévaluation des intérêts conservés,

- autres résultats de cessions et éléments non récurrents : cette rubrique comprend notamment les plus ou moins-values de cession sur les actifs non courants et les titres disponibles à la vente ;

► frais liés au changement de marque et d'identité visuelle.

En 2016, des prestataires de services externes avaient travaillé sur le projet de changement de marque et d'identité visuelle. Les honoraires associés à ces travaux ainsi que les coûts liés au changement de marque et d'identité visuelle s'élevaient à 28,1 millions d'euros en 2016. S'agissant de frais par nature inhabituels et significatifs par leur montant, ils ont été présentés sur une ligne spécifique du compte de résultat entre le résultat opérationnel courant et le résultat des activités opérationnelles.

► frais liés à l'acquisition du groupe GE Water.

En 2017, les frais d'acquisition du groupe GE Water sont présentés sur une ligne spécifique du compte de résultat entre le résultat opérationnel courant et le résultat des activités opérationnelles. Au 31 décembre 2017, ces frais s'élèvent à 44,4 millions d'euros. S'agissant de frais par nature inhabituels et significatifs par leur montant, ils ont été présentés sur une ligne spécifique du compte de résultat.

1.5.18 États des flux de trésorerie

Les états des flux de trésorerie du Groupe sont établis selon la méthode indirecte à partir du résultat net.

Les « intérêts reçus d'actifs financiers non courants » sont classés dans les flux issus des activités d'investissement parce qu'ils représentent un retour sur investissements. Les « intérêts financiers reçus sur trésorerie et équivalent de trésorerie » sont classés dans les flux issus des activités de financement car ces intérêts sont de nature à minorer le coût d'obtention des ressources financières.

Les pertes de valeur sur actifs circulants sont assimilées à des pertes définitives ; en conséquence, la variation de l'actif circulant est présentée nette de perte de valeur.

Les flux liés au paiement de l'impôt sont isolés.

En application de l'amendement de la norme IAS 7 - Tableau de flux de trésorerie, les variations par flux des dettes financières sont analysées par type d'opérations: flux cash, effet change, variation de périmètre, variation de juste valeur et coût amorti, divers (se reporter à la Note 13.2.1).

1.5.19 Impôts

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à IAS 12, les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers consolidés et leurs valeurs fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Cependant, selon les dispositions d'IAS 12, aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporelles générées par un *goodwill* dont la perte de valeur n'est pas déductible ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction. Par ailleurs, un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel les différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Les différences temporelles nées des retraitements relatifs aux contrats de location-financement donnent lieu à la comptabilisation d'impôts différés.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, coentreprises et investissements dans les succursales sauf si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré, et sont présentés à l'actif ou au passif des états de situations financières pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement des différences temporelles déductibles.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

1.5.20 Résultat net par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe ajusté de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice. Le résultat net part du groupe ajusté prend en compte le coût du coupon attribuable aux porteurs des titres super-subordonnés émis par SUEZ. Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises au cours de l'exercice.

Pour le calcul du résultat dilué, ce nombre, ainsi que le résultat de base par action, sont modifiés pour tenir compte de l'effet de la conversion ou de l'exercice des actions potentielles dilutives (obligations convertibles OCEANE pour l'essentiel).

Note 2 Opérations majeures

2.1 Acquisition de GE Water & Process Technologies

Le 29 septembre 2017, SUEZ a finalisé l'acquisition de GE Water & Process Technologies ("GE Water") auprès de General Electric Company pour une valeur de 2 903 millions d'euros dans le cadre d'une opération en numéraire.

Cette opération permet au Groupe d'affirmer son *leadership* mondial dans les services de l'eau industrielle, équipements et systèmes, produits chimiques pour le traitement de l'eau, marchés en croissance et stratégiques pour le Groupe et renforce sa présence hors d'Europe, notamment aux USA.

Cette opération a été réalisée via SUEZ Water Technologies and Solutions ("SWTS"), société détenue à 70% par SUEZ et à 30% par CDPQ (Caisse de dépôt et placement du Québec). Pour financer cette opération, SWTS a bénéficié d'apports en capital de ses actionnaires SUEZ et CDPQ pour respectivement 1 559 millions d'euros et 668 millions d'euros, ainsi que d'un prêt de SUEZ pour le solde.

La nouvelle Business Unit "WTS" regroupant les entités ex-GE Water ainsi que les entités SUEZ spécialisées dans l'eau industrielle est consolidée dans les comptes du groupe SUEZ par intégration globale à compter du 1er octobre 2017. Sur la base de chiffres proforma 2016 non audités, WTS, avec près de 10.000 salariés, aurait généré un chiffre d'affaires de 2,7 milliards de dollars américains et 281 millions de dollars américains d'EBITDA.

Le goodwill provisoire généré à l'occasion de l'acquisition ressort à 2 170,5 millions d'euros (voir Note 9.1). Les travaux liés à l'allocation du prix d'acquisition seront réalisés en 2018. Aucun impact relatif à cette allocation n'est comptabilisé au 31 décembre 2017.

Lorsque cette acquisition a un impact significatif sur les principaux postes du bilan ou du compte de résultat une mention spécifique a été ajoutée dans les notes correspondantes.

2.2 Nouvelles émissions obligataires

Le 27 mars 2017, en prévision du financement de l'acquisition de GE Water, SUEZ a réalisé le placement de deux emprunts obligataires pour un montant de 1,2 milliard d'euros :

- 500 millions d'euros avec une échéance au 3 avril 2025 portant un coupon annuel fixe de 1,00% ;
- 700 millions d'euros avec une échéance au 3 avril 2029 et assortis d'un coupon annuel fixe de 1,50%.

Le 13 septembre 2017, Suez a également procédé au placement d'un autre emprunt obligataire pour un montant de 500 millions d'euros assorti d'un coupon annuel fixe de 1,625%, échéance au 21 septembre 2032.

2.3 Nouvelle émission de titres super subordonnés

Le 19 avril 2017, en prévision du financement de l'acquisition de GE Water, SUEZ a réalisé un placement de titres super subordonnés à durée indéterminée pour un montant de 600 millions d'euros avec un coupon initial fixe de 2,875%, révisé pour la première fois sept ans après l'émission sur la base du taux de swap à 5 ans, puis tous les cinq ans.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 32, ces titres ou obligations hybrides constituent un instrument de capitaux propres et non une dette dans les comptes consolidés du Groupe. En effet, dans le cours normal de la vie de ces titres, il n'existe aucune obligation directe ou indirecte de verser des intérêts (sauf dans le cas d'une distribution de dividendes par l'émetteur ou de remboursement des titres), de même qu'il n'existe aucune échéance de remboursement final, mais seulement des dates de remboursement optionnel.

À la suite de cette émission, l'encours d'obligations hybrides du Groupe atteint 1,6 milliard d'euros au 31 décembre 2017.

2.4 Augmentation de capital

Le 24 mai 2017, en prévision du financement de l'acquisition de GE Water, SUEZ a lancé une augmentation de capital de 750 millions d'euros sans droit préférentiel de souscription, avec un délai de priorité de 3 jours. Cette opération a bénéficié du soutien de ses trois principaux actionnaires ENGIE, Criteria Caixa et Caltagirone représentant au total environ 42% du montant (soit environ 314 millions d'euros).

L'opération a conduit à la création de 47,5 millions d'actions nouvelles de 4 euros de valeur nominale, émises à un prix unitaire de 15,80 euros.

2.5 Cession de la Torre Agbar

Le 12 janvier 2017, SUEZ a cédé la Torre Agbar au groupe immobilier espagnol Merlin pour 142 millions d'euros.

Cet actif et le passif de location financement correspondant avaient été reclassés en « actif et passif destinés à être cédé » conformément à la norme IFRS 5 le 31 décembre 2016.

2.6 Plan de transformation du Groupe

SUEZ avait initié un plan de transformation des fonctions supports en France fin 2016. En janvier 2017, SUEZ a mis en place un plan de départ volontaire, qui s'inscrit dans ce plan de transformation, pour une période de volontariat courant d'avril à juillet 2017. Ce plan de départ volontaire a généré la comptabilisation d'une charge de restructuration d'un montant de 73 millions d'euros au 31 décembre 2017.

2.7 Cession de 9,1% d'Aquasure

En août 2017, un accord a été conclu avec AMP Capital et Unisuper pour la vente de 9,1% de la participation détenue par le Groupe dans Aquasure, titulaire du contrat d'exploitation de l'usine de dessalement d'eau de mer de Melbourne en Australie (société mise en équivalence dans les comptes de SUEZ). La finalisation de l'opération a eu lieu début décembre. A l'issue de cette transaction, le Groupe conserve 11,7% dans Aquasure et une influence notable.

Cette opération a généré une plus-value de 47,8 millions d'euros.

2.8 Cession de Palyja

Le 14 septembre 2017, SUEZ a cédé la totalité de sa participation dans la société Palyja, qui gère un contrat de concession d'eau à Jakarta, pour 23 millions de dollars américains (soit 19,6 millions d'euros) à Cantonment Investments Limited et Belle Peau PTE Ltd.

La plus-value brute générée par cette opération est de 10,2 millions d'euros.

2.9 Augmentation de capital réservée aux salariés – Plan SHARING

En septembre 2017, SUEZ a lancé sa troisième offre d'actionnariat réservée à plus de 76 000 salariés du Groupe dans 22 pays, dénommée SHARING, pour développer l'actionnariat salarié du Groupe.

Le prix de référence communiqué le 9 novembre 2017 était de 15,38 euros par action (correspondant à la moyenne des 20 cours d'ouverture de l'action SUEZ entre le 12 octobre et le 8 novembre). Le prix de souscription, quant à lui, était de 12,31 euros par action (soit 80 % du prix de référence).

Dans le cadre de cette opération, ce sont près de 29 % des salariés du Groupe qui ont souscrit.

Ce troisième plan SHARING a permis de renforcer significativement la participation des salariés au capital de l'entreprise. Au 31 décembre 2017, cette participation est de 5,0 %.

Cette opération s'est traduite par l'émission de 9 978 030 actions de 4 euros de valeur nominale et une augmentation de capital de 120 millions d'euros, avant imputation des frais d'émission.

2.10 Finalisation des travaux d'affectation du coût du regroupement d'entreprises lié à la prise de contrôle fin 2016 de Suez NWS (Hong Kong)

Fin décembre 2016, SUEZ avait finalisé l'extension de son partenariat en Chine avec NWS Holdings Limited sur l'ensemble des métiers du Groupe au sein de leur entité commune Sino French Holdings (SFH).

SUEZ avait apporté à SFH une partie de ses activités et avait été rémunéré en actions nouvelles SFH lui permettant de détenir, à l'issue de cette opération, 58% du nouvel ensemble renommé SUEZ NWS Limited; le Groupe NWS détenant 42% de cet ensemble.

Cette opération majeure pour le Groupe SUEZ a été traitée dans les comptes consolidés aussi bien au 31 décembre 2016 qu'au 31 décembre 2017 conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée sur les regroupements d'entreprises. En 2016, SUEZ avait déjà réévalué à leur juste valeur les actions détenues par SFH mais l'identification des actifs et passifs à réévaluer dans le cadre des travaux d'affectation a été réalisée en 2017.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur à la date de transaction des actifs et passifs identifiables :

**Juste valeur des actifs et
passifs identifiables à la
date de transaction**

En millions d'euros

ACTIFS NON COURANTS	
Immobilisations incorporelles nettes	87
Immobilisations corporelles nettes	1
Participations dans les coentreprises	682
ACTIFS COURANTS	
Autres actifs	15
Trésorerie et équivalents de trésorerie	29
PASSIFS NON COURANTS	
Autres passifs	117
Impôts différés passifs	16
PASSIFS COURANTS	
Autres passifs	54
TOTAL ACTIF NET (à 100%)	626
Contrepartie transférée pour l'acquisition de 8% de SUEZ NWS Limited	89
Intérêts précédemment détenus réévalués	339
Participation ne donnant pas le contrôle	267
GOODWILL	69

Les contrats de concession à Macao, qualifiés d'immobilisations incorporelles selon IFRIC 12, ont été valorisés selon la méthode des cash flows futurs actualisés (DCF) en tenant compte des hypothèses les plus probables d'un renouvellement. Cette réévaluation est comptabilisée en immobilisations incorporelles et sera amortie linéairement sur la durée du contrat (tenant compte de la période de renouvellement). Les contrats dans les coentreprises chinoises ont également été valorisés selon la méthode des DCF en tenant compte d'une période de renouvellement lorsque celui-ci est probable. Une réévaluation des participations dans les co-entreprises a été comptabilisée.

Le goodwill de 69 millions d'euros représente principalement une capacité de développement en Asie ainsi que des synergies avec le Groupe.

L'opération de regroupement ayant eu lieu le 30 décembre 2016, les impacts du regroupement et des travaux d'affectation correspondent à une année complète en 2017.

Le complément de dotation annuelle aux amortissements lié à ces différentes réévaluations impacte le Résultat Net part du Groupe d'environ (3,6) millions d'euros.

Note 3 Information sectorielle

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 – Information sectorielle, les secteurs retenus ci-après pour présenter l'information sectorielle ont été identifiés sur la base des reportings internes, notamment ceux suivis par le Comité de Direction, constitué des principaux décideurs opérationnels du Groupe.

Les secteurs retenus par le Groupe sont au nombre de cinq :

- ▶ Eau Europe;
- ▶ Recyclage et Valorisation Europe;
- ▶ International;
- ▶ WTS (Water Technologies et Solutions);
- ▶ Autres.

La distinction est faite entre les métiers de distribution et de traitement de l'eau, et les métiers de collecte et de traitement des déchets en Europe.

Les activités réalisées à l'international sont regroupées, et séparées de celles effectuées sur la zone Europe. Cette segmentation spécifique permet de refléter, en cohérence avec les systèmes internes d'organisation et avec la structure de gestion du Groupe, la différence de stratégie de développement mise en place à l'international par rapport à celle qui est suivie en Europe.

Enfin, suite à l'acquisition de GE Water, l'ensemble des prestations de traitements d'eau au profit des clients industriels sont dorénavant isolées dans le secteur WTS.

3.1 Secteurs opérationnels

Les filiales de SUEZ sont réparties selon les secteurs opérationnels suivants :

- ▶ **Eau Europe** : prestations de distribution et de traitement des eaux, notamment dans le cadre de contrats de concession (gestion de l'eau). Ces prestations sont délivrées au profit de particuliers, de collectivités locales ou d'industriels ;
- ▶ **Recyclage et Valorisation Europe** : prestations de collecte et de traitement des déchets tant vis-à-vis des collectivités locales que des industriels. Ces prestations incluent la collecte, le tri, le recyclage, le compostage, la valorisation énergétique et l'enfouissement, tant pour les déchets banals que spéciaux ;
- ▶ **International** : segments d'activité dans lesquels le Groupe se développe, en fonction des opportunités, dans les métiers de l'eau, du déchet et de l'ingénierie, en privilégiant la maîtrise des risques induits par les environnements locaux (mise en place de partenariats, politique de couverture, limitation des capitaux investis ou investissements dans des contextes fortement régulés) ;
- ▶ **WTS** : secteur regroupant l'ensemble des prestations d'eau réalisées au profit du segment de la clientèle industrielle ;
- ▶ le secteur **Autres** est principalement constitué de holdings dont SUEZ, ainsi que de SUEZ Consulting, filiale de conseil du Groupe.

Les méthodes comptables et d'évaluation retenues pour l'élaboration du reporting interne sont identiques à celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés. Les indicateurs EBITDA, EBIT, Capitaux Employés et Investissements sont réconciliés aux comptes consolidés.

3.2 Indicateurs clés par secteur opérationnel

En 2017, l'ensemble des secteurs opérationnels a vu sa composition modifiée pour correspondre aux réorganisations managériales décidées par le Comité de Direction.

Ces modifications se traduisent notamment par :

- ▶ le reclassement d'entités de la Business Unit Latam (Amérique latine) du secteur International vers le secteur Eau Europe;
- ▶ le reclassement d'entités des Business Units Eau France et SUEZ Advanced Solutions (ex USG) du secteur Eau Europe vers le secteur International;
- ▶ le reclassement des entités R&R Pologne et Tchéquie du secteur Recyclage et Valorisation Europe vers le secteur International.

Par ailleurs, dans le cadre des changements organisationnels résultant de l'acquisition de GE Water, le management de SUEZ suit, depuis le 1er janvier 2017, l'activité Eau Industrielle, précédemment intégrée dans les secteurs Eau Europe et International, au sein du secteur WTS.

Les données 2016 figurant dans les différents tableaux ont été retraitées à des fins de comparaison.

Chiffre d'affaires

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2017			31 décembre 2016 retraité		
	Hors Groupe	Groupe	TOTAL	Hors Groupe	Groupe	TOTAL
Eau Europe	4 680,4	69,8	4 750,2	4 670,1	54,3	4 724,4
Recyclage et Valorisation Europe	6 164,5	38,2	6 202,7	6 103,7	43,0	6 146,7
International	3 952,0	1,5	3 953,5	3 933,3	0,3	3 933,6
WTS	971,5	42,5	1 014,0	514,7	27,7	542,4
Autres	102,9	4,6	107,5	100,2	123,1	223,3
Elimination des transactions internes		(156,6)	(156,6)		(248,3)	(248,3)
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	15 871,3	-	15 871,3	15 322,0	-	15 322,0

EBITDA

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016 retraité
Eau Europe	1 165,4	1 222,7
Recyclage et Valorisation Europe	707,5	720,0
International	800,9	814,7
WTS	92,0	13,2
Autres	(124,4)	(119,7)
TOTAL EBITDA	2 641,4	2 651,0

EBIT

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016 retraité
Eau Europe	516,0	564,7
Recyclage et Valorisation Europe	302,8	296,3
International	556,7	558,1
WTS ^(a)	59,4	6,7
Autres	(150,6)	(143,9)
TOTAL EBIT	1 284,3	1 281,9

(a) Dont 52 millions d'euros au titre des entités ex-GE Water en 2017

Dotations aux amortissements

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016 retraité
Eau Europe	(444,9)	(436,3)
Recyclage et Valorisation Europe	(379,5)	(419,3)
International	(245,1)	(230,1)
WTS	(34,6)	(11,5)
Autres	(20,1)	(14,0)
TOTAL DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	(1 124,2)	(1 111,2)

Capitaux employés

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016 retraité
Eau Europe	5 758,0	5 902,8
Recyclage et Valorisation Europe	3 548,7	3 552,6
International	5 617,4	5 924,5
WTS	2 996,0	229,9
Autres	(25,5)	77,0
TOTAL CAPITAUX EMPLOYES	17 894,6	15 686,8

Investissements corporels, incorporels et financiers

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016 retraité
Eau Europe	(496,5)	(479,2)
Recyclage et Valorisation Europe	(324,8)	(352,3)
International	(433,2)	(322,9)
WTS	(2 718,1)	(11,3)
Autres	(29,5)	(25,4)
TOTAL INVESTISSEMENTS	(4 002,1)	(1 191,1)

Les investissements financiers inclus dans cet indicateur comprennent les acquisitions ou cessions d'intérêts dans des entités restant contrôlées, lesquelles sont présentées sur la ligne « changements de parts d'intérêts dans des entités contrôlées » dans l'état de flux de trésorerie. Se reporter au paragraphe 3.4.3.

3.3 Indicateurs clés par zone géographique

Les indicateurs ci-dessous sont ventilés :

- ▶ par zone de commercialisation à la clientèle pour le chiffre d'affaires ;
- ▶ par zone d'implantation des sociétés consolidées pour les capitaux employés.

<i>En millions d'euros</i>	Chiffre d'affaires		Capitaux employés	
	31 décembre 2017	31 décembre 2016 retraité	31 décembre 2017	31 décembre 2016 retraité
France	5 091,1	5 023,4	2 141,6	2 333,1
Europe	5 373,9	5 312,4	5 648,7	7 929,7
International	5 406,3	4 986,2	10 104,3	5 424,0
TOTAL	15 871,3	15 322,0	17 894,6	15 686,8

3.4 Réconciliation des indicateurs avec les états financiers

3.4.1 Réconciliation de l'EBIT et de l'EBITDA au résultat opérationnel courant

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016 retraité
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	1 072,7	1 101,6
(+) Quote part de résultat net des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe	211,6	179,0
(-) Autres	-	1,3
EBIT	1 284,3	1 281,9
(-) Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	1 099,8	1 091,3
(-) Paiement fondé sur des actions ^(a)	1,5	6,0
(-) Charges nettes décaissées des concessions	255,8	271,8
EBITDA	2 641,4	2 651,0

(a) L'impact des Share Appreciation Rights est présenté après couverture par des Warrants.

3.4.2 Réconciliation des capitaux employés aux rubriques de l'état de situation financière

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
(+) Immobilisations incorporelles et corporelles nettes	12 629,4	12 502,8
(+) Goodwills nets	5 587,2	3 646,9
(+) Titres disponibles à la vente (hors VMP et mise à la juste valeur)	131,7	142,6
(+) Prêt et créances au coût amorti (hors actifs liés au financement)	865,2	879,3
(+) Participation dans les co-entreprises (hors réserves OCI nettes d'impôt)	1 071,0	916,0
(+) Participation dans des entreprises associées (hors réserves OCI nettes d'impôt)	1 026,7	984,3
(+) Créances clients et comptes rattachés	4 689,7	4 041,4
(+) Stocks	471,0	262,7
(+) Autres actifs courants et non courants	1 925,1	1 784,8
(-) Provisions et pertes / gains actuariels sur retraites	(1 664,8)	(1 656,0)
(-) Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(3 713,5)	(3 063,6)
(-) Autres passifs courants et non courants	(5 081,1)	(4 744,0)
(-) Autres passifs financiers	(43,0)	(10,4)
CAPITAUX EMPLOYES	17 894,6	15 686,8

3.4.3 Réconciliation des investissements corporels, incorporels et financiers aux rubriques de l'état des flux de trésorerie

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Investissements corporels et incorporels	(1 177,2)	(1 086,4)
Prise de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	(2 724,8)	(142,9)
Acquisitions de participations dans les entreprises associées et coentreprises	(19,9)	(25,9)
Acquisitions de titres disponibles à la vente	(18,8)	(26,2)
Changements de parts d'intérêts dans des entités contrôlées	(61,4)	90,3
TOTAL INVESTISSEMENTS	(4 002,1)	(1 191,1)

Note 4 Résultat opérationnel courant

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Chiffre d'affaires	15 871,3	15 322,0
Achats	(3 092,4)	(2 995,9)
Charges de personnel	(4 115,1)	(3 990,2)
Amortissements, dépréciations et provisions	(1 099,8)	(1 091,3)
Autres produits et charges opérationnels	(6 491,3)	(6 143,0)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	1 072,7	1 101,6

4.1 Chiffre d'affaires

La répartition du chiffre d'affaires du Groupe par nature de prestations est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Vente, transport et distribution d'électricité	432,7	423,1
Eau, recyclage et valorisation	13 510,3	13 377,4
Contrats d'ingénierie, contrats de construction et prestations de services ^(a)	1 928,3	1 521,5
TOTAL	15 871,3	15 322,0

(a) dont 971,5 millions d'euros au titre de WTS (incluant 510,9 millions d'euros au titre des entités ex GE Water) en 2017.

4.2 Charges de personnel

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Avantages à court terme	(4 050,4)	(3 889,4)
Paiements fondés sur des actions ou sur un versement en numéraire	3,6	(19,5)
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	(68,3)	(81,3)
TOTAL	(4 115,1)	(3 990,2)

Les avantages à court terme correspondent aux salaires et charges comptabilisés au cours de la période. Le montant de ces avantages à court terme est diminué à hauteur de l'impact du CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) en France qui s'élève, en 2017 à 43,6 millions d'euros contre 39,3 millions d'euros pour les sociétés du Groupe d'intégration fiscale français en 2016.

Les paiements fondés sur des actions ou sur un versement en numéraire sont détaillés dans la Note 23. Ce montant comprend l'impact du plan de rémunération à long terme.

Les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme sont présentés en Note 18. Le montant correspond aux charges sur régimes de retraites à prestations définies (se reporter à la Note 18.2.3) et sur régimes à cotisations définies (se reporter à la Note 18.3).

4.3 Amortissements, dépréciations et provisions

Les montants indiqués ci-dessous sont nets de reprise.

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Amortissements	(1 124,2)	(1 111,2)
Dépréciations sur stocks, créances commerciales et autres actifs	(28,5)	(43,4)
Variation nette des provisions ^(a)	52,9	63,3
TOTAL	(1 099,8)	(1 091,3)

(a) Hors provisions pour avantages postérieurs à l'emploi présentées en paragraphe 4.2.

Les amortissements se répartissent en 691,5 millions d'euros pour les immobilisations corporelles et 432,7 millions d'euros pour les immobilisations incorporelles. La répartition par nature d'actif se trouve dans les Notes 10 et 11.

4.4 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels incluent les montants suivants :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Autres produits opérationnels	289,8	184,1
Autres charges opérationnelles	(6 781,1)	(6 327,1)
Sous-traitance	(2 569,6)	(2 124,9)
Impôt et taxes hors impôts sur les sociétés	(730,1)	(758,7)
Autres charges	(3 481,4)	(3 443,5)
TOTAL	(6 491,3)	(6 143,0)

Les « autres charges » comprennent principalement les natures de coûts suivantes : charges de location, personnel extérieur, et honoraires et rémunérations d'intermédiaires.

Note 5 Résultat des activités opérationnelles

<i>En millions d'euros</i>	Note	31 décembre 2017	31 décembre 2016
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		1 072,7	1 101,6
MtM sur instruments financiers à caractère opérationnel	5.1	1,3	(1,3)
Pertes de valeur sur actifs corporels, incorporels et financiers	5.2	(20,3)	(159,5)
Restructurations	5.3	(157,6)	(76,1)
Effets de périmètre	5.4	77,6	182,9
Autres résultats de cession et éléments non récurrents	5.5	33,6	91,3
Frais liés au changement de marque et d'identité visuelle	5.6	-	(28,1)
Coûts liés à l'acquisition du groupe GE Water	5.7	(44,4)	-
RESULTAT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES		962,9	1 110,8

5.1 MtM sur instruments financiers à caractère opérationnel

L'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers à caractère opérationnel représente dans le résultat des activités opérationnelles un produit de 1,3 million d'euros au 31 décembre 2017 contre une charge de (1,3) million d'euros en 2016 et résulte essentiellement des éléments suivants :

- ▶ afin d'optimiser leurs marges, certaines entités du Groupe mettent en œuvre des stratégies de couverture économique au travers de contrats à terme négociés sur les marchés de gros, qui visent à réduire la sensibilité des marges du Groupe aux variations des prix des matières premières. Toutefois, dans la mesure où ces stratégies couvrent l'exposition nette au risque de prix des entités concernées, ces stratégies ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture au regard des dispositions de la norme IAS 39 – Instruments financiers – comptabilisation et évaluation. En conséquence, toutes les variations de juste valeur des contrats à terme concernés doivent être traduites au compte de résultat ;
- ▶ des gains et pertes sont enregistrés en compte de résultat au titre de la part inefficace des stratégies de couverture des flux de trésorerie futurs sur actifs non financiers (*cash flow hedge*).

5.2 Pertes de valeur sur actifs corporels, incorporels et financiers

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Perte de valeurs		
Immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles	(12,8)	(144,6)
Actifs financiers	(13,5)	(23,7)
Total	(26,3)	(168,3)
Reprises de perte de valeur		
Immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles	5,0	1,9
Actifs financiers	1,0	6,9
Total	6,0	8,8
TOTAL	(20,3)	(159,5)

5.2.1 Pertes de valeur sur goodwill

Au 31 décembre 2017, les tests ponctuels menés sur les *goodwills* en application de la procédure décrite en Note 9.3 n'ont fait apparaître aucune perte de valeur.

5.2.2 Pertes de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles hors goodwill

En 2017, ce poste comprend principalement des pertes de valeurs sur immobilisations corporelles et incorporelles dans les secteurs opérationnels Recyclage et Valorisation Europe et Eau Europe liées à des tendances de marché difficiles notamment en France et en Espagne.

En 2016, ce poste comprenait principalement des pertes de valeurs sur immobilisations corporelles et incorporelles dans les secteurs opérationnels Recyclage et Valorisation Europe et Eau Europe liées à des tendances de marché difficiles notamment en France

5.2.3 Pertes de valeur sur actifs financiers

En 2017, l'évolution de ce poste inclut des pertes de valeur sur des créances financières relatives à des contrats de concessions dans le secteur Recyclage et Valorisation Europe.

En 2016, l'évolution de ce poste incluait des pertes de valeur sur des créances financières relatives à un contrat de concession à l'International et sur des actifs financiers dans le secteur Recyclage et Valorisation Europe.

5.3 Restructurations

Au 31 décembre 2017, ce poste inclut notamment les coûts des plans de départs volontaires négociés dans les entités françaises, dans le cadre du plan de transformation lancé par le Groupe pour 73 millions d'euros (voir Note 2.6).

En 2017 comme en 2016, il inclut, en outre, les coûts des réorganisations résultants des plans d'adaptation liés au niveau d'activité dans les trois secteurs opérationnels ou à des évolutions contractuelles spécifiques défavorables.

5.4 Effets de périmètre

Au 31 décembre 2017, ce poste inclut notamment la cession de 9,1% d'Aquasure pour 47,8 millions d'euros (voir Note 2.7) et la cession de Palyja pour 10,2 millions d'euros (voir Note 2.8).

Au 31 décembre 2016, ce poste intégrait notamment plusieurs opérations réalisées sur les trois secteurs opérationnels du Groupe. L'opération la plus significative concernait la prise de contrôle de SUEZ NWS Limited, qui avait généré une plus-value de réévaluation de 142 millions d'euros suite à la mise à juste valeur des titres SUEZ NWS Limited que le groupe SUEZ détenait déjà avant l'opération. L'impact résiduel était lié aux cessions de SUEZ Suomi Oy, Bristol Water et Ocea Smart Building.

5.5 Autres résultats de cession et éléments non récurrents

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	34,3	89,7
Cessions de titres	(0,8)	1,6
Autres	0,1	-
TOTAL	33,6	91,3

En 2017, ce poste inclut pour l'essentiel le gain lié à la cession de la Torre Agbar en Espagne pour 6,3 millions d'euros ainsi que ceux liés à deux sites au Royaume-Uni pour 15,5 millions d'euros.

En 2016, ce poste enregistrait principalement des cessions d'immobilisations corporelles dans le cadre d'opérations de cession/location de biens immobiliers et de flottes de camions en France, aux Pays-Bas, en Allemagne, en Belgique et en Australie.

5.6 Frais liés au changement de marque et d'identité visuelle

En 2016, des prestataires de services externes avaient travaillé sur le projet de changement de marque et d'identité visuelle. Les honoraires associés à ces travaux ainsi que les coûts liés au changement de marque et d'identité visuelle représentaient 28,1 millions d'euros au 31 décembre 2016.

S'agissant de frais par nature inhabituels et significatifs par leur montant, ils ont été présentés sur une ligne spécifique du compte de résultat entre le résultat opérationnel courant et le résultat des activités opérationnelles.

5.7 Coûts liés à l'acquisition du groupe GE Water

En 2017, différents prestataires de services externes ont conseillé le Groupe SUEZ dans le cadre de l'acquisition de GE Water. L'ensemble de ces coûts représente un montant net de 44,4 millions d'euros.

S'agissant de frais par nature inhabituels et significatifs par leur montant, ils ont été présentés sur une ligne spécifique du compte de résultat entre le résultat opérationnel courant et le résultat des activités opérationnelles.

Note 6 Résultat financier

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2017			31 décembre 2016		
	Charges	Produits	Total	Charges	Produits	Total
Coût de la dette nette	(417,7)	39,9	(377,8)	(414,3)	54,1	(360,2)
Autres produits et charges financiers	(100,8)	49,7	(51,1)	(102,6)	39,3	(63,3)
RESULTAT FINANCIER	(518,5)	89,6	(428,9)	(516,9)	93,4	(423,5)

6.1 Coût de la dette nette

Ce poste comprend principalement les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif – TIE) sur la dette brute, le résultat de change et des couvertures de risques de change sur la dette brute, ainsi que les produits d'intérêts sur placements de trésorerie et la variation de juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat.

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2017			31 décembre 2016		
	Charges	Produits	Total	Charges	Produits	Total
Charges d'intérêts sur dette brute	(373,2)	-	(373,2)	(359,0)	-	(359,0)
Résultat de change sur dettes financières et couvertures	(26,3)	-	(26,3)	(30,3)	-	(30,3)
Résultat latent des couvertures économiques sur emprunts	-	-	-	-	0,4	0,4
Résultat sur trésorerie et équivalents de trésorerie, et actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	-	28,7	28,7	-	42,1	42,1
Coûts d'emprunts capitalisés	-	1,2	1,2	-	1,4	1,4
Résultat financier relatif à une restructuration de dette ou créance financière	(18,2)	10,0	(8,2)	(25,0)	10,2	(14,8)
COÛT DE LA DETTE NETTE	(417,7)	39,9	(377,8)	(414,3)	54,1	(360,2)

6.2 Autres produits et charges financiers

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2017			31 décembre 2016		
	Charges	Produits	Total	Charges	Produits	Total
Charges d'intérêts nets sur les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long-terme	(16,3)	-	(16,3)	(17,3)	-	(17,3)
Désactualisation des autres provisions long terme	(41,7)	-	(41,7)	(53,7)	-	(53,7)
Variation de juste valeur des instruments dérivés non compris dans l'endettement net	(1,2)	-	(1,2)	-	1,1	1,1
Produits des titres disponibles à la vente	-	5,0	5,0	-	7,9	7,9
Autres	(41,6)	44,7	3,1	(31,6)	30,3	(1,3)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	(100,8)	49,7	(51,1)	(102,6)	39,3	(63,3)

Note 7 Impôt sur les sociétés

7.1 Charge d'impôt au compte de résultat

7.1.1 Ventilation de la charge d'impôt dans le compte de résultat

La charge d'impôt comptabilisée en résultat de l'exercice s'élève à (225,4) millions d'euros (contre 243,5 millions d'euros en 2016). La ventilation de cette charge d'impôt s'établit comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Impôt exigible	(125,8)	(199,5)
Impôts différés	(99,6)	(44,0)
CHARGE TOTALE D'IMPOT COMPTABILISEE EN RESULTAT	(225,4)	(243,5)

7.1.2 Charge d'impôt théorique et charge d'impôt comptabilisée

La réconciliation entre la charge d'impôt théorique du Groupe et la charge d'impôt effectivement comptabilisée est présentée dans le tableau suivant :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Résultat net	520,2	622,8
- Part dans les entreprises associées et coentreprises	211,6	179,0
- Impôt sur les bénéfices	(225,4)	(243,5)
Résultat avant impôt des sociétés intégrées (A)	534,0	687,3
<i>Dont sociétés françaises intégrées</i>	<i>(28,1)</i>	<i>82,8</i>
<i>Dont sociétés étrangères intégrées</i>	<i>562,1</i>	<i>604,5</i>
Taux d'impôt normatif de SUEZ (B) ^(a)	34,43%	34,43%
CHARGE D'IMPOT THEORIQUE (C) = (A) x (B)	(183,9)	(236,6)
En effet :		
Différence entre le taux d'impôt normal applicable à SUEZ et le taux d'impôt normal applicable dans les juridictions françaises et étrangères ^(b)	42,5	59,3
Différences permanentes ^(c)	47,3	7,3
Eléments taxés à taux réduit ou nul	1,4	(1,7)
Compléments d'impôt ^(d)	11,3	(61,2)
Effet de la non reconnaissance d'impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables et les autres différences temporelles déductibles ^(e)	(181,3)	(82,9)
Reconnaissance ou consommation de produits d'impôt sur les déficits fiscaux reportables et les autres différences temporelles déductibles antérieurement non reconnus ^(f)	26,1	46,3
Effet des changements de taux d'impôt ^(g)	(52,2)	(29,4)
Crédits d'impôt et autres réductions d'impôt ^(h)	29,6	49,0
Autres ⁽ⁱ⁾	33,8	6,4
Charge d'impôt inscrite au compte de résultat	(225,4)	(243,5)
TAUX D'IMPOT EFFECTIF (CHARGE D'IMPOT DE RESULTAT RAPPORTEE AU RESULTAT AVANT IMPOT DES SOCIETES INTEGREES)	42,2%	35,4%

(a) Le taux global de l'impôt sur les sociétés en France est de 34,43 %. Au vu des textes actuels, ce taux restera applicable jusqu'à fin 2019.

(b) Comprend principalement l'impact de la différence de taux en 2017 entre le Chili (25,5%) et la France. Le taux d'impôt au Chili en 2016 était de 24%.

(c) Ce poste inclut notamment l'impact de la non imposition de la plus-value sur la cession des titres Aquasure. En 2016, ce poste incluait aussi l'impact de l'imposition à taux réduit de la plus-value de réévaluation des titres SUEZ NWS Limited.

(d) Ce poste inclut notamment l'impact du remboursement par l'Etat des contributions de 3% sur les dividendes versées entre 2013 et 2017 pour 53 millions d'euros. Ce poste comprend également les quotes-parts de frais et charges et les retenues à la source sur les dividendes reçus. En 2016, ce poste incluait également les quotes-parts de frais et charges sur plus-values de cession de titres et la contribution de 3% sur les dividendes en France.

(e) En 2017, ce poste inclut notamment un impact de (139,1) millions d'euros d'écrêtement d'impôts différés aux bornes des intégrations fiscales française, et espagnole. En 2016, ce poste incluait notamment un impact de (61,3) millions d'euros d'écrêtement d'impôts différés aux bornes des intégrations fiscales française, espagnole et néerlandaise.

(f) En 2017, ce poste comprend essentiellement la reconnaissance d'impôts différés actifs chez SUEZ Treatment Solutions Inc. pour 8 millions d'euros et SUEZ R&R Belgium N.V pour 4 millions d'euros. En 2016, ce poste comprenait principalement la reconnaissance d'impôts différés actifs aux bornes de l'intégration fiscale australienne pour 31 millions d'euros.

(g) En 2017, ce poste comprend essentiellement l'impact de la réévaluation des impôts différés des entités situées en France et aux Etats-Unis. En 2016, ce poste comprenait essentiellement l'impact de la réévaluation des impôts différés des entités situées en France et au Royaume-Uni suite au changement du taux d'impôt sur les sociétés de ces deux pays à compter de l'exercice 2020.

(h) En 2017, ce poste comprend principalement l'impact du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE), du Crédit d'Impôt Recherche (CIR). Par ailleurs, ce poste inclut également, comme en 2016, des crédits d'impôt en Espagne.

(i) Comprend essentiellement l'économie d'impôt générée par les intégrations fiscales en France ainsi que l'impact des régularisations d'impôts sur exercices antérieurs.

La hausse du taux effectif d'impôt au 31 décembre 2017 par rapport à celui de l'année 2016 s'explique principalement par les écrêtements d'impôts différés actifs aux bornes des groupes d'intégrations fiscales française et espagnole ainsi que par l'effet du

changement de taux d'impôt aux États-Unis. Ces événements font plus que compenser le remboursement par l'état français des contributions de 3% sur les dividendes versés au cours des exercices 2013 à 2017.

7.1.3 Analyse par catégorie de différence temporelle du produit/de la charge d'impôts différés du compte de résultat

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Impôts différés actifs		
Reports déficitaires	(50,6)	(16,0)
Engagements de retraite	4,4	(18,4)
Concessions	(3,0)	9,1
Provisions non déduites	(9,7)	(8,3)
Ecart entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations	(1,4)	3,3
Mise à juste valeur des instruments financiers (IAS 32/39)	3,9	12,2
Autres	(8,3)	(1,0)
TOTAL	(64,7)	(19,1)
Impôts différés passifs		
Ecart entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations	(32,2)	22,4
Concessions	(0,2)	(22,0)
Provisions à caractère fiscal	(3,1)	(3,7)
Mise à juste valeur des actifs et passifs (IAS 32/39)	4,3	(3,7)
Autres	(3,7)	(17,9)
TOTAL	(34,9)	(24,9)
IMPOTS DIFFERES NETS	(99,6)	(44,0)

En 2017, le montant présenté sur la ligne « Reports déficitaires » correspond principalement à l'impact de l'écrêtement aux bornes des groupes d'intégrations fiscales française, et espagnole. La variation présentée en "Ecart entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations" s'explique principalement par l'impact du changement de taux d'impôt sur l'activité non régulée aux États-Unis.

7.2 Produits et charges d'impôts différés comptabilisés en « autres éléments du résultat global »

Les produits et charges d'impôt différé comptabilisés en flux « autres éléments du résultat global » se ventilent comme suit, par type de sous-jacent.

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Ecart actuariels	19,2	1,8
Couverture d'investissement net	(0,1)	1,7
Couverture de flux de trésorerie	(2,9)	(1,9)
TOTAL HORS QUOTE-PART DES ENTREPRISES ASSOCIEES	16,2	1,6
Quote-part des entreprises associées	(2,0)	11,2
Quote-part des coentreprises	-	(0,2)
TOTAL	14,2	12,6

L'impact en 2017 provient de l'effet d'impôt :

- ▶ des pertes actuariels sur les engagements de retraite et autres avantages à long terme chez SUEZ Water Inc. pour 14 millions d'euros

L'impact en 2016 provenait de l'effet d'impôt :

- ▶ du produit des opérations de couverture de flux de trésorerie (*cash flow hedge*) sur les entreprises associées du périmètre R&R UK pour 9,7 millions d'euros.

7.3 Impôts différés dans l'état de situation financière

7.3.1 Variation des impôts différés

La variation des impôts différés constatés dans l'état de situation financière, après compensation par entité fiscale des actifs et passifs d'impôts différés, se ventile de la manière suivante :

<i>En millions d'euros</i>	Actifs	Passifs	Positions nettes
Au 31 décembre 2016	783,1	(654,5)	128,6
Effet résultat de la période	(64,7)	(34,9)	(99,6)
Effet autres éléments du résultat global	6,6	7,6	14,2
Effet périmètre	(12,5)	(23,4)	(35,9)
Effet change	(49,4)	66,3	16,9
Autres effets	7,2	109,6	116,8
Effet de présentation nette par entité fiscale	26,9	(26,9)	-
Au 31 décembre 2017	697,2	(556,2)	141,0

La variation en "Autres effets" correspond essentiellement à l'effet du changement de taux d'impôt sur l'activité régulée aux États-Unis.

7.3.2 Analyse par catégorie de différence temporelle de la position nette d'impôts différés présentée dans l'état de situation financière (avant compensation par entité fiscale des actifs et passifs d'impôts différés)

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Impôts différés actifs		
Reports déficitaires et crédits d'impôts	292,6	370,1
Engagements de retraite	208,8	196,8
Concessions	97,6	125,9
Provisions non déduites	173,7	188,2
Ecart entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations	126,5	135,3
Mise à juste valeur des instruments financiers (IAS 32/39)	9,6	3,7
Autres	303,2	304,9
Total	1 212,0	1 324,9
Impôts différés passifs		
Ecart entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations	(824,2)	(942,7)
Concessions	(77,4)	(77,5)
Provisions à caractère fiscal	(17,4)	(14,5)
Mise à juste valeur des actifs et passifs (IAS 32/39)	(39,4)	(38,4)
Autres	(112,6)	(123,2)
Total	(1 071,0)	(1 196,3)
Impôts différés nets	141,0	128,6

Les impôts différés actifs comptabilisés au titre des déficits fiscaux reportables s'élèvent à 292,6 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 370,1 millions d'euros au 31 décembre 2016.

En 2017, le Groupe a écrié les actifs d'impôts différés nés dans l'année au sein du périmètre d'intégration fiscale français, notamment générés par l'impact du plan de départs volontaires. Le montant total des impôts différés actifs nets aux bornes du Groupe d'intégration fiscale français, toutes différences temporelles confondues, est de 211,3 millions d'euros au 31 décembre 2017 (dont 132,7 millions d'euros au titre des déficits fiscaux reportables), contre 226,0 millions d'euros en 2016.

Par ailleurs, la création de la société SWTS à laquelle a été cédé l'ensemble des entités françaises spécialisées dans l'activité Eau Industrielle, détenue à 70% par SUEZ a entraîné la sortie du groupe d'intégration fiscale SUEZ, de l'ensemble de ces entités.

Le Management considère que le Groupe d'intégration fiscale français pourra consommer les impôts différés actifs non écriés, comptabilisés au titre des déficits fiscaux reportables à horizon du plan à moyen terme sur 5 ans (à hauteur de 54 %) ou au-delà.

7.4 Impôts différés non comptabilisés

7.4.1 Différences temporelles déductibles non comptabilisées

DIFFERENCES TEMPORELLES SUR REPORTS DEFICITAIRES

Au 31 décembre 2017, le montant des impôts différés sur reports déficitaires non utilisés et non comptabilisés dans l'état de situation financière (car ne satisfaisant pas aux critères de reconnaissance d'un impôt différé actif) s'élève à 417,8 millions d'euros pour les déficits ordinaires, contre 232,0 millions d'euros au 31 décembre 2016. Cette variation est principalement liée aux déficits fiscaux de la période, non reconnus aux bornes de l'intégration fiscale française.

AUTRES DIFFERENCES TEMPORELLES NON COMPTABILISEES

Le montant d'impôts différés actifs sur autres différences temporelles non reconnus s'élève à 81,2 millions d'euros au 31 décembre 2017, comparé à 108,4 millions d'euros au 31 décembre 2016.

7.4.2 Impôts différés non comptabilisés au titre des différences temporelles taxables liées à des participations dans des filiales

Aucun impôt différé passif significatif n'a été comptabilisé au titre des différences temporelles pour lesquelles le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera, et dans la mesure où il est probable que cette différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Note 8 Résultat par action

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
<i>Numérateur (en millions d'euros)</i>		
Résultat net part du Groupe	301,8	420,3
- coupon attribuable aux porteurs des titres super subordonnés émis par SUEZ en juin 2014	(15,0)	(15,0)
- coupon attribuable aux porteurs des titres super subordonnés émis par SUEZ en Mars 2015	(12,5)	(12,5)
Résultat net part du Groupe ajusté	274,3	392,8
<i>Dénominateur (en millions)</i>		
Nombre moyen d'actions en circulation	593,2	547,3
<i>Résultat par action (en euros)</i>		
Résultat net part du Groupe par action	0,46	0,72
Résultat net part du Groupe par action dilué	0,46	0,70

Les instruments dilutifs du Groupe pris en compte dans le calcul des résultats dilués par action sont les suivants :

- ▶ les plans de stock-options SUEZ;
- ▶ les plans mondiaux d'actionnariat salariés SUEZ;
- ▶ les obligations convertibles OCEANE 2020, soit 19 052 803 titres émis en 2014 qui génèrent en 2017 des charges financières de 6,5 millions d'euros.

Note 9 Goodwills

9.1 Évolution de la valeur comptable

<i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette
AU 31 DECEMBRE 2015	3 576,3	(96,8)	3 479,5
Variations de périmètre	188,8	2,0	190,8
Pertes de valeur	-	-	-
Écarts de conversion	(30,4)	2,0	(28,4)
Autres	6,6	(1,6)	5,0
AU 31 DECEMBRE 2016	3 741,3	(94,4)	3 646,9
Variations de périmètre	2 156,5	4,7	2 161,2
Pertes de valeur	-	-	-
Écarts de conversion	(222,6)	2,2	(220,4)
Autres	4,3	(4,8)	(0,5)
AU 31 DECEMBRE 2017	5 679,5	(92,3)	5 587,2

En 2017, la variation nette des *goodwills* ressort à 1 940,3 millions d'euros. Elle résulte principalement :

- ▶ de l'acquisition de GE Water générant un goodwill de 2 170,5 millions d'euros (voir Note 2.1);
- ▶ des écarts de conversion essentiellement constatés sur le dollar américain (118,0) millions d'euros, la livre sterling (14,2) millions d'euros et le dollar Hong Kong (72,0) millions d'euros ;
- ▶ de la cession de 9.1% d'Aquasure qui a conduit à transférer 14 millions d'euros de goodwill en minoration de la plus-value de cession.

En 2016, la variation nette des *goodwills* ressortait à 167,4 millions d'euros. Elle résultait principalement :

- ▶ de la prise de contrôle exclusive de SUEZ NWS Limited par SUEZ qui avait généré un *goodwill* provisoire de +131,6 millions d'euros;
- ▶ des acquisitions de Nantaise des Eaux en France pour +18,6 millions d'euros, Ecoltecnica en Italie pour +16,6 millions d'euros, Edifi Nord en France pour +13,1 millions d'euros, DETS au Royaume-Uni pour +10,9 millions d'euros, Driplex en Inde pour +10,4 millions d'euros et Perthwaste en Australie pour +9,5 millions d'euros ;
- ▶ de la cession de SUEZ Suomi Oy pour (30,8) millions d'euros ;
- ▶ des écarts de conversion essentiellement constatés sur la livre sterling, le dollar américain et le dollar Hong Kong pour (32,9) millions d'euros.

9.2 Principales UGT *goodwill*

En 2017, pour refléter les opérations de regroupements internes et d'acquisitions, deux Unités Génératrices de Trésorerie ont été créées :

- ▶ l'UGT SUEZ WTS qui regroupe à la fois les entités issues de l'acquisition de GE Water ainsi que celles apportées par SUEZ à ce périmètre et qui appartenaient auparavant à l'UGT Degrémont.
- ▶ l'UGT SUEZ NWS qui regroupe désormais les actifs opérationnels de SUEZ New World Services en Chine (Chine, Hong Kong, Macao et Taïwan)

La répartition du *goodwill* par UGT *goodwill* est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	Secteur opérationnel	31 décembre 2017	31 décembre 2016 retraité
UGT Significatives			
R&V France	Recyclage et Valorisation Europe	615,4	616,2
SUEZ Spain	Eau Europe	562,1	583,6
R&R News	Recyclage et Valorisation Europe	507,1	506,4
SUEZ Water Inc. - activité régulée	International	436,1	496,1
R&R UK	Recyclage et Valorisation Europe	350,5	363,2
Eau France	Eau Europe	332,1	330,6
SUEZ NWS	International	248,7	340,2
R&R Australie	International	166,0	176,5
SUEZ WTS	SWTS	2186,0	16,0
Autres UGT (goodwills inférieurs individuellement à 150 millions d'euros soit entre 3% et 6% du montant total du goodwill)		183,3	218,1
TOTAL		5 587,2	3 646,9

9.3 Test de perte de valeur

Toutes les Unités Génératrices de Trésorerie *goodwill* (UGT), à l'exception de SUEZ WTS, font l'objet d'un test de perte de valeur réalisé sur la base de données à fin juin, de la dernière visée de l'année en cours ajustée de la revue des événements à venir pour le second semestre, du budget de l'année suivante et du Plan à Moyen Terme (PMT) sur quatre années pour la suite du *business plan*. L'exception concernant SWTS s'explique par son acquisition récente, par le fait qu'aucun impact relatif à l'allocation du prix d'acquisition n'a été comptabilisé et qu'aucun indice de perte de valeur n'a été identifié.

L'évaluation de la valeur recouvrable des UGT *goodwill* est réalisée par l'application de différentes méthodes dont principalement l'actualisation des flux de trésorerie (méthode dite du « DCF » ou « Discounted Cash Flow »). La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie se fonde sur :

- ▶ des prévisions de flux de trésorerie établies pendant la durée du Plan à Moyen Terme. Elles sont liées aux conditions d'exploitation prévues par le Comité de Direction, notamment la durée des contrats portés par les entités de l'UGT concernée, les évolutions de la réglementation tarifaire, les perspectives futures de marchés ;
- ▶ une valeur terminale, pour la période au-delà du PMT, déterminée par application du taux de croissance long terme, compris entre 2 % et 3 % selon les activités, au « Flux de Trésorerie Libre » normatif (définition propre ⁽¹⁾ aux tests de perte de valeur) de la dernière année des prévisions ;
- ▶ un taux d'actualisation correspondant à l'UGT en fonction des risques métiers, pays et devises liés à chaque UGT. Les taux d'actualisation, après impôts, retenus en 2017 sont compris entre 4,4 % et 6,7 %.

Lorsque cette méthode est utilisée, l'évaluation de la valeur recouvrable des UGT *goodwill* se fonde sur trois *scenarii* (« low », « medium » et « high ») différenciés par des changements d'hypothèses clés : le taux d'actualisation et le taux de croissance à long terme du flux de trésorerie libre normatif. Le scénario « medium » est privilégié.

Les évaluations ainsi obtenues sont systématiquement comparées avec celles obtenues par les méthodes de multiples de marchés ou les valeurs boursières lorsque c'est applicable.

Le Groupe estime, sur base des événements raisonnablement prévisibles à ce jour, qu'il n'y a pas lieu de constater de perte de valeur significative sur les *goodwills* présentés dans l'état de situation financière, et que d'éventuels changements affectant les hypothèses clés décrites ci-dessous n'entraîneraient pas une insuffisance de la valeur recouvrable par rapport à la valeur comptable.

(1) Le Flux de Trésorerie Libre « normatif » utilisé dans les tests de pertes de valeur se différencie du Flux de Trésorerie Libre sur les points suivants : absence d'intérêts financiers, utilisation d'un impôt normatif, prise en compte de tous les flux d'investissement (maintenance et cessions financières, développement et acquisitions financières déjà engagés).

Principales hypothèses utilisées sur les *goodwills* significatifs

Le tableau ci-dessous décrit la méthode et le taux d'actualisation utilisés dans l'examen de la valeur recouvrable des Unités Génératrices de Trésorerie dont le *goodwill* est significatif :

Unités génératrices de trésorerie	Méthodes de valorisation	Taux d'actualisation
R&V France	DCF	5,1%
R&R News	DCF	5,1%
SUEZ Water Inc. - activité régulée	multiples ^(a) + DCF	4,4%
SUEZ Spain	DCF	5,7%
R&R UK	DCF	5,4%
Eau France	DCF	4,7%
SUEZ NWS	DCF	6,7%
R&R Australie	DCF	6,3%

(a) Multiples de valorisation de sociétés comparables : transactions ou valeurs de marché

9.4 Sensibilité aux hypothèses de taux et opérationnelles

Une variation de plus ou moins 50 points de base des taux d'actualisation ou des taux de croissance du Flux de Trésorerie Libre « normatif » n'impacte pas les valeurs recouvrables des différentes UGT *goodwill* qui demeurent supérieures à leurs valeurs comptables.

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité des mesures d'excédents de valeurs recouvrables par rapport aux valeurs comptables, en fonction de la variation des taux d'actualisation et de croissance :

Impact en % sur l'excédent de la valeur recouvrable par rapport à la valeur comptable	Taux d'actualisation		Taux de croissance du Flux de Trésorerie Libre normatif	
	- 50 pb	+ 50 pb	- 50 pb	+ 50 pb
R&V France	39%	-28%	-25%	35%
R&R News	46%	-33%	-29%	41%
SUEZ Water Inc. - activité régulée	113%	-52%	-27%	58%
SUEZ Spain	67%	-51%	-44%	58%
R&R UK	29%	-22%	-19%	25%
Eau France	33%	-22%	-20%	30%
SUEZ NWS	53%	-40%	-35%	46%
R&R Australie	19%	-15%	-13%	16%

Par ailleurs, nous nous sommes assurés, en 2017, qu'une diminution raisonnable (inférieure ou égale à 5 %) des flux de trésorerie pendant la durée du plan à moyen terme et de la valeur terminale ne remettrait pas en cause la valeur du *goodwill* des différentes UGT significatives.

9.5 Répartition sectorielle

La répartition par secteur opérationnel de la valeur comptable des *goodwills* s'établit comme suit :

En millions d'euros	31 déc. 2017	31 déc. 2016 retraité
Eau Europe	744,3	748,7
Recyclage et Valorisation Europe	1 533,7	1 548,4
International	1 120,5	1 331,1
SWTS	2 186,0	16,0
Autres	2,7	2,7
TOTAL	5 587,2	3 646,9

La répartition par secteur opérationnel présentée ci-dessus est réalisée sur base du secteur opérationnel de l'entité acquise (et non sur celui de l'acquéreur).

Note 10 Immobilisations incorporelles

10.1 Variation des immobilisations incorporelles

<i>En millions d'euros</i>	Logiciels	Droits incorporels sur contrats de concession	Autres	Total
A. Valeur brute au 31 décembre 2015	698,5	5 528,3	1 178,7	7 405,5
Acquisitions	54,0	158,0	84,6	296,6
Cessions	(34,8)	(158,4) ^(a)	(11,0)	(204,2)
Ecarts de conversion	5,9	(13,8)	51,9	44,0
Variations de périmètre	(12,1)	67,1 ^(b)	96,2 ^(b)	151,2
Autres	45,1	(19,0)	(42,4)	(16,3)
au 31 décembre 2016	756,6	5 562,2	1 358,0	7 676,8
Acquisitions	38,8	154,7	131,9	325,4
Cessions	(27,7)	(191,8) ^(a)	(6,8)	(226,3)
Ecarts de conversion	(4,6)	(59,2)	(56,7)	(120,5)
Variations de périmètre	18,8	83,0 ^(c)	70,2	172,0
Autres	19,2	289,1	(143,6)	164,7
au 31 décembre 2017	801,1	5 838,0	1 353,0	7 992,1
B. Amortissements et pertes de valeur cumulés au 31 décembre 2015	(466,5)	(2 189,5)	(535,9)	(3 191,9)
Amortissements	(64,0)	(287,0)	(50,4)	(401,4)
Pertes de valeur	(8,4)	(4,0)	(36,9)	(49,3)
Cessions	32,9	155,1 ^(a)	10,1	198,1
Ecarts de conversion	(4,2)	(1,9)	(2,9)	(9,0)
Variations de périmètre	6,1	0,7	(1,1)	5,7
Autres	(3,0)	12,4	(15,4)	(6,0)
au 31 décembre 2016	(507,1)	(2 314,2)	(632,5)	(3 453,8)
Amortissements	(66,8)	(312,3)	(53,6)	(432,7)
Pertes de valeur	-	(1,9)	(5,3)	(7,2)
Cessions	33,9	169,4 ^(a)	5,1	208,4
Ecarts de conversion	3,0	24,3	18,7	46,0
Variations de périmètre	(0,4)	(0,2)	2,6	2,0
Autres	(7,7)	(224,4)	39,2	(192,9)
au 31 décembre 2017	(545,1)	(2 659,3)	(625,8)	(3 830,2)
C. Valeur comptable nette au 31 décembre 2015	232,0	3 338,8	642,8	4 213,6
au 31 décembre 2016	249,5	3 248,0	725,5	4 223,0
au 31 décembre 2017	256,0	3 178,7	727,2	4 161,9

(a) Les lignes « Cessions » correspondent à la sortie des actifs incorporels qui sont dans le champ d'application d'IFRIC 12 à la fin des contrats de concession.

(b) Les variations de périmètre en 2016 correspondaient pour l'essentiel à la prise de contrôle du groupe SUEZ NWS Limited.

(c) Les variations de périmètre en 2017 correspondent à la prise de contrôle de la société VAK Karlovy Vary, à la finalisation des travaux d'affectation du coût du regroupement d'entreprise lié à la prise de contrôle fin 2016 de SUEZ NWS (Hong Kong) (voir Note 2.10) et à l'entrée de GE Water.

L'entrée du Groupe GE Water génère une variation de périmètre de 92 millions d'euros. Ce montant se décompose en 18 millions d'euros de logiciels et 74 millions d'autres immobilisations incorporelles amortissables.

10.1.1 Droits incorporels sur contrats de concessions

Le Groupe gère des contrats de concession au sens de SIC 29 (se reporter à la Note 22) dans les domaines de la distribution d'eau potable, de l'assainissement et du traitement des déchets. Les droits donnés, sur les infrastructures, au Groupe en tant que concessionnaire, entrant dans le champ d'application d'IFRIC 12 et correspondant au modèle incorporel, sont comptabilisés sous cette rubrique. Ils comprennent notamment les droits à facturer les usagers en application du modèle actif incorporel d'IFRIC 12.

10.1.2 Immobilisations incorporelles non amortissables

Au 31 décembre 2017, les immobilisations incorporelles non amortissables, composées principalement de droits d'eau, ont une valeur de 105 millions contre 78 millions d'euros au 31 décembre 2016 et sont incluses dans la colonne « Autres ».

Aucune perte de valeur significative n'a été comptabilisée sur cette catégorie d'immobilisations en 2017.

10.2 Information sur les frais de recherche et développement

Les activités de Recherche et Développement se traduisent par la réalisation d'études variées touchant à l'innovation technologique, à l'amélioration de l'efficacité des installations, de la sécurité, de la protection de l'environnement et de la qualité du service.

Les frais de Recherche et de Développement ne satisfaisant pas aux critères d'évaluation définis par IAS 38 sont inscrits en charges, leur montant est en légère augmentation au 31 décembre 2017 pour 92 millions d'euros contre 74 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Les dépenses liées à des projets internes en phase de développement répondant aux critères de reconnaissance d'un actif incorporel sont non significatives.

Note 11 Immobilisations corporelles

11.1 Variation des immobilisations corporelles

En millions d'euros	Terrains	Construc- tions	Installa- tions techniques	Matériel de transport	Coûts de démantèle- ment et de reconstitu- tion activés	Immobilisa- tions en cours	Autres	Total immobilisa- tions corporelles
A. Valeur brute								
au 31 décembre 2015	1 944,3	3 353,4	7 717,2	1 509,9	552,4	683,9	471,9	16 233,0
Acquisitions	11,7	39,0	127,5	52,1	-	554,0	24,3	808,6
Cessions	(117,4)	(129,1)	(198,2)	(137,4)	(0,2)	-	(20,2)	(602,5)
Écarts de conversion	(50,1)	89,0	209,1	(16,7)	(14,9)	(12,9)	2,6	206,1
Variations de périmètre	39,4	12,2	(76,2)	3,3	7,4	(2,0)	7,1	(8,8)
Autres ^(a)	22,9	(52,7)	304,6	49,4	(6,6)	(477,7)	26,1	(134,0)
au 31 décembre 2016	1 850,8	3 311,8	8 084,0	1 460,6	538,1	745,3	511,8	16 502,4
Acquisitions	26,9	52,6	158,0	31,7	-	608,8	28,7	906,7
Cessions	(11,8)	(169,3)	(223,6)	(129,3)	-	-	(26,1)	(560,1)
Écarts de conversion	(43,2)	(98,1)	(447,6)	(18,7)	(6,3)	(29,1)	(25,2)	(668,2)
Variations de périmètre	22,7	105,5	355,3	(0,7)	-	58,9	0,1	541,8
Autres ^(b)	153,2	105,1	343,4	3,2	7,5	(533,0)	15,9	95,3
au 31 décembre 2017	1 998,6	3 307,6	8 269,5	1 346,8	539,3	850,9	505,2	16 817,9
B. Amortissements et pertes de valeur cumulés								
au 31 décembre 2015	(1 030,9)	(1 430,0)	(3 513,9)	(1 100,5)	(549,4)	(16,4)	(317,0)	(7 958,1)
Amortissements	(67,9)	(129,4)	(332,1)	(117,8)	(0,4)	-	(62,2)	(709,8)
Pertes de valeur	(11,6)	(8,8)	(57,8)	(16,9)	-	(0,1)	(0,1)	(95,3)
Cessions	71,4	95,5	171,6	103,4	0,3	-	19,0	461,2
Écarts de conversion	58,5	(11,4)	(41,5)	13,4	14,9	(0,3)	-	33,6
Variations de périmètre	(7,8)	(3,9)	40,0	4,3	(7,5)	(0,1)	(1,8)	23,2
Autres ^(a)	6,9	13,3	(23,9)	3,7	6,5	0,6	15,5	22,6
au 31 décembre 2016	(981,4)	(1 474,7)	(3 757,6)	(1 110,4)	(535,6)	(16,3)	(346,6)	(8 222,6)
Amortissements	(67,2)	(127,5)	(347,6)	(90,4)	(0,3)	-	(58,5)	(691,5)
Pertes de valeur	(13,7)	(4,7)	(4,4)	(0,1)	-	-	(0,1)	(23,0)
Cessions	9,3	35,6	215,3	109,0	-	-	19,3	388,5
Écarts de conversion	19,6	23,3	123,9	13,1	6,3	1,4	14,1	201,7
Variations de périmètre	-	(0,1)	(7,7)	0,3	-	-	(3,8)	(11,3)
Autres ^(b)	(28,1)	10,3	7,6	8,0	(7,5)	-	17,5	7,8
au 31 décembre 2017	(1 061,5)	(1 537,8)	(3 770,5)	(1 070,5)	(537,1)	(14,9)	(358,1)	(8 350,4)
C. Valeur comptable nette								
au 31 décembre 2015	913,4	1 923,4	4 203,3	409,4	3,0	667,5	154,9	8 274,9
au 31 décembre 2016	869,4	1 837,1	4 326,4	350,2	2,5	729,0	165,2	8 279,8
au 31 décembre 2017	937,1	1 769,8	4 499,0	276,3	2,2	836,0	147,1	8 467,5

(a) Suite à la signature d'un contrat fin décembre 2016 de cession de la Torre Agbar à Barcelone sans conditions suspensives, cet actif avait été reclassé en "actif destiné à être cédé" conformément à la norme IFRS 5 pour un montant total de 131,8 millions d'euros. Le passif de location-financement correspondant avait également été classé en passif directement lié à un actif destiné à être cédé pour un montant de 92,5 millions d'euros.

(b) En 2017, "L'actif destiné à être cédé" lié à la cession de la Torre Agbar à Barcelone conformément à la norme IFRS 5 en décembre 2016 a été reclassé en immobilisations corporelles pour un montant total de 131,8 millions d'euros. Le 12 janvier 2017, Suez a cédé la Torre Agbar au groupe immobilier espagnol Merlin (voir Note 2.5).

En 2017, les principales variations sont les suivantes :

- ▶ l'entrée du Groupe GE Water au 29 septembre 2017 génère un effet périmètre de 533 millions d'euros ;
- ▶ les écarts de conversion sur la valeur nette des immobilisations corporelles sont essentiellement constatés sur le peso chilien (- 131 millions d'euros) et le dollar américain (- 303 millions d'euros).

En 2016, les principales variations étaient les suivantes :

- ▶ les lignes « Cessions » intégraient les opérations de cessions/locations de sites et camions réalisées essentiellement en Australie, France, Pays Bas et Belgique. Ces cessions avaient porté sur des actifs dont les valeurs nettes comptables représentaient en total 105 millions d'euros ;
- ▶ les écarts de conversion sur la valeur nette des immobilisations corporelles étaient essentiellement constatés sur le peso chilien (+ 256 millions d'euros), le dollar américain (+ 77 millions d'euros) et la livre sterling (- 59 millions d'euros).

11.2 Actifs corporels donnés en garantie

Les actifs corporels donnés en garantie pour couvrir des dettes financières s'élèvent à 11,0 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 12,3 millions d'euros au 31 décembre 2016.

11.3 Engagements contractuels d'acquisition d'immobilisations corporelles

Dans le cadre normal de leurs activités, certaines sociétés du Groupe se sont engagées à investir, et les tiers concernés à leur livrer des installations techniques.

Les engagements contractuels d'investissement en immobilisations corporelles du Groupe s'élèvent à 429,7 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 432,9 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Note 12 Participations dans les coentreprises et entreprises associées

12.1 Participations dans les coentreprises

En millions d'euros	Participations dans les coentreprises		Quote-part de résultat net dans les coentreprises	
	31 déc. 2017	31 déc. 2016	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Groupe SUEZ NWS Limited ^(a)	681,7	605,7	67,3	23,1
Groupe Suyu	284,6	288,0	14,8	50,5
Autres	37,6	21,9	10,1	10,8
TOTAL	1 003,9	915,7	92,2	84,4

(a) Cette augmentation est liée à la finalisation des travaux d'affectation du coût du regroupement d'entreprise suite à la prise de contrôle fin 2016 de SUEZ NWS entraînant une réévaluation de 85 millions d'euros des joint-ventures chinoises.

En millions d'euros	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Résultat net	92,2	84,4
Autres éléments du résultat global (OCI)	(53,5)	(24,0)
Résultat global	38,7	60,4

Les co-entreprises les plus importantes du Groupe sont les joint-ventures chinoises co-détenues à 50 % par le groupe SUEZ NWS Limited basé à Hong Kong et à 50 % par les collectivités locales concédantes. Compte tenu de l'intégration globale de SUEZ NWS Limited dans SUEZ, les titres des co-entreprises chinoises sont mis en équivalence à 50 % dans l'état de situation financière consolidé de SUEZ au 31 décembre 2017 pour 681,7 millions d'euros au 31 décembre 2017. Une autre co-entreprise importante est le groupe Suyu basé en Chine et détenu à 50 % par SUEZ.

Les informations à 100 % résumées des co-entreprises chinoises détenues à 50 % par le groupe SUEZ NWS sont présentées ci-dessous, avant mise à la juste valeur des actifs et passifs dans le cadre du regroupement d'entreprises chez SUEZ NWS (voir Note 2.10).

États de situations financières résumés (à 100 %)

en millions d'euros	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Actifs non courants	629,9	636,2
Actifs courants	320,3	263,2
<i>dont Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>159,0</i>	<i>156,5</i>
Total Actif	950,2	899,4
Capitaux propres part du Groupe	529,0	543,1
Participations ne donnant pas le contrôle	4,5	3,9
Total capitaux propres	533,5	547,0
Passifs non courants	196,2	139,0
Passifs courants	220,5	213,4
Total Passif et capitaux propres	950,2	899,4

Comptes de résultat résumés (à 100 %)

en millions d'euros	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Chiffre d'affaires	341,9	321,4
Résultat opérationnel courant	77,8	78,0
Résultat net part du Groupe	60,5	58,1
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle	0,5	0,9
Résultat net	61,0	59,0
Autres éléments du résultat global (OCI) ^(a)	(34,3)	(19,2)
Résultat global de l'exercice	26,7	39,7

(a) Ces montants correspondent à la variation des écarts de conversion.

Dividendes (à 100 %)

en millions d'euros	Au titre de 2016	Au titre de 2015
Dividendes versés par les joint-ventures chinoises	89,2	46,9

Les informations à 100 % résumées du groupe Suyu sont présentées ci-dessous.

États de situations financières résumés (à 100 %)

<i>en millions d'euros</i>	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Actifs non courants ^(a)	750,0	789,0
Actifs courants	0,6	1,3
<i>dont Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	0,6	1,3
Total Actif	750,6	790,3
Capitaux propres part du Groupe	569,2	575,9
Total capitaux propres	569,2	575,9
Passifs non courants	181,4	214,4
Passifs courants	0,0	0,0
Total Passif et capitaux propres	750,6	790,3

(a) Inclut les titres mis en équivalence Derun Environnement.

Comptes de résultat résumés (à 100 %)

<i>en millions d'euros</i>	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Résultat net ^(a)	49,2	119,0
Autres éléments du résultat global (OCI)	(44,0)	(24,1)
Résultat global de l'exercice	5,2	94,9

(a) Quote-part de résultat de mise en équivalence de Derun Environnement dans le groupe Suyu. La variation s'explique notamment par l'impact de la finalisation des opérations liées à la prise d'influence notable dans Derun Environnement au cours du premier semestre 2016 pour 36 millions d'euros, sans équivalent en 2017.

Dividendes (à 100 %)

<i>en millions d'euros</i>	Au titre de 2016	Au titre de 2015
Dividendes versés par le groupe Suyu	-	20,4

12.2 Participations dans les entreprises associées

<i>En millions d'euros</i>	Participations dans les entreprises associées		Quote-part de résultat net dans les entreprises associées	
	31 déc. 2017	31 déc. 2016	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Dans le groupe Acea	580,0	559,1	48,8	35,1
Dans le groupe Agbar	183,7	200,0	15,9	21,4
Dans la société Aquasure Holding	74,1	99,2	19,3	17,4
Dans la société Brnenske Vodarny A Kanalizace	36,0	34,2	1,3	1,3
Dans le groupe R&R BeLux	18,4	18,9	2,5	4,8
Dans la société ACQUE BLU FIORENTINE SpA	17,2	-	1,8	-
Dans la société Aguas de Saltillo S.A. de C.V.	15,9	17,0	1,2	1,1
Dans le groupe R&V France	12,9	10,3	3,4	(3,3)
Dans le groupe WTS	12,7	-	1,2	-
Dans la société Aguas de Cartagena S.A.E.S.P	12,5	-	2,4	-
Dans la société Degrémont WTE Praha v.o.s.	8,4	4,2	5,2	3,4
Dans le groupe R&R UK	7,4	2,5	8,3	11,3
Dans la société Arte SA de CV	7,2	7,8	1,4	1,2
Dans le groupe SUEZ Polska sp zoo	6,9	2,7	0,4	0,2
Dans la société Interagbar de Colombia S.A.S	5,9	-	-	-
Dans la société Aquasystema Maribor	5,7	5,5	1,2	1,6
Dans le groupe SUEZ R&R Deutschland GmbH	5,0	4,2	1,7	1,9
Dans le groupe SUEZ Water Inc.	1,9	4,1	-	(0,3)
Dans la société SUEZ Water Treatment Company	1,8	2,4	(0,5)	-
Autres	6,8	8,7	3,9	(2,5)
TOTAL	1 020,4	980,8	119,4	94,6

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Résultat net	119,4	94,6
Autres éléments du résultat global (OCI)	(8,3)	(56,3)
Résultat global	111,1	38,3

L'entreprise associée individuelle la plus importante du Groupe correspond au groupe Acea, basé à Rome. Au 31 décembre 2017, SUEZ détient 23,33 % du capital d'Acea qui est consolidé en mise en équivalence dans les comptes du Groupe.

Au 31 décembre 2017, la valeur comptable de l'entreprise associée dans l'état de situation financière est de 580,0 millions d'euros et sa valeur boursière s'élève à 765,2 millions d'euros.

Les informations à 100 % résumées du groupe Acea sont présentées ci-dessous.

États de situations financières résumés (à 100 %)

<i>en millions d'euros</i>	30 sept. 2017 ^(a)	31 déc. 2016
Actifs non courants	4 951,0	4 771,2
Actifs courants	2 118,5	2 133,5
<i>dont Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	441,7	665,5
Total Actif	7 069,5	6 904,7
Capitaux propres part du Groupe	1 702,0	1 671,1
Participations ne donnant pas le contrôle	90,7	86,8
Total capitaux propres	1 792,7	1 757,9
Passifs non courants	3 135,0	3 382,5
Passifs courants	2 141,8	1 764,3
Total Passif et capitaux propres	7 069,5	6 904,7

(a) A la date de publication des comptes consolidés annuels 2017 du Groupe, les états financiers consolidés au 31 décembre 2017 du groupe Acea ne sont pas disponibles.

Dans le respect de la norme IAS 28 "Participations dans des entreprises associées et des coentreprises", l'état de situation financière résumé au 30 septembre 2017 correspond aux comptes disponibles les plus récents.

Comptes de résultat résumés (à 100 %) des 9 premiers mois

<i>en millions d'euros</i>	30 sept. 2017 ^(a)	30 sept. 2016
Chiffre d'affaires	2 037,9	2 047,5
Résultat opérationnel brut	607,9	625,3
Résultat opérationnel	291,3	378,1
Résultat net part du Groupe	152,6	200,9
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle	9,0	6,6
Résultat net	161,6	207,5
Autres éléments du résultat global	(1,0)	(9,9)
Résultat global de l'exercice	160,6	197,6

(a) A la date de publication des comptes consolidés annuels 2017 du Groupe, les états financiers consolidés au 31 décembre 2017 du groupe Acea ne sont pas disponibles.

Dans le respect de la norme IAS 28 "Participations dans des entreprises associées et des coentreprises", l'état de situation financière résumé au 30 septembre 2017 correspond aux comptes disponibles les plus récents.

Dividendes (à 100 %)

<i>en millions d'euros</i>	Au titre de 2016	Au titre de 2015
Dividendes versés par Acea	131,8	106,4

Note 13 Instruments financiers

13.1 Actifs financiers

Les différentes catégories d'actifs financiers ainsi que leur ventilation entre leur part « non courante » et « courante » sont présentées dans le tableau ci-après :

En millions d'euros	31 décembre 2017			31 décembre 2016		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Titres disponibles à la vente	127,1	-	127,1	138,3	-	138,3
Prêts et créances au coût amorti	728,6	4 826,3	5 554,9	739,9	4 180,8	4 920,7
Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)	728,6	136,6	865,2	739,9	139,4	879,3
Clients et autres débiteurs	-	4 689,7	4 689,7	-	4 041,4	4 041,4
Actifs financiers évalués à la juste valeur	149,5	146,4	295,9	198,2	93,5	291,7
Instruments financiers dérivés	149,5	89,5	239,0	198,2	31,2	229,4
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	-	56,9	56,9	-	62,3	62,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	3 058,1	3 058,1	-	2 924,7	2 924,7
TOTAL	1 005,2	8 030,8	9 036,0	1 076,4	7 199,0	8 275,4

13.1.1 Titres disponibles à la vente

Les mouvements s'analysent de la manière suivante :

En millions d'euros	
AU 31 DECEMBRE 2016	138,3
Acquisitions	18,8
Cessions (valeur comptable cédée)	(3,9)
Variation de juste valeur enregistrée en capitaux propres	0,1
Variation de juste valeur enregistrée en résultat	(0,9)
Variations de périmètre, change et divers	(25,3)
AU 31 DECEMBRE 2017	127,1

La valeur des titres disponibles à la vente détenus par le Groupe s'élève à 127,1 millions d'euros au 31 décembre 2017 qui se répartit entre 23,6 millions d'euros de titres cotés et 103,5 millions d'euros de titres non cotés (respectivement 24,2 millions d'euros et 114,1 millions d'euros en 2016).

13.1.1.1 GAINS ET PERTES ENREGISTRÉS EN CAPITAUX PROPRES ET EN RESULTAT SUR LES TITRES DISPONIBLES A LA VENTE

Les gains et pertes enregistrés en capitaux propres et en résultat sur les titres disponibles à la vente sont les suivants :

En millions d'euros	Dividendes	Evaluation ultérieure à l'acquisition			Résultat de cession
		Var. de juste valeur	Effet de change	Perte de valeur	
Capitaux propres ^(a)		0,1	-		
Résultat	5,0	-		(0,9)	(0,3)
TOTAL AU 31 DECEMBRE 2017	5,0	0,1	-	(0,9)	(0,3)
Capitaux propres ^(a)		(1,8)	-		
Résultat	7,9	-		(2,3)	3,2
TOTAL AU 31 DECEMBRE 2016	7,9	(1,8)	-	(2,3)	3,2

(a) hors effet d'impôt

13.1.1.2 EXAMEN DES TITRES DISPONIBLES A LA VENTE DANS LE CADRE DES TESTS DE PERTE DE VALEUR

Le Groupe examine la valeur des différents titres disponibles à la vente afin de déterminer au cas par cas, et compte tenu du contexte du marché, s'il y a lieu de comptabiliser des pertes de valeur.

Pour les titres cotés, parmi les éléments pris en considération, le Groupe estime qu'une baisse du cours de plus de 50 % en dessous du coût historique ou qu'une baisse du cours en dessous du coût historique pendant plus de 12 mois consécutifs sont des indices de perte de valeur.

13.1.2 Prêts et créances au coût amorti

En millions d'euros	31 décembre 2017			31 décembre 2016		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)	728,6	136,6	865,2	739,9	139,4	879,3
Prêts aux sociétés affiliées ^(a)	214,6	98,4	313,0	229,7	91,6	321,4
Autres créances au coût amorti	100,7	28,3	129,0	89,9	27,4	117,3
Créances de concessions	412,6	9,8	422,4	419,4	20,3	439,6
Créances de location financement	0,7	0,1	0,8	0,9	0,1	1,0
Clients et autres débiteurs	-	4 689,7	4 689,7	-	4 041,4	4 041,4
TOTAL	728,6	4 826,3	5 554,9	739,9	4 180,8	4 920,7

(a) Ce poste comprend notamment des prêts sur sociétés mises en équivalence et non consolidées pour un montant de 281,8 millions d'euros au 31 décembre 2017, contre 285,9 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Les dépréciations et pertes de valeur sur prêts et créances au coût amorti sont présentées ci-dessous :

En millions d'euros	31 décembre 2017			31 décembre 2016		
	Dépréciation & Perte de valeur		Net	Dépréciation & Perte de valeur		Net
	Brut	valeur		Brut	valeur	
Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)	962,9	(97,7)	865,2	1 051,2	(171,9)	879,3
Clients et autres débiteurs	4 997,6	(307,9)	4 689,7	4 358,1	(316,7)	4 041,4
TOTAL	5 960,5	(405,6)	5 554,9	5 409,3	(488,6)	4 920,7

Les informations relatives à l'antériorité des créances échues non dépréciées et au suivi du risque de contrepartie sur les prêts et créances au coût amorti (y compris les créances clients et autres débiteurs) sont présentées en Note 14.2 « Risque de contrepartie ».

Les gains et pertes nets enregistrés en résultat sur les prêts et créances au coût amorti sont les suivants (y compris créances clients) :

En millions d'euros	Evaluation ultérieure à l'acquisition		
	Intérêts	Effet de change	Perte de valeur
Au 31 décembre 2016	73,8	3,5	(56,5)
Au 31 décembre 2017	58,5	(4,3)	(41,9)

CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances clients sont comptabilisées à leur juste valeur ce qui dans la plupart des cas correspond à leur valeur nominale. Une perte de valeur est constituée en fonction du risque de non-recouvrement.

La valeur nette comptable inscrite dans l'état de situation financière représente une bonne évaluation de la juste valeur.

13.1.3 Actifs financiers évalués à la juste valeur

Ce poste est constitué des instruments financiers dérivés ainsi que des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat hors dérivés et s'analyse comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2017			31 décembre 2016		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES	149,5	89,5	239,0	198,2	31,2	229,4
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette (cf Note 13.3.1)	136,0	58,3	194,3	175,8	1,8	177,6
Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières (cf Note 14.1.1.2)	-	0,4	0,4	-	1,1	1,1
Instruments financiers dérivés relatifs aux autres éléments ^(a)	13,5	30,8	44,3	22,4	28,3	50,7
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT HORS DERIVES	-	56,9	56,9	-	62,3	62,3
Actifs financiers qualifiant à la juste valeur par résultat (cf Note 13.3.1)	-	56,9	56,9	-	62,3	62,3
TOTAL	149,5	146,4	295,9	198,2	93,5	291,7

(a) comprend notamment les instruments financiers dérivés :

- de couverture d'investissement net pour 0,9 millions d'euros au 31 décembre 2017, contre 9,9 millions d'euros au 31 décembre 2016.

- de la part taux futur des instruments dérivés relatifs à la dette nette, non qualifiés de couverture, pour 5,0 millions d'euros au 31 décembre 2017, contre 6,1 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Les instruments dérivés sur matières premières et les instruments dérivés sur dettes et autres sont mis en place dans le cadre de la politique de gestion du risque du Groupe et sont analysés dans la Note 14.1.1.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat (hors dérivés) correspondent essentiellement à des titres d'OPCVM et à des bons moyen terme négociables (BMTN) ; ils sont inclus dans le calcul de l'endettement financier net du Groupe (se reporter à la Note 13.3).

Le résultat enregistré sur l'ensemble des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat au 31 décembre 2017 est de 0,4 million d'euros.

13.1.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de gestion des risques financiers est présentée dans la Note 14.

La « trésorerie et équivalents de trésorerie » s'élève à 3 058,1 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 2 924,7 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Ce poste comprend essentiellement des dépôts à terme pour 600,2 millions d'euros contre 657,7 millions d'euros au 31 décembre 2016 et des disponibilités pour 2 402,5 millions d'euros contre 2 213,5 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Par ailleurs, les disponibilités soumises à restriction s'élèvent à 19,5 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Le résultat enregistré sur la « trésorerie et équivalents de trésorerie » au 31 décembre 2017 s'établit à 28,1 millions d'euros contre 41,0 millions d'euros au 31 décembre 2016.

13.1.5 Actifs financiers donnés en garantie

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Actifs financiers donnés en garantie	103,1	141,3

13.2 Passifs financiers

Les passifs financiers sont comptabilisés soit :

- ▶ en « passifs au coût amorti » pour les dettes financières, les dettes fournisseurs et autres créanciers, et les autres passifs financiers;
- ▶ en « passifs évalués à la juste valeur » pour les instruments financiers dérivés.

Les différents passifs financiers au 31 décembre 2017, ainsi que leur ventilation entre leur part « non courante » et « courante » sont présentés dans le tableau ci-après :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2017			31 décembre 2016		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Dettes financières	9 760,6	2 004,4	11 765,0	8 665,5	2 499,8	11 165,3
Instruments financiers dérivés	26,4	38,3	64,7	45,6	62,8	108,4
Fournisseurs et autres créanciers	-	3 713,5	3 713,5	-	3 063,6	3 063,6
Autres passifs financiers	43,1	-	43,1	10,4	-	10,4
TOTAL	9 830,1	5 756,2	15 586,3	8 721,5	5 626,2	14 347,7

13.2.1 Dettes financières

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2017			31 décembre 2016		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Emprunts obligataires	9 135,0	210,5	9 345,5	7 641,7	431,5	8 073,2
Titres négociables à court terme	-	400,0	400,0	-	764,0	764,0
Tirages sur facilités de crédit	26,5	46,0	72,5	46,5	44,4	90,9
Emprunts sur location financement	74,9	74,2	149,1	150,0	49,0	199,0
Autres emprunts bancaires	428,5	276,0	704,5	670,6	119,8	790,4
Autres emprunts	98,6	41,5	140,1	111,4	115,7	227,1
EMPRUNTS (montants bruts)	9 763,5	1 048,2	10 811,7	8 620,2	1 524,4	10 144,6
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie	-	824,6	824,6	-	845,4	845,4
ENCOURS DES DETTES FINANCIERES	9 763,5	1 872,8	11 636,3	8 620,2	2 369,8	10 990,0
Impact du coût amorti	(77,6)	131,6	54,0	(69,0)	125,5	56,5
Impact de la couverture de juste valeur	74,7	-	74,7	114,3	4,5	118,8
DETTES FINANCIERES	9 760,6	2 004,4	11 765,0	8 665,5	2 499,8	11 165,3

La juste valeur des dettes financières s'élève au 31 décembre 2017 à 12 864,3 millions d'euros pour une valeur nette comptable de 11 765,0 millions d'euros (se reporter pour le détail en Note 13.4.2).

Les dettes financières sont analysées dans la Note 13.3 « Endettement financier net ».

Les variations par flux des dettes financières sont présentées ci-après :

En millions d'euros	31 décembre 2016	Flux cash	Effet change	Flux non cash		Divers	31 décembre 2017
				Variation de périmètre	Variation de juste valeur et coût amorti		
Emprunts obligataires	8 073,2	1 430,1	(157,7)	-	-	(0,1)	9 345,5
Titres négociables à court terme	764,0	(364,0)	-	-	-	-	400,0
Tirages sur facilités de crédit	90,9	(11,6)	(0,1)	-	-	(6,7)	72,5
Emprunts sur location financement	199,0	(143,5)	(1,7)	(0,3)	-	95,6	149,1
Autres emprunts bancaires	790,4	(62,8)	(44,5)	20,3	-	1,1	704,5
Autres emprunts	227,1	(87,0)	(16,3)	35,4	-	(19,1)	140,1
EMPRUNTS (montants bruts)	10 144,6	761,2	(220,3)	55,4	-	70,8	10 811,7
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie ^(a)	845,4	(200,5)	0,1	172,4	-	7,2	824,6
ENCOURS DES DETTES FINANCIERES	10 990,0	513,0	(172,5)	227,8	-	78,0	11 636,3
Impact du coût amorti	56,5	(29,4)	(3,6)	0,1	20,9	9,5	54,0
Impact de la couverture de juste valeur	118,8	-	-	-	(44,1)	-	74,7
DETTES FINANCIERES	11 165,3	531,4	(223,9)	227,9	(23,2)	87,5	11 765,0

^(a) dont effet périmètre de 174,5 millions d'euros sur l'ancien programme de titrisation des créances chez GE repris par SUEZ WTS lors de l'acquisition de GE Water.

13.2.2 Instruments financiers dérivés (y compris matières premières)

Les instruments financiers dérivés au passif sont évalués à leur juste valeur et s'analysent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2017			31 décembre 2016		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette	5,7	11,3	17,0	5,5	35,3	40,8
Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières	-	3,9	3,9	-	2,3	2,3
Instruments financiers dérivés relatifs aux autres éléments ^(a)	20,7	23,1	43,8	40,1	25,2	65,3
TOTAL	26,4	38,3	64,7	45,6	62,8	108,4

^(a) comprend notamment les instruments financiers dérivés :

- de la part taux futur des instruments dérivés relatifs à la dette nette, qualifiés de couverture de flux de trésorerie, pour 15,1 millions d'euros au 31 décembre 2017, contre 22,4 millions d'euros au 31 décembre 2016;

- de couverture de taux de maturité 8 ans avec des départs différés en 2018, qualifiés de couverture de flux de trésorerie, pour un montant de 8,6 millions d'euros au 31 décembre 2017, contre 10,4 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Au 31 décembre 2017, il n'y a plus de couverture d'investissement net, contre 10,7 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Ces instruments sont mis en place dans le cadre de la politique de gestion du risque du Groupe et sont analysés en Note 14.

13.2.3 Fournisseurs et autres créanciers

En millions d'euros	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Fournisseurs	3 391,6	2 788,7
Dettes sur immobilisations	321,9	274,9
Total	3 713,5	3 063,6

La valeur comptable inscrite dans l'état de situation financière représente une bonne évaluation de la juste valeur.

13.2.4 Autres passifs financiers

En millions d'euros	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Dettes sur acquisition de titres	7,6	9,5
Autres passifs financiers ^(a)	35,5	0,9
Total	43,1	10,4

^(a) dont 34,6 millions d'euros en 2017 liés au financement de l'extension d'un centre d'enfouissement en Australie.

13.3 Endettement financier net

13.3.1 Endettement financier net par nature

En millions d'euros	31 décembre 2017			31 décembre 2016		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Encours des dettes financières	9 763,5	1 872,8	11 636,3	8 620,2	2 369,8	10 990,0
Impact du coût amorti ^(a)	(77,6)	131,6	54,0	(69,0)	125,5	56,5
Impact de la couverture de juste valeur ^(b)	74,7	-	74,7	114,3	4,5	118,8
Dettes financières	9 760,6	2 004,4	11 765,0	8 665,5	2 499,8	11 165,3
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette au passif ^(c)	5,7	11,3	17,0	5,5	35,3	40,8
Dette brute	9 766,3	2 015,7	11 782,0	8 671,0	2 535,1	11 206,1
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat hors dérivés	-	(56,9)	(56,9)	-	(62,3)	(62,3)
Trésorerie et équivalent de trésorerie	-	(3 058,1)	(3 058,1)	-	(2 924,7)	(2 924,7)
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette à l'actif ^(c)	(136,0)	(58,3)	(194,3)	(175,8)	(1,8)	(177,6)
Trésorerie active	(136,0)	(3 173,3)	(3 309,3)	(175,8)	(2 988,8)	(3 164,6)
Endettement financier net	9 630,3	(1 157,6)	8 472,7	8 495,2	(453,7)	8 041,5
Encours des dettes financières	9 763,5	1 872,8	11 636,3	8 620,2	2 369,8	10 990,0
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat hors dérivés	-	(56,9)	(56,9)	-	(62,3)	(62,3)
Trésorerie et équivalent de trésorerie	-	(3 058,1)	(3 058,1)	-	(2 924,7)	(2 924,7)
ENDETTÉMENT NET HORS COUT AMORTI ET EFFETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES	9 763,5	(1 242,2)	8 521,3	8 620,2	(617,2)	8 003,0

(a) Ce poste comprend les intérêts courus non échus sur la dette financière brute ainsi que les primes et frais de mise en place des emprunts restant à amortir.

(b) Ce poste correspond à la revalorisation de la composante taux des dettes couvertes dans le cadre d'une stratégie de couverture de juste valeur.

(c) Il s'agit de la juste valeur des instruments dérivés relatifs à la dette, qualifiés ou non de couverture.

La baisse de la part courante de l'encours des dettes financières au 31 décembre 2017 s'explique principalement par :

- le remboursement de l'emprunt obligataire émis par SUEZ arrivant à maturité en janvier 2017 pour un montant de 200 millions d'euros;
- le remboursement d'un placement privé émis en 2009 arrivant à maturité le 12 octobre 2017 pour un montant de 150 millions d'euros;
- la baisse de l'encours de titres négociables à court terme pour un montant de 364 millions d'euros.

L'augmentation de la part non courante de l'encours des dettes financières au 31 décembre 2017 s'explique notamment par les opérations présentées en Note 13.3.3.

La sensibilité de la dette (y compris instruments financiers dérivés de taux d'intérêt et de change) au risque de taux et de change est présentée en Note 14.

13.3.2 Émissions de Titres Super Subordonnés à durée indéterminée

Après l'annonce, le 8 mars 2017, du projet d'acquisition de GE Water & Process Technologies aux côtés de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), SUEZ a procédé le 19 avril 2017 à une émission de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (« TSSDI ») pour un montant de 600 millions d'euros portant un coupon initial fixe de 2,875 %.

Comme pour les précédentes émissions de TSSDI encore en vie (émissions de 2014 et 2015), cette nouvelle ligne n'est pas comptabilisée dans l'endettement financier puisqu'elle réunit les conditions prévues par IAS 32 pour être comptabilisée en capitaux propres (Voir Note 2.3 du présent chapitre).

13.3.3 Émissions obligataires et émissions de titres négociables à court terme

Après l'annonce, le 8 mars 2017, du projet d'acquisition de GE Water & Process Technologies aux côtés de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), SUEZ a procédé, dans le cadre de son programme EMTN, le 27 mars 2017 à deux émissions obligataires pour un montant total de 1 200 millions d'euros :

- 500 millions d'euros avec une échéance au 3 avril 2025, assortis d'un coupon annuel fixe de 1,00 % et
- 700 millions d'euros avec une échéance au 3 avril 2029, assortis d'un coupon annuel fixe de 1,50 %.

SUEZ a également procédé le 13 septembre 2017 à une émission obligataire pour un montant de 500 millions d'euros portant un coupon de 1,625 % à échéance du 21 septembre 2032.

SUEZ dispose d'un programme de titres négociables à court terme (« TNCT », anciennement "billets de trésorerie"). Au 31 décembre 2017, l'encours de TNCT est de 400,0 millions d'euros.

Les TNCT sont comptabilisés en dette financière courante. Cependant, la politique du Groupe est d'adosser l'ensemble des TNCT à des lignes de crédit confirmées disponibles. Ainsi, le refinancement des TNCT est assuré même en cas de fermeture du marché monétaire.

Au 31 décembre 2017, l'encours de TNCT était entièrement couvert par des lignes de crédit confirmées disponibles à plus d'un an.

13.3.4 Titrisation de créances

DESCRIPTION DE L'OPERATION

En 2012, SUEZ a mis en place un programme de cession de créances commerciales à un fonds commun de titrisation (FCT).

Ce programme dit « déconsolidant » concerne les cédantes des périmètres SUEZ RV France, SUEZ Haz Waste, SUEZ Nederland, SUEZ Recycling and Recovery UK et SUEZ Deutschland

En avril 2017, le contrat a été renouvelé pour 5 ans et le périmètre du portefeuille des créances cédées a été modifié : sortie du cédant SUEZ R&R UK, entrée de nouveaux cédants français issus du pôle OSIS de SUEZ RV France.

Le programme de cession de créances commerciales ou titrisation de créances a pour objectif de procéder à des cessions dites « déconsolidantes », au sens d'IAS 39.

Les principales caractéristiques de l'opération sont les suivantes :

- (a) Un compartiment dédié aux créances du Groupe est créé au sein d'un fonds commun de titrisation (FCT);
- (b) Le FCT utilisé dans le programme finance le compartiment au moyen de l'émission de trois types d'instruments :
 - des parts dites « *senior* », émises sur les marchés au moyen d'un conduit dédié,
 - un dépôt dit « *mezzanine* », souscrit par le Groupe,
 - des parts dites « *subordonnées* », souscrites par un investisseur ayant pris part au programme et contractualisé son implication avec le Groupe;
- (c) Ces parts sont ici présentées par ordre de priorité de paiement relativement les unes aux autres ; les parts « *senior* » sont ainsi les premières à être remboursées, et les parts « *subordonnées* » les dernières;
- (d) Les filiales concernées du Groupe sont en charge du recouvrement des créances cédées en contrepartie d'une rémunération.

Les cessions de créances par les filiales du Groupe se font à leur valeur nominale, diminuée d'une décote qui sert à couvrir le coût de financement des créances, le risque de retard de paiement et le risque de crédit.

Les principaux engagements du Groupe vis-à-vis du FCT sont les suivants :

- (e) Constitution d'un dépôt de garantie rémunéré au profit du compartiment dont l'objet est de couvrir, après épuisement des éventuelles réserves du FCT et des parts « *subordonnées* », les défauts et retards de paiements éventuels des créances cédées excédant le montant estimé lors de la cession et facturé au travers de la décote appliquée au prix de cession, dans la limite d'un montant maximum déterminé (*Cash Collateral 1* ou CC1) ; ce dépôt est effectué dès le lancement de l'opération et correspond au dépôt « *mezzanine* » présenté ci-avant;
- (f) Constitution d'un dépôt de garantie rémunéré au profit du compartiment destiné à garantir la bonne exécution de l'ensemble des obligations financières des entités du Groupe parties à l'opération, à hauteur d'un montant maximum déterminé (*Cash Collateral 2* ou CC2) ; ce dépôt est effectué uniquement en cas de déclenchement de certains événements ou « *triggers* » liés à la dégradation de la notation de SUEZ ou au non-respect par le Groupe de ses obligations contractuelles. Au 31 décembre 2017, ce dépôt de garantie n'a pas été constitué ;
- (g) Option, pour toutes les filiales du Groupe, de demander conjointement le rachat à la juste valeur des créances détenues par le compartiment sous forme d'une seule et unique transaction, en cas d'amortissement du programme, prévu (au terme des 5 ans) ou accéléré et ce après accord des porteurs de parts « *subordonnées* ». À ce jour, il n'est pas prévu d'amortissement accéléré du programme avant sa date de maturité ;
- (h) Émission d'une garantie au titre du risque de modification des dispositions fiscales ;
- (i) Conservation par chaque filiale du Groupe de la gestion et du recouvrement des créances qu'elle a cédées au compartiment ; à cet effet, une convention de gestion et de recouvrement est signée notamment par chacune des filiales agissant en qualité de recouvreur et le compartiment, cette prestation étant rémunérée par le FCT.

Le Groupe reste exposé aux risques liés aux créances cédées dans la limite des dépôts de garantie.

Toutefois, la décote constatée lors des cessions et le dimensionnement de la part « *subordonnée* » permettent d'absorber la quasi-totalité des pertes éventuelles du compartiment. La probabilité que le dépôt « *mezzanine* » puisse être atteint est très faible. Enfin, ce sont les porteurs des parts « *subordonnées* » qui bénéficient de la quasi-totalité des avantages au travers de l'octroi du boni de liquidation.

COMPTABILISATION DE L'OPERATION

Le compartiment du FCT n'est pas contrôlé par le Groupe et n'est par conséquent pas consolidé.

Selon IAS 39 et sur la base des termes du programme et des analyses quantitatives mises en œuvre, le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des créances cédées. Les créances cédées dans le cadre du programme sont donc intégralement décomptabilisées de l'état de situation financière consolidé du Groupe.

Le résultat de cession de ces créances, matérialisé par la décote appliquée, est enregistré au compte de résultat en charges financières (cf. Note 6).

Le dépôt de garantie versé correspondant aux parts « mezzanine » souscrites par le Groupe est présenté sur la ligne « Prêts et créances au coût amorti » dans l'état de situation financière consolidé du Groupe. Sa rémunération est enregistrée au compte de résultat, en produits financiers (cf. Note 6).

La rémunération des services rendus au titre de la gestion et du recouvrement des créances cédées est comptabilisée en compte de résultat, en produits financiers (cf. Note 6).

Données chiffrées au 31 décembre 2017

<i>En millions d'euros</i>	
Total des créances cédées sur la période	2 452,1
Résultat de cession sur la période	(18,3) (b)
Rémunération perçue au titre du CC1 sur la période	0,7 (c)
Rémunération des services rendus au titre de la gestion et du recouvrement des créances cédées sur la période	10,8 (d)
Encours des créances transférées en date de clôture	447,4 (a)
Valeur comptable du CC1 en date de clôture	36,0 (e)
Juste valeur du CC1	36,0
Valeur comptable du CC2	*
Maturité résiduelle du CC1	50 mois
Impact des cessions de créances déconsolidantes au sens IAS 39 sur l'endettement financier net	404,6 (a) + (b) + (c) + (d) - (e)

* aucun dépôt de garantie dit "CC2" n'a été réalisé à fin décembre 2017, le versement de ce dernier étant soumis aux conditions décrites plus haut.

13.3.5 Variation de l'endettement financier net

L'endettement financier net a augmenté de 431,2 millions d'euros au cours de l'année 2017.

Les principaux événements qui ont généré une augmentation de la dette financière nette sont les suivants :

- ▶ l'acquisition des entités de GE Water :
 - montant global de l'investissement (a) de 2 902,6 millions d'euros;
 - augmentation de capital de SUEZ effectué le 24 mai 2017, nette de frais (b) pour 745,6 millions d'euros;
 - émission de titres super subordonnés du 19 avril 2017, nette de frais (c) pour 597,7 millions d'euros ;
 - apport en numéraire de 668,2 millions d'euros par CDPQ au capital de SWTS (d), en rémunération duquel CDPQ reçoit 30 % du capital de SWTS;
 - Net financé par dette : (a) - (b) - (c) - (d) = 891,1 millions d'euros
- ▶ le paiement des dividendes versés en numéraire aux actionnaires de SUEZ pour un montant de 366,6 millions d'euros;
- ▶ le paiement des dividendes versés en numéraire aux actionnaires minoritaires des filiales pour un montant de 218,8 millions d'euros (y compris retenue à la source);

Les opérations qui ont généré une baisse de l'endettement financier net sont essentiellement les suivantes :

- ▶ la cession de 9,1% d'Aquasure pour 98,7 millions d'euros;
- ▶ le remboursement de la taxe de 3% sur les distributions de 53,1 millions d'euros, perçues sur les années 2013 à 2017;
- ▶ l'opération de cession escompte sans recours des créances du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) pour les exercices 2016 et 2017 a été réalisée, pour 76,7 millions d'euros;
- ▶ l'augmentation de capital réservée aux salariés réalisée le 19 décembre 2017 pour 117,9 millions d'euros;
- ▶ les variations de change pour 364,3 millions d'euros, principalement lié à la dépréciation du dollar américain par rapport à l'euro pour 220 millions d'euros;
- ▶ l'excédent de trésorerie pour 448,4 millions d'euros.

13.3.6 Ratio d'endettement

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Endettement financier net	8 472,7	8 041,5
Total Capitaux propres	9 066,0	7 365,8
Ratio d'endettement	93,5%	109,2%

13.4 Juste valeur des instruments financiers par niveau

13.4.1 Actifs financiers

TITRES DISPONIBLES A LA VENTE

Les titres cotés sont comptabilisés dans les états de situations financières consolidés à leur juste valeur pour 23,6 millions d'euros au 31 décembre 2017. Leurs justes valeurs déterminées en fonction des cours de bourse à cette date sont de niveau 1.

Les titres non cotés, dont la juste valeur s'élève à 103,5 millions d'euros au 31 décembre 2017 sont évalués à partir de modèles d'évaluation basés principalement sur les dernières transactions, l'actualisation des dividendes ou flux de trésorerie et la valeur de l'actif net (juste valeur de niveau 3).

Au 31 décembre 2017, la variation des titres disponibles à la vente de niveau 3 s'analyse comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	
AU 31 DECEMBRE 2016	114,1
Acquisitions	18,8
Cessions (valeur comptable cédée)	(3,9)
Variation de juste valeur enregistrée en capitaux propres	0,1
Variation de juste valeur enregistrée en résultat	(0,9)
Variations de périmètre, change et divers	(24,7)
AU 31 DECEMBRE 2017	103,5

La valeur nette des titres non cotés ne constitue pas un montant homogène significatif susceptible d'être présenté séparément.

PRETS ET CREANCES AU COUT AMORTI (HORS CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS)

Les prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs), dont la valeur comptable au 31 décembre 2017 s'élève à 865,2 millions d'euros, peuvent comporter des éléments entrant dans une relation de couverture de juste valeur. Au 31 décembre 2017, aucune couverture n'a été mise en place.

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Le portefeuille d'instruments financiers dérivés utilisé par le Groupe dans le cadre de sa gestion des risques, comporte principalement des swaps de taux et de change, des options de change, ainsi que des achats et ventes à terme de devises. Il est comptabilisé à sa juste valeur au 31 décembre 2017 pour 239,0 millions d'euros. La juste valeur de la quasi-totalité de ces contrats est déterminée à l'aide de modèles internes de valorisation basés sur des données observables. Ces instruments sont présentés en niveau 2.

ACTIFS FINANCIERS EVALUES A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat, dont le montant au 31 décembre 2017 s'élève à 56,9 millions d'euros sont considérés être de niveau 2. En effet, leur juste valeur est déterminée à partir de données observables.

13.4.2 Passifs financiers

La juste valeur des dettes financières et des instruments financiers positionnés au passif se répartit de la manière suivante entre les différents niveaux de juste valeur (la définition des niveaux de juste valeur est présentée en Note 1.5.10.3) :

En millions d'euros	31 décembre 2017				31 décembre 2016			
	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Dettes financières	12 864,3	7 716,4	5 147,9	-	12 404,3	6 556,4	5 847,9	-
Instruments financiers dérivés	64,7	-	64,7	-	108,4	-	108,4	-
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette	17,0	-	17,0	-	40,8	-	40,8	-
Instruments financiers sur les matières premières	3,9	-	3,9	-	2,3	-	2,3	-
Instruments financiers dérivés relatifs aux autres éléments	43,8	-	43,8	-	65,3	-	65,3	-
TOTAL	12 929,0	7 716,4	5 212,6	-	12 512,7	6 556,4	5 956,3	-

DETTES FINANCIERES

Seuls les emprunts obligataires cotés émis par SUEZ sont présentés dans ce tableau en niveau 1. Les autres emprunts obligataires sont présentés dans ce tableau en niveau 2. La totalité de ces emprunts est évaluée notamment en tenant compte du risque de taux (composante taux d'intérêt) ; leur juste valeur est déterminée sur la base de données observables.

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Se reporter à la description de la Note 13.4.1 pour justifier le niveau de juste valeur.

13.5 Compensation des instruments financiers dérivés actifs et passifs

Au 31 décembre 2017, comme au 31 décembre 2016, le Groupe n'opère pas de compensation comptable de passifs financiers dans son état de situation financière. Par ailleurs, SUEZ souscrit des dérivés de gré à gré avec des banques de première catégorie dans le cadre de conventions qui prévoient de compenser les montants dus et à recevoir en cas de défaillance de l'une des parties contractantes. Ces accords de compensation conditionnels ne respectent pas les critères de la norme IAS 32 pour permettre la compensation des instruments dérivés actifs et passifs dans son état de situation financière. Ils entrent cependant dans le champ d'application des informations à fournir au titre d'IFRS 7 sur la compensation :

En millions d'euros	31 décembre 2017				31 décembre 2016			
	Instruments financiers dérivés relatifs à la dette et aux autres éléments		Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières		Instruments financiers dérivés relatifs à la dette et aux autres éléments		Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Montant brut ^(a)	238,7	(60,8)	0,4	3,9	228,3	(106,1)	1,1	(2,3)
MONTANT APRES COMPENSATION	215,2	(37,3)	0,4	3,9	191,3	(69,1)	0,0	(1,2)

(a) Montants bruts des actifs et passifs financiers comptabilisés.

Note 14 Gestion des risques liés aux instruments financiers

Le Groupe utilise principalement des dérivés pour couvrir son exposition aux risques de marché. La gestion des risques financiers est présentée dans le chapitre 4 « Facteurs de risque » du Document de Référence.

14.1 Risques de marché

14.1.1 Risque de marché sur matières premières

14.1.1.1 OPERATION DE COUVERTURE

Le Groupe engage des opérations de couverture de flux de trésorerie (*cash flow hedge*) sur les carburants telles que définies par IAS 39, en utilisant les instruments dérivés proposés sur les marchés de gré à gré, qu'ils soient fermes ou optionnels, mais toujours réglés en cash. L'objectif du Groupe est de se prémunir contre les évolutions défavorables des prix de marché pouvant en particulier affecter ses coûts d'approvisionnement.

14.1.1.2 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES SUR MATIERES PREMIERES

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés sur matières premières aux 31 décembre 2017 et 2016 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	31 décembre 2017				31 décembre 2016			
	Actifs		Passifs		Actifs		Passifs	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Couverture de flux de trésorerie	0,4	-	3,9	-	1,1	-	2,3	-
TOTAL	0,4	-	3,9	-	1,1	-	2,3	-

Par type de matières premières, la juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie se détaille comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2017				31 décembre 2016			
	Actifs		Passifs		Actifs		Passifs	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant
ELECTRICITE	-	-	3,9	-	-	-	2,3	-
Swaps	-	-	3,9	-	-	-	2,3	-
PETROLE	0,4	-	-	-	1,1	-	-	-
Swaps	0,4	-	-	-	1,1	-	-	-
TOTAL	0,4	-	3,9	-	1,1	-	2,3	-

14.1.2 Risque de change

Les filiales du Groupe opèrent principalement localement et dans leur devise, l'exposition du Groupe au risque de transaction associé aux achats et ventes est donc limitée.

Le risque de conversion est essentiellement concentré sur les participations détenues aux États-Unis, au Royaume-Uni, au Chili, en Chine et en Australie. En matière d'investissement dans des devises n'appartenant pas à la zone Euro, la politique de couverture du Groupe consiste à créer des passifs libellés dans la devise des flux de trésorerie générés par ces actifs en fonction de différents indicateurs internes et externes.

Parmi les instruments de couverture utilisés, la souscription d'emprunts dans la devise considérée constitue la couverture la plus naturelle. Le Groupe utilise également des produits dérivés de change (*swaps* de change, *cross currency swaps*...) qui permettent de créer synthétiquement des dettes en devises.

14.1.2.1 INSTRUMENTS FINANCIERS PAR DEVISES

La ventilation par devises de l'encours des dettes financières et de l'endettement financier net, avant et après prise en compte des instruments dérivés de couverture de taux et de change, est présentée dans les tableaux ci-dessous :

Encours des dettes financières

En %	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés
Zone EUR	75%	52%	73%	59%
Zone USD	7%	22%	7%	16%
Zone GBP	3%	4%	3%	4%
CLP (Peso chilien)	11%	11%	12%	12%
HKD (Dollar de Hong-Kong)	1%	6%	2%	4%
Autres devises	3%	5%	3%	5%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Endettement financier net

En %	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés
Zone EUR	77%	44%	72%	53%
Zone USD	7%	27%	9%	21%
Zone GBP	3%	5%	4%	4%
CLP (Peso chilien)	14%	14%	15%	15%
HKD (Dollar DE Hong-Kong)	1%	8%	-3%	1%
Autres devises	-2%	2%	3%	6%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

14.1.2.2 ANALYSE DE SENSIBILITE AU RISQUE DE CHANGE

L'analyse de sensibilité a été établie sur la situation de l'endettement financier net (y compris instruments financiers dérivés), et des dérivés qualifiés de couverture d'investissement net à la date de clôture.

Pour le **risque de change**, le calcul de sensibilité consiste à évaluer l'impact dans les comptes consolidés d'une variation de cours de change de plus ou moins 10 % par rapport aux cours de clôture.

Impact sur le résultat au risque de change après impact des dérivés de change

Une variation des cours de change des devises contre euro n'a d'impact en résultat que sur les actifs et passifs libellés dans une autre devise que la devise de reporting des sociétés les portant à leur état de situation financière et dans la mesure où ces actifs et passifs n'ont pas été qualifiés de couverture d'investissement net. Une variation uniforme de plus ou moins 10 % des devises contre euro générerait un gain ou une perte de 2,4 millions d'euros.

Impact sur les capitaux propres après prise en compte des dérivés de change

Pour les passifs financiers (dettes et dérivés) qualifiés de couverture d'investissement net, une variation uniforme de plus ou moins 10 % des devises contre euro générerait un impact négatif ou positif en capitaux propres de 0,6 million d'euros. Cette variation est compensée par un effet de sens inverse sur l'investissement net en devises couvertes.

14.1.3 Risque de taux d'intérêt

L'objectif du Groupe est de réduire son coût de financement en limitant l'impact des variations de taux d'intérêt sur son compte de résultat.

La politique du Groupe est d'opérer une diversification des références de taux de la dette nette entre taux fixe et taux variable. L'objectif est de disposer d'une répartition équilibrée entre les différentes références de taux à horizon moyen terme (5 à 15 ans), la répartition pouvant évoluer en fonction du contexte de marché.

Ainsi, le Groupe a recours à des instruments de couverture (notamment à des swaps), afin de se protéger des augmentations de taux d'intérêt dans les devises dans lesquelles l'endettement a été souscrit.

L'exposition du Groupe au risque de taux est gérée de manière centralisée et est revue régulièrement (en général sur une base mensuelle) lors du Comité de Trésorerie. Toute modification substantielle de la structure de taux fait l'objet d'une approbation préalable du Management.

Le coût de la dette du Groupe est sensible à l'évolution des taux pour toutes les dettes indexées sur des taux variables. Le coût de la dette du Groupe est également impacté par la variation de valeur de marché des instruments financiers dérivés non documentés comme couverture en IAS 39.

Les principales expositions de taux d'intérêt résultent, pour le Groupe, des financements en euro, en dollar américain, en livre sterling, en peso chilien et en dollar de Hong Kong qui représentent 98 % de l'endettement net au 31 décembre 2017.

14.1.3.1 INSTRUMENTS FINANCIERS PAR TYPE DE TAUX

La ventilation par type de taux de l'encours des dettes financières et de l'endettement financier net avant et après prise en compte des instruments dérivés de couverture, est présentée dans les tableaux ci-dessous :

Encours des dettes financières

En %	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés
Variable	16%	30%	24%	36%
Fixe	75%	61%	66%	54%
Fixe indexé à l'inflation	9%	9%	10%	10%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Endettement financier net

En %	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés
Variable	-17%	2%	-7%	11%
Fixe	105%	86%	94%	76%
Fixe indexé à l'inflation	12%	12%	13%	13%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

La dette indexée à l'inflation correspond exclusivement à des titres émis par Aguas Andinas au Chili. Il s'agit d'emprunts obligataires à taux fixe en Unidad de Fomento (unité monétaire chilienne ajustée de l'inflation).

14.1.3.2 ANALYSE DE SENSIBILITE AU RISQUE DE TAUX D'INTERET

L'analyse de sensibilité a été établie sur la base de la situation de l'endettement net (y compris instruments financiers ayant une composante de taux d'intérêt) à la date de clôture.

Pour le **risque de taux d'intérêt**, la sensibilité consiste à calculer l'impact d'une variation des taux de plus ou moins 1 % par rapport aux taux d'intérêt en vigueur à la date de clôture.

Impact sur le résultat après prise en compte des dérivés de taux

(Voir Note 1.5.10.3)

Une variation de plus ou moins 1 % des taux d'intérêt court terme (uniforme pour toutes les devises) sur le nominal de la dette nette à taux variable, y compris la dette indexée à l'inflation, et les jambes à taux variable des dérivés, générerait sur la charge nette d'intérêt, une perte ou un gain de 3,2 millions d'euros.

Une augmentation de 1 % de l'ensemble des courbes de taux d'intérêt (identique pour toutes les devises) générerait, en compte de résultat, une perte de 1,4 million d'euros liée à la variation de juste valeur des dérivés non documentés. Une diminution de 1 % des taux d'intérêt générerait *a contrario* un gain de 1,5 million d'euros.

Impact sur les capitaux propres après prise en compte des dérivés de taux

Une augmentation de 1 % de l'ensemble des courbes de taux d'intérêt (identique pour toutes les devises) générerait, sur les capitaux propres, un gain de 27,4 millions d'euros lié à la variation de juste valeur des dérivés documentés en couverture de flux de trésorerie comptabilisée dans les états de situations financières. *A contrario*, une diminution de 1 % générerait une perte de 30,7 millions d'euros.

La dissymétrie de l'impact est liée au faible niveau des taux court terme (inférieurs à 1 %) applicables à un certain nombre d'actifs et passifs financiers.

14.1.4 Couverture du risque de change ou de taux d'intérêt

Les justes valeurs et montants notionnels des instruments financiers dérivés de couverture du risque de change et de taux d'intérêt sont présentés ci-après :

Dérivés de change

	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
	Total valeur de marché	Total nominal	Total valeur de marché	Total nominal
<i>En millions d'euros</i>				
Couverture de juste valeur	(0,2)	391,8	(1,2)	629,7
Couverture des flux de trésorerie	(0,3)	11,7	4,0	68,2
Couverture d'investissement net	0,3	34,9	(1,1)	1 335,8
Dérivés non qualifiés de couverture	70,5	3 425,4	(7,0)	1 786,1
TOTAL	70,3	3 863,8	(5,3)	3 819,8

Dérivés de taux

	31 Décembre 2017		31 décembre 2016	
	Total valeur de marché	Total nominal	Total valeur de marché	Total nominal
<i>En millions d'euros</i>				
Couverture de juste valeur	106,6	1 700,0	147,4	1 550,0
Couverture des flux de trésorerie	(12,2)	55,5	(17,9)	400,0
Dérivés non qualifiés de couverture	(3,1)	143,7	(4,5)	146,8
TOTAL	91,3	1 899,2	125,0	2 096,8

Les valeurs de marché présentées ci-dessus sont de signe positif dans le cas d'un actif, et de signe négatif dans le cas d'un passif.

Le Groupe qualifie de couverture de juste valeur les instruments dérivés de change adossés aux engagements fermes libellés en devises, ainsi que les opérations de variabilisation de la dette.

Les couvertures de flux de trésorerie correspondent essentiellement à de la couverture de flux d'exploitation futurs en devises ainsi qu'à de la couverture de dettes à taux variables.

Les instruments dérivés de taux non qualifiés de couverture correspondent à des instruments structurés, qui ne peuvent, de par leur nature et parce qu'ils ne répondent pas aux critères d'efficacité définis par IAS 39, être qualifiés de couverture comptable.

Les instruments dérivés de change non qualifiés de couverture couvrent économiquement des engagements en devise. L'effet constaté sur les dérivés de change est d'ailleurs quasi intégralement compensé par des résultats de change sur les éléments couverts.

Couverture de juste valeur

Au 31 décembre 2017, l'impact net des couvertures de juste valeur, y compris les soultes et les primes de rachat, enregistré au compte de résultat s'élève à 3,5 millions d'euros.

Couverture des flux de trésorerie

La répartition par maturité des valeurs de marché des instruments financiers dérivés de change et de taux d'intérêt entrant dans une relation de couverture de flux de trésorerie est la suivante :

Au 31 décembre 2017

<i>En millions d'euros</i>	Total	2018	2019	2020	2021	2022	> 5 ans
Juste valeur des dérivés par date de maturité	(12,6)	(0,5)	(0,1)	(0,3)	(2,8)	-	(8,9)

Au 31 décembre 2016

<i>En millions d'euros</i>	Total	2017	2018	2019	2020	2021	> 5 ans
Juste valeur des dérivés par date de maturité	(13,9)	2,6	(0,8)	(0,2)	(0,8)	(4,3)	(10,4)

Le montant des gains et pertes latents enregistrés directement en capitaux propres part du Groupe sur l'année 2017 est de 20,7 millions d'euros (dont les impacts sur les sociétés associées).

La part inefficace comptabilisée en résultat au titre de ces couvertures de flux de trésorerie est nulle.

Couverture d'investissement net

La part inefficace comptabilisée en résultat au titre de ces couvertures d'investissement net est nulle.

14.2 Risque de contrepartie

Le Groupe est exposé, par ses activités opérationnelles et financières, aux risques de défaillance de ses contreparties (clients, fournisseurs, partenaires, intermédiaires, banques) lorsque celles-ci se trouvent dans l'impossibilité d'honorer leurs engagements

contractuels. Ce risque résulte de la combinaison d'un risque de paiement (non-paiement des prestations ou livraisons réalisées), de livraison (non-livraison de prestations ou fournitures payées) et d'un risque de remplacement des contrats défallants (appelé exposition *Mark to Market* correspondant au remplacement dans des conditions différentes de celles prévues initialement).

14.2.1 Activités opérationnelles

CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

L'encours brut des créances clients et autres débiteurs dont l'échéance est dépassée est analysé ci-après :

Clients et autres débiteurs	Actifs non dépréciés échus à la date de clôture				Actifs dépréciés ^(a)	Actifs non dépréciés non échus	Total
	0-6 mois	6-12 mois	au delà d'1 an	Total	Total	Total	
<i>En millions d'euros</i>							
au 31 décembre 2017	290,6	49,7	73,9	414,2	397,7	4 185,7	4 997,6
au 31 décembre 2016	225,6	40,0	47,4	313,0	450,1	3 595,0	4 358,1

(a) Cet agrégat correspond à la valeur nominale des créances clients et autres débiteurs qui font l'objet d'une dépréciation partielle ou totale.

L'antériorité des créances échues non dépréciées peut varier significativement en fonction des catégories de clients auprès desquelles les sociétés du Groupe exercent leur activité, selon qu'il s'agit d'entreprises privées, de particuliers ou de collectivités publiques. Les politiques de dépréciation retenues sont déterminées, entité par entité, selon les particularités de ces différentes catégories de clients. Le Groupe estime par ailleurs n'être exposé à aucun risque significatif en termes de concentration de crédit compte tenu de la diversité de son portefeuille.

AUTRES ACTIFS

Concernant les « Autres actifs », la part des actifs dépréciés reste peu significative par rapport au montant total du poste. Le Groupe estime par ailleurs ne pas être exposé à un risque de contrepartie sur ces actifs.

14.2.2 Activités financières

L'exposition maximale du Groupe au risque de contrepartie sur les activités financières peut être appréciée à hauteur de la valeur comptable des actifs financiers hors titres disponibles à la vente, et de la juste valeur des dérivés inscrits à l'actif des états de situation financière (soit 8 908,9 millions d'euros au 31 décembre 2017 et 8 137,1 millions d'euros au 31 décembre 2016).

14.2.2.1 RISQUE DE CONTREPARTIE LIE AUX PRETS ET CREANCES AU COUT AMORTI (HORS CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS)

L'encours brut des prêts et créances au coût amorti (hors créances clients & autres débiteurs) dont l'échéance est dépassée est analysé ci-après :

Prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs)	Actifs non dépréciés échus à la date de clôture				Actifs dépréciés ^(a)	Actifs non dépréciés non échus	Total
	0-6 mois	6-12 mois	au delà d'1 an	Total	Total	Total	
<i>En millions d'euros</i>							
au 31 décembre 2017	-	-	0,2	0,2	97,7	865,6	963,5
au 31 décembre 2016	-	-	0,5	0,5	201,3	848,6	1 050,4

(a) Cet agrégat correspond à la valeur nominale des prêts et créances au coût amorti (hors clients et autres débiteurs) qui font l'objet d'une dépréciation partielle ou totale.

L'encours des prêts et créances au coût amorti (hors créances clients et autres débiteurs) ne comprend pas les éléments de perte de valeur (pour 97,7 millions d'euros au 31 décembre 2017 et 171,9 millions d'euros au 31 décembre 2016) et de coût amorti (pour - 0,6 million d'euros au 31 décembre 2017 et 0,8 million d'euros au 31 décembre 2016). L'évolution de ces éléments est présentée en Note 13.1.2 « Prêts et créances au coût amorti ».

14.2.2.2 RISQUE DE CONTREPARTIE LIE AUX ACTIVITES DE PLACEMENT ET A L'UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie sur le placement de ses excédents (trésorerie et équivalents de trésorerie) et au travers de l'utilisation d'instruments financiers dérivés. Le risque de contrepartie correspond à la perte que le Groupe pourrait supporter en cas de défaillance des contreparties à leurs obligations contractuelles. Dans le cas des instruments dérivés, ce risque correspond à la juste valeur positive.

Le Groupe place la majorité de ses excédents de trésorerie et négocie ses instruments financiers de couverture avec des contreparties de premier plan. Dans le cadre de sa politique de gestion du risque de contrepartie, le Groupe a mis en place des procédures de gestion et de contrôle basées, d'une part sur l'habilitation des contreparties en fonction de leurs ratings externes, de leurs surfaces financières et d'éléments objectifs de marché (*Credit Default Swap*, capitalisation boursière), et d'autre part sur la définition de limites de risques.

Au 31 décembre 2017, les postes « Trésorerie et équivalents de trésorerie » ainsi que les instruments financiers dérivés actifs sont les postes les plus significatifs soumis au risque de contrepartie. La décomposition des contreparties par type de notation sur ces postes est la suivante :

Risque de contrepartie lié aux activités de placement	31 décembre 2017				31 décembre 2016			
	Total	Investment Grade ^(a)	Sans notation ^(b)	Non Investment Grade ^(b)	Total	Investment Grade ^(a)	Sans notation ^(b)	Non Investment Grade ^(b)
% de l'exposition	3 236,2	94%	5%	1%	3 094,1	93%	6%	1%

(a) Contreparties dont la notation minimale est BBB- chez Standard & Poor's ou Baa3 chez Moody's.

(b) L'essentiel de ces deux expositions est porté par des sociétés consolidées dans lesquelles existent des intérêts minoritaires ou par des sociétés du Groupe opérant dans des pays émergents, où la trésorerie n'est pas centralisable et est donc placée localement.

14.3 Risque de liquidité

Dans le cadre de ses activités opérationnelles et financières, le Groupe pourrait être exposé à un risque de manque de liquidités l'empêchant de faire face à ses engagements contractuels.

14.3.1 Liquidités disponibles

La politique de financement du Groupe s'appuie sur les principes suivants :

- ▶ diversification des sources de financements entre le marché bancaire et le marché des capitaux ;
- ▶ profil de remboursement équilibré des dettes financières.

Au 31 décembre 2017, le Groupe bénéficie d'une trésorerie active de 3 309,3 millions d'euros, composée de la trésorerie et équivalents de trésorerie pour 3 058,1 millions d'euros, des actifs financiers à la juste valeur par résultat pour 56,9 millions d'euros, et des instruments financiers dérivés relatifs à la dette et enregistrés à l'actif pour 194,3 millions d'euros. La quasi-totalité des excédents est investie en dépôts bancaires court terme et en comptes rémunérés.

De plus, le Groupe dispose spécifiquement au 31 décembre 2017 de facilités de crédit confirmées, pour un montant total de 2 686,9 millions d'euros dont 72,5 millions d'euros tirées ; les facilités de crédit non tirées atteignent donc 2 614,4 millions d'euros, dont 176,2 millions d'euros arriveront à échéance au cours de l'année 2018.

88 % des lignes de crédit totales et 91 % des lignes non tirées sont centralisées. Aucune de ces lignes centralisées ne contient de clause de défaut liée à des ratios financiers ou à des niveaux de notation.

Au 31 décembre 2017, les ressources bancaires représentent 7,2 % de l'encours des dettes financières (hors découverts bancaires et comptes courants passifs de trésorerie, car ces éléments ne constituent pas une source de financement pérenne). Les financements par les marchés de capitaux (emprunts obligataires pour 86,4 % et billets de trésorerie pour 3,7 %) représentent 90,1 % de l'encours des dettes financières (hors découverts bancaires et comptes courants passifs de trésorerie).

La trésorerie disponible, composée de la trésorerie et équivalent de trésorerie (3 058,1 millions d'euros), des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat (56,9 millions d'euros), nets des découverts bancaires et comptes courants passifs de trésorerie (824,6 millions d'euros), s'élève à 2 290,4 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 2 141,6 millions au 31 décembre 2016.

14.3.2 Flux contractuels non actualisés aux activités financières

Afin de refléter au mieux la réalité économique des opérations, les flux liés aux dérivés enregistrés au passif et à l'actif présentés ci-dessous correspondent à des positions nettes. Par ailleurs, les valeurs présentées sont de signe positif dans le cas d'un passif, et de signe négatif dans le cas d'un actif.

Au 31 décembre 2017, les flux contractuels non actualisés sur l'encours des dettes financières par date de maturité et par nature sont les suivants :

Au 31 décembre 2017

En millions d'euros	Total	2018	2019	2020	2021	2022	Au-delà de 5 ans
Emprunts obligataires	9 345,5	210,5	844,8	464,6	1 023,5	827,3	5 974,8
Billets de trésorerie	400,0	400,0					
Tirages sur facilités de crédit	72,5	46,0	13,1		13,4		
Emprunts sur location financement	149,1	74,2	33,0	13,5	6,2	3,4	18,8
Autres emprunts bancaires	704,5	276,0	159,5	97,1	69,0	32,5	70,4
Autres emprunts	140,1	41,5	24,0	6,9	10,0	5,6	52,1
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie	824,6	824,6					
Encours des dettes financières	11 636,3	1 872,8	1 074,4	582,1	1 122,1	868,8	6 116,1
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	(56,9)	(56,9)	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(3 058,1)	(3 058,1)	-	-	-	-	-
Endettement net hors coût amorti et effets des instruments financiers dérivés	8 521,3	(1 242,2)	1 074,4	582,1	1 122,1	868,8	6 116,1

Au 31 décembre 2016

<i>En millions d'euros</i>	Total	2017	2018	2019	2020	2021	Au-delà de 5 ans
Encours des dettes financières	10 990,0	2 369,8	589,8	1 061,1	575,2	1 112,3	5 281,8
Actifs liés au financement, actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat et Trésorerie et équivalents de trésorerie	(2 987,0)	(2 987,0)	-	-	-	-	-
Endettement net hors coût amorti et effets des instruments financiers dérivés	8 003,0	(617,2)	589,8	1 061,1	575,2	1 112,3	5 281,8

Au 31 décembre 2017, les flux contractuels non actualisés sur l'encours des dettes financières par date de maturité sont les suivants :

Au 31 décembre 2017

<i>En millions d'euros</i>	Total	2018	2019	2020	2021	2022	Au-delà de 5 ans
Flux contractuels d'intérêts non actualisés sur l'encours des dettes financières	2 384,5	319,3	309,9	247,6	238,8	198,9	1 070,0

Au 31 décembre 2016

<i>En millions d'euros</i>	Total	2017	2018	2019	2020	2021	Au-delà de 5 ans
Flux contractuels d'intérêts non actualisés sur l'encours des dettes financières	2 532,4	331,7	320,3	293,5	232,4	224,4	1 130,1

Au 31 décembre 2017, les flux contractuels non actualisés sur l'encours des dérivés (hors matières premières) enregistrés au passif et à l'actif par date de maturité sont les suivants (montants nets) :

Au 31 décembre 2017

<i>En millions d'euros</i>	Total	2018	2019	2020	2021	2022	Au-delà de 5 ans
Dérivés (hors matières premières)	(155,5)	(77,3)	(37,9)	(21,7)	(21,8)	(10,5)	13,7

Au 31 décembre 2016

<i>En millions d'euros</i>	Total	2017	2018	2019	2020	2021	Au-delà de 5 ans
Dérivés (hors matières premières)	(99,5)	37,1	(55,1)	(34,5)	(21,4)	(20,2)	(5,4)

Les facilités de crédit confirmées non utilisées ont les échéances suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	Total	2018	2019	2020	2021	2022	Au-delà de 5 ans
Au 31 décembre 2017	2 614,4	176,2	150,4	165,9	1 595,1	480,0	46,8

<i>En millions d'euros</i>	Total	2017	2018	2019	2020	2021	Au-delà de 5 ans
Au 31 décembre 2016	2 105,3	36,8	107,0	138,1	159,8	1 583,6	80,0

Les lignes de crédit confirmées non utilisées comprennent pour partie un *club deal* multidevises de 1,5 milliard d'euros (échéance 2021).

Au 31 décembre 2017 aucune contrepartie ne représentait plus de 6 % des programmes de lignes de crédit confirmées non tirées.

14.4 Risque sur actions

Au 31 décembre 2017, les titres disponibles à la vente détenus par le Groupe s'élèvent à 127,1 millions d'euros (se reporter à la Note 13.1.1).

Une baisse de 10 % de la valeur des titres cotés aurait un impact défavorable avant impôt d'environ 2,3 millions d'euros sur les capitaux propres du Groupe.

La gestion du portefeuille d'actions cotées et non cotées du Groupe est encadrée par une procédure d'investissement spécifique et fait l'objet d'un reporting régulier à la Direction Générale.

Note 15 Capitaux propres

15.1 Capital social

	Nombre d'actions			Valeur (en millions d'euros)		Auto contrôle
	Total	d'autocontrôle	en circulation	Capital social	Primes	
Au 31 décembre 2015	542 643 468	1 959 749	540 683 719	2 170,6	4 406,8	29,4
Achats et ventes d'actions propres		(44 953)	44 953			(0,8)
Apport de la marque SUEZ par ENGIE	1 757 778		1 757 778	7,0	22,0	
Emission d'actions en rémunération de l'apport d'actions ACEA	20 000 000		20 000 000	80,0	214,4	
Prélèvement sur prime pour paiement du dividende 2015					(10,9)	
Au 31 décembre 2016	564 401 246	1 914 796	562 486 450	2 257,6	4 632,3	28,6
Achats et ventes d'actions propres		3 153 117	(3 153 117)			48,4
Livraison d'actions Plan d'Actions Mondial 2013	1 176 328		1 176 328	4,7	(4,7)	
Livraison d'Actions de Performance 2013	338 621		338 621	1,3	(1,3)	
Affectation à la réserve légale Actions de Performance 2013					(0,1)	
Augmentation de capital réservée aux salariés nette de frais (SHARING 2017)	9 978 030		9 978 030	39,9	78,0	
Affectation à la réserve légale (SHARING 2017)					(4,0)	
Financement de l'acquisition de GE Water ^(a)	47 468 354		47 468 354	189,9	555,7	
Affectation à la réserve légale					(19,0)	
Au 31 décembre 2017	623 362 579	5 067 913	618 294 666	2 493,4	5 236,4	77,0

(a) Se reporter à la Note 2.1 et 2.4.

La variation du nombre d'actions durant l'exercice 2017 à hauteur de 58 961 333 actions résulte de quatre émissions:

- ▶ une émission de 1 176 328 actions nouvelles, le 19 janvier 2017, pour livraison au terme de la période d'acquisition du plan d'attribution gratuite d'actions du 17 janvier 2013 aux bénéficiaires en dehors de France, Italie et Espagne;
- ▶ une émission de 338 621 actions nouvelles, le 28 mars 2017, pour livraison des actions de performance attribuées le 27 mars 2013 aux bénéficiaires en dehors de France, Belgique et Espagne;
- ▶ une émission de 47 468 354 actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription et délai de priorité, le 24 mai 2017, afin de financer l'acquisition de GE Water & Process Technologies (voir Note 2.4);
- ▶ une émission de 9 978 030 actions nouvelles dans le cadre du plan mondial d'actionnariat salarié dénommé "SHARING", le 19 décembre 2017.

15.2 Actions propres et d'autocontrôle

Le contrat de liquidité, renouvelable par tacite reconduction, d'un montant de 40 millions d'euros est géré par Rothschild et Cie Banque. Ce contrat a pour objet de réduire la volatilité de l'action SUEZ. Il est conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association Française des Marchés Financiers et approuvée par l'AMF.

Au 31 décembre 2017, les actions d'autocontrôle s'élèvent à 4 667 913 contre 1 914 796 au 31 décembre 2016. 2 000 000 actions seront annulées dans le cadre d'une réduction de capital décidée lors du conseil d'administration du 28 février 2018, le solde étant affecté à la couverture des plans d'attribution d'actions aux salariés et 400 000 actions propres au titre du contrat de liquidité.

15.3 Autres informations sur les primes et réserves consolidées

Les primes et réserves consolidées, y compris le résultat de l'exercice (5 684 millions d'euros au 31 décembre 2017), intègrent la réserve légale de la société SUEZ. En application des dispositions légales françaises, la réserve légale de la société SUEZ représente 10 % du capital social. Cette réserve ne peut être distribuée aux actionnaires qu'en cas de liquidation.

15.4 Distribution de dividendes

Comme au titre des exercices 2015 et 2016 il sera proposé à l'Assemblée Générale de SUEZ, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 de verser un dividende unitaire de 0,65 euro par action, soit un montant total en numéraire de 401,9 millions d'euros sur la base du nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2017.

Sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale, ce dividende, sera mis en paiement au cours du 1^{er} semestre 2018, et n'est pas reconnu en tant que passif dans les comptes au 31 décembre 2017, les états financiers à fin 2017 étant présentés avant affectation.

15.5 Total des gains et pertes reconnus en capitaux propres (part du Groupe)

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2017	Variation	31 déc. 2016
Actifs financiers disponibles à la vente	(2,7)	(0,1)	(2,6)
Couverture d'investissement net	(159,2)	(4,0)	(155,2)
Couverture des flux de trésorerie (hors matières premières)	(4,6)	12,3	(16,9)
Couverture des flux de trésorerie (sur matières premières)	(3,1)	(1,9)	(1,2)
Impôts différés sur actifs financiers disponibles à la vente et couvertures	10,9	(2,4)	13,3
Quote-part des coentreprises sur éléments recyclables, nette d'impôt	(29,3)	(53,5)	24,2
Quote-part des entreprises associées sur éléments recyclables, nette d'impôt	(69,4)	(8,3)	(61,1)
Ecart de conversion	(41,2)	(180,0)	138,8
TOTAL ELEMENTS RECYCLABLES	(298,6)	(237,9)	(60,7)
Pertes et gains actuariels	(397,7)	8,7	(406,4)
Impôts différés sur pertes et gains actuariels	98,7	19,2	79,5
Quote-part des coentreprises sur éléments non recyclables, nette d'impôt	-	-	-
Quote-part des entreprises associées sur éléments non recyclables, nette d'impôt	(4,9)	0,1	(5,0)
TOTAL ELEMENTS NON RECYCLABLES	(303,9)	28,0	(331,9)
TOTAL	(602,5)	(209,9)	(392,6)

Tous les éléments figurant dans le tableau ci-dessus sont recyclables en résultat au cours des exercices futurs, à l'exception des pertes et gains actuariels ainsi que les impôts différés associés, qui sont présentés au sein des réserves consolidées part du Groupe.

15.6 Titres super subordonnés

En juin 2014, SUEZ avait lancé une émission de titres super subordonnés à durée indéterminée, dits hybrides, d'une valeur de 500 millions d'euros portant un coupon initial fixe de 3 %. Le 30 mars 2015, SUEZ avait lancé une autre émission de titres super subordonnés à durée indéterminée, pour un montant de 500 millions d'euros. Les nouveaux titres portaient intérêt au taux fixe de 2,5 %, révisé pour la première fois sept ans après l'émission sur la base du taux de swap à cinq ans, puis tous les cinq ans.

Le 19 avril 2017, SUEZ a réalisé le placement de titres super subordonnés à durée indéterminée pour un montant de 600 millions d'euros avec un coupon initial fixe de 2,875 %, révisé pour la première fois sept ans après l'émission sur la base du taux de swap à cinq ans, puis tous les cinq ans. Cette émission a été réalisée dans le cadre du financement de l'acquisition de GE Water.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 32, ces titres ou obligations hybrides constituent un instrument de capitaux propres et non une dette dans les comptes consolidés du Groupe. En effet, dans le cours normal de la vie de ces titres, il n'existe aucune obligation directe ou indirecte de verser des intérêts (sauf dans le cas d'une distribution de dividendes par l'émetteur ou de remboursement des titres), de même qu'il n'existe aucune échéance de remboursement final, mais seulement des dates de remboursement optionnel. (Se reporter à la Note 2.3)

À la suite de ces émissions, l'encours d'obligations hybrides du Groupe atteint 1,6 milliard d'euros au 31 décembre 2017.

15.7 Gestion du capital

SUEZ cherche à optimiser de manière continue sa structure financière par un équilibre entre son endettement financier net et ses capitaux propres totaux tels que figurant dans l'état de situation financière consolidé. L'objectif principal du Groupe en termes de gestion de sa structure financière est de maximiser la valeur pour les actionnaires, de réduire le coût du capital, de maintenir une bonne notation tout en assurant la flexibilité financière désirée afin de saisir les opportunités de croissance externe créatrices de valeur. Le Groupe gère sa structure financière et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques.

Les objectifs, politiques et procédures de gestion sont demeurés identiques depuis plusieurs exercices.

Note 16 Participations ne donnant pas le contrôle

La variation du poste « Participations ne donnant pas le contrôle » entre 2016 et 2017 pour 633,8 millions d'euros s'explique principalement par la création de SUEZ Water Technologies & Solutions (SWTS), entité détenue à 70% par le Groupe SUEZ. SWTS regroupe les entités ex-GE Water ainsi que les entités SUEZ spécialisées dans l'Eau Industrielle (voir Note 2.1).

La contribution de la nouvelle Business Unit "WTS" au poste "Participations ne donnant pas le contrôle" s'élève à 706,2 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Le groupe Agbar reste cependant le principal contributeur au poste « Participations ne donnant pas le contrôle » de l'état de situation financière consolidé du Groupe. Cette contribution s'élève à 1 063,1 millions d'euros sur un total de 2 503,7 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 1 164,2 millions d'euros sur un total de 1 869,9 millions d'euros au 31 décembre 2016.

La contribution de 1 063,1 millions d'euros au 31 décembre 2017 provient principalement des 71,6 % de participations ne donnant pas le contrôle chez Aguas Andinas au Chili.

En effet, SUEZ consolide le groupe Agbar par intégration globale avec un pourcentage d'intérêt de 100 % au 31 décembre 2017.

Le groupe Agbar consolide la société holding chilienne IAM par intégration globale avec un pourcentage d'intérêt de 56,6 %.

La société IAM consolide la société opérationnelle chilienne Aguas Andinas par intégration globale avec un pourcentage d'intérêt de 50,1 %.

La société Aguas Andinas est donc consolidée au sein du groupe SUEZ par intégration globale au taux d'intérêt de 28,4 %.

IAM et Aguas Andinas sont toutes deux des entités cotées à la bourse de Santiago de Chile (Chili).

Les informations résumées d'Aguas Andinas (à 100 %) sont présentées ci-dessous. Elles sont extraites des données publiées par la société.

États de situation financière résumés (à 100 %)

<i>en millions d'euros</i>	30 sept. 2017 ^(a)	31 déc 2016
Actifs non courants	2 137,2	2 259,4
Actifs courants	166,0	258,8
<i>dont Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	7,1	92,2
Total Actif	2 303,2	2 518,2
Capitaux propres part du Groupe	854,5	901,3
Participations ne donnant pas le contrôle	68,0	74,9
Total capitaux propres	922,2	976,2
Passifs non courants	1 163,3	1 240,7
Passifs courants	217,4	301,3
Total Passif et capitaux propres	2 303,2	2 518,2
Taux de change clôture CLP / EUR	755,4	703,6

(a) A la date de publication des comptes consolidés annuels 2017 du Groupe, les états financiers consolidés au 31 décembre 2017 du groupe Aguas Andinas n'ont pas encore été publiés.

L'état de situation financière résumé au 30 septembre 2017 est extrait des données publiées (non auditées) les plus récentes.

Comptes de résultat résumés des 9 premiers mois (à 100 %)

<i>en millions d'euros</i>	30 sept. 2017 ^(a)	30 sept. 2016
Chiffre d'affaires	514,8	475,4
Résultat opérationnel courant	224,3	215,1
Résultat net part du Groupe	139,4	131,3
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle	3,7	3,9
Résultat net	143,1	135,1
Autres éléments du résultat global	-	-
Résultat global de l'exercice	143,1	135,1
Taux de change moyen CLP / EUR	727,7	758,3

(a) A la date de publication des comptes consolidés annuels 2017 du Groupe, les états financiers consolidés au 31 décembre 2017 du groupe Aguas Andinas n'ont pas été publiés.

Le compte de résultat résumé au 30 septembre 2017 est extrait des données publiées (non auditées) les plus récentes.

Dividendes

<i>en millions d'euros</i>	Au titre de 2016	Au titre de 2015
Dividendes versés par Aguas Andinas	186,0	170,1

Par ailleurs, les 42% de participations ne donnant pas le contrôle dans les entités constituant SUEZ NWS, en Chine et à Hong-Kong représentent 424,4 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Note 17 Provisions

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2016	Dotations	Reprises pour utilisation	Reprises pour excédent	Variations de périmètre	Variation liée à la désactuali- sation ^(a)	Ecarts de change	Autres	31 décembre 2017
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme	801,1	43,8	(85,4)	-	50,1	16,4	(29,5)	(8,4)	788,1
Risques sectoriels	88,5	2,8	(10,2)	-	-	-	-	2,5	83,6
Garantie	20,4	14,7	(11,4)	-	3,3	-	(0,7)	(1,0)	25,3
Risques fiscaux, autres litiges et réclamations	134,1	28,1	(53,9)	(18,6)	(1,7)	-	(1,2)	3,5	90,3
Reconstitution de sites	567,0	41,3	(72,5)	-	-	17,1	(10,2)	0,6	543,3
Restructurations	46,9	136,6	(79,4)	(1,3)	1,7	-	(1,0)	0,8	104,3
Autres risques ^(b)	421,5	83,4	(99,3)	(7,9)	39,5	7,9	(12,9)	13,6	445,8
TOTAL PROVISIONS	2 079,5	350,7	(412,1)	(27,8)	92,9	41,4	(55,5)	11,6	2 080,7

(a) L'effet de désactualisation portant sur les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme correspond à la charge d'intérêts calculée sur le montant net des engagements de retraite et de la juste valeur des actifs de couverture, conformément à la norme IAS 19 révisée.

(b) Les provisions pour autres risques incluent une provision correspondant à la juste valeur des contrats déficitaires, pour un montant de 87,5 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 93,6 millions d'euros au 31 décembre 2016, suite à l'acquisition par SUEZ R&R Australia de WSN en 2010.

Au 31 décembre 2017, la variation du total des provisions provient principalement :

- ▶ des effets de change pour (55,5) millions d'euros, qui sont essentiellement générés par les filiales australiennes et américaines;
- ▶ des effets de périmètre pour 92,9 millions d'euros principalement liés à l'intégration des entités ex GE Water;
- ▶ de l'effet de désactualisation de la période pour + 41,4 millions d'euros liés aux provisions pour reconstitution de sites, aux provisions pour avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme, ainsi qu'aux provisions pour pertes à terminaison, classées en provisions pour autres risques;
- ▶ de l'augmentation des provisions pour restructuration hors effet de change pour + 58,4 millions d'euros correspondant principalement aux montants dûs au titre du plan de départ volontaire mis en place dans le cadre du plan de transformation des fonctions support en France et encore non décaissés au 31 décembre 2017;
- ▶ de la diminution des risques fiscaux, autres litiges et réclamations hors effet de change pour (42,6) millions d'euros essentiellement en Espagne (voir Note 26).

Les flux de dotations, reprises et variations liées à la désactualisation présentés ci-dessus, sont ventilés de la façon suivante dans le compte de résultat consolidé au 31 décembre 2017 :

<i>En millions d'euros</i>	(Reprises) / Dotations nettes
Résultat des activités opérationnelles	(50,5)
Autres produits et charges financiers	41,4
Impôts	(38,7)
TOTAL	(47,8)

L'analyse par nature des provisions et les principes applicables à leurs modalités de calcul sont exposés ci-dessous.

17.1 Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme

Se reporter à la Note 18.

17.2 Risques sectoriels

Ce poste comprend principalement les provisions pour risques couvrant les procédures judiciaires relatives aux contrats argentins, ainsi que celles couvrant des garanties données dans le cadre de cessions et dont la mise en jeu est devenue probable.

17.3 Risques fiscaux, autres litiges et réclamations

Ce poste comprend les provisions liées aux procédures en cours, concernant le personnel ou des organismes sociaux (redressement sur cotisations sociales...), aux litiges en cours relevant de l'activité normale de la Société (réclamations de clients, litiges fournisseurs), aux redressements d'impôt et aux litiges fiscaux.

17.4 Reconstitution de sites

La Directive européenne de juin 1998 sur les centres de stockage de déchets a instauré des obligations en termes de fermeture et de suivi long terme de ces centres. Ces obligations imposées au titulaire de l'arrêté d'exploitation (ou à défaut au propriétaire du terrain en cas de défaillance de l'exploitant) fixent des règles et conditions à observer en matière de conception et de dimensionnement des centres de stockage, de collecte et traitement des effluents liquides (lixiviats) et gazeux (biogaz) et instaurent un suivi trentenaire de ces sites.

Ces provisions de deux natures (réaménagement et suivi long terme) sont calculées site par site et sont constituées pendant la durée d'exploitation du site au prorata de la consommation du vide de fouille (rattachement des charges et des produits). Ces coûts qui devront être engagés lors de la fermeture du site ou pendant la période de suivi long terme (30 ans en général au sein de l'Union européenne après la fermeture du site, 20 ans en France en application de l'arrêté ministériel du 15 février 2016 suivi d'une période de surveillance de 5 ans renouvelable et 60 ans en Grande-Bretagne) font l'objet d'une actualisation. Un actif est constaté en contrepartie de la provision. Il est amorti au rythme de la consommation du vide de fouille ou du besoin de couverture, c'est-à-dire dans l'exercice.

Le calcul de la provision pour réaménagement (lors de la fermeture du centre de stockage) dépend du type de couverture choisie : semi-perméable, semi-perméable avec drain, ou imperméable. Ce choix a une forte incidence sur le niveau de production future de lixiviat et par conséquent sur les coûts futurs de traitement de ces effluents. Le calcul de cette provision nécessite une évaluation du coût de réaménagement de la surface restant à couvrir. La provision comptabilisée dans l'état de situation financière en fin de période doit permettre le réaménagement de la partie non encore traitée (différence entre le taux de remplissage et le pourcentage de la surface du site déjà réaménagée). Chaque année, la provision est réévaluée sur la base des travaux réalisés et de ceux à réaliser.

Le calcul de la provision pour suivi long terme dépend d'une part des coûts liés à la production de lixiviat et de biogaz, et d'autre part de la valorisation du biogaz. Cette valorisation du biogaz est une source de revenu et vient en réduction des dépenses de suivi long terme. Les principaux postes de dépenses de suivi long terme sont :

- ▶ la construction d'infrastructures (unité de valorisation de biogaz, installation de traitement des lixiviat) et les travaux de démolition des installations utilisées pendant la période d'exploitation ;
- ▶ l'entretien et la réparation de la couverture et des infrastructures (collecte des eaux de surface) ;
- ▶ le contrôle et le suivi des eaux de surface, des eaux souterraines et des lixiviat ;
- ▶ le remplacement et la réparation des points de contrôle (piézomètres) ;
- ▶ les coûts de traitement des lixiviat ;
- ▶ les dépenses liées à la collecte et au traitement du biogaz (mais en tenant compte des revenus générés par sa valorisation).

La provision pour suivi long terme devant figurer dans l'état de situation financière de fin de période est fonction du taux de remplissage du centre de stockage à la clôture de la période, des dépenses totales estimées par année et par poste (sur la base de coûts standards ou spécifiques), de la date prévisionnelle de fermeture du site et du taux d'actualisation utilisé pour chaque site (selon sa durée de vie résiduelle).

17.5 Autres risques

Ce poste comprend principalement des risques divers liés au personnel, à l'environnement et à divers risques sur affaires.

Note 18 Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme

18.1 Description des principaux régimes de retraite et avantages assimilés

La plupart des sociétés du Groupe accordent à leur personnel des avantages postérieurs à l'emploi (régimes de retraite et indemnités de fin de carrière, couverture médicale, avantages en nature, etc.), ainsi que d'autres avantages à long terme comme les médailles du travail et autres primes d'ancienneté.

18.1.1 Principaux régimes de retraites

En France, les salariés bénéficient de régimes de retraites à cotisations définies comme le régime de base de la sécurité sociale ou les régimes de retraites complémentaires. Certains salariés bénéficient aussi de régimes facultatifs de retraites dont certains sont des régimes à prestations définies à travers lesquels l'employeur s'engage à verser à ses salariés, ou à une catégorie de ses salariés, des pensions de retraite dont le montant est fixé contractuellement. Ainsi, les régimes à prestations définies dits de « 1991 » et de « 1998 » chez SUEZ, SUEZ Groupe, SUEZ Eau France bénéficient aux cadres supérieurs des sociétés en question. Au 31 décembre 2017, la dette actuarielle relative aux régimes des cadres supérieurs s'élève à 103,4 millions d'euros contre 106,5 millions d'euros au 31 décembre 2016. La durée moyenne de la dette actuarielle des régimes des cadres supérieurs est de 20 ans. Il convient de noter que ces régimes sont partiellement préfinancés (25 % de la dette brute au 31 décembre 2017).

Tous les salariés bénéficient, par ailleurs, d'indemnités de départ à la retraite (IDR) dont le montant est payé en une seule fois à la date de départ effective du salarié. Ces IDR correspondent à des régimes à prestations définies.

Hors de France, les principaux régimes de retraites et assimilés concernent les sociétés aux États-Unis, au Canada et au Royaume-Uni.

Aux États-Unis, il existe deux plans à prestations définies : le United Water Resources Inc. Retirement plan, fermé aux nouveaux entrants depuis janvier 2010 et le plan de pension United Water Environmental Services Pension qui concerne les salariés du secteur d'activité non régulé. Ce dernier a été fermé pour le personnel non-syndiqué en décembre 2010. Par ailleurs, les membres de la Direction bénéficient d'un plan de retraite particulier (SERP). Au 31 décembre 2017, la dette actuarielle relative à ces régimes de retraites à prestations définies de SUEZ Water Inc. s'élève à 420,8 millions d'euros contre 422,7 millions d'euros au 31 décembre 2016. La durée moyenne de la dette actuarielle des régimes de retraites à prestations définies de SUEZ Water Inc. est de 15 ans. Il convient de noter que ces régimes sont préfinancés à hauteur de 67 % au 31 décembre 2017.

Par ailleurs, SUEZ Water Inc. s'engage à prendre en charge une partie des frais de santé de ses retraités. Au 31 décembre 2017, la dette actuarielle correspondante s'élève à 94,8 millions d'euros contre 90,3 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Les entités ex GE Water, acquises par SUEZ, disposent de deux plans à prestations définies au Canada et aux États-Unis : le Pension Plan for Employees of GE Water & Process Technologies Canada et le Ionics, Incorporated Retirement Plan.

Par ailleurs, les membres de la Direction bénéficient d'un plan de retraite particulier (Ionics, Incorporated Supplemental Executive Retirement Plan).

Au 31 décembre 2017, la dette actuarielle relative aux régimes de retraites à prestations définies de GE Water s'élève à 166,0 millions d'euros. La durée moyenne de la dette actuarielle des régimes de retraites à prestations définies de GE Water est de 16 ans. Il convient de noter que ces régimes sont préfinancés à hauteur de 67 % au 31 décembre 2017.

Enfin, toutes les filiales américaines offrent un plan de type 401 (k), plan à cotisations définies, à leur personnel.

Au Royaume-Uni, SUEZ R&R UK compte plusieurs plans de retraites à prestations définies. Ils sont fermés aux nouveaux salariés engagés, à l'exception du Sita Final Salary Pension Scheme. SUEZ R&R UK, dans le cadre de son expansion, a fait l'acquisition de diverses entités à travers le Royaume-Uni. Ces entités étant le plus souvent des entreprises publiques avant leur acquisition, leur personnel était affilié à des *Local Government Pension Schemes* (LGPS), que SUEZ R&R UK est tenu de maintenir. Au 31 décembre 2017, la dette actuarielle relative aux régimes de retraites de SUEZ R&R UK s'élève à 141,3 millions d'euros contre 144,6 millions d'euros au 31 décembre 2016. La durée moyenne de la dette actuarielle des régimes de SUEZ R&R UK est de 20 ans. Il convient de noter que ces régimes sont préfinancés à hauteur de 89 % au 31 décembre 2017.

Le personnel engagé après la date de fermeture des plans à prestations définies est couvert par un plan à cotisations définies, le Sita Stakeholder pension plan.

Comme évoqué ci-dessus, les régimes à prestations définies peuvent être partiellement ou intégralement préfinancés par des contributions versées dans un fonds de pension (Royaume-Uni, Canada, États-Unis) ou dans un fonds cantonné géré par une compagnie d'assurance (France). Ces fonds sont alimentés par des cotisations versées par l'entreprise et, dans certains cas, par les salariés.

18.1.2 Régimes multi-employeurs

Certaines entités du Groupe voient leur personnel affilié à des régimes de retraite multi-employeurs. C'est notamment le cas aux Pays-Bas, pour la plupart des entités dont le métier rend obligatoire l'affiliation à un régime sectoriel. Ces régimes prévoient une mutualisation des risques de telle sorte que le financement est assuré par un taux de cotisation déterminé uniformément pour toutes

les sociétés affiliées. Aux Pays-Bas, le régime multi-employeurs est un régime à prestations définies. Cependant, il est comptabilisé comme un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 19.

Les contributions attendues au titre de l'année 2018 s'élèvent à 3,2 millions d'euros.

18.1.3 Autres avantages postérieurs à l'emploi et avantages à long terme

Outre les compléments de retraites évoqués ci-dessus, la plupart des entités du Groupe octroient à leur personnel des médailles du travail, avantages correspondant à des primes versées pendant la période d'activité aux salariés concernés, quand ils remplissent certaines conditions d'ancienneté. Par ailleurs, plusieurs sociétés du Groupe s'engagent à financer une partie des frais encourus par leurs salariés et/ou retraités, en cas de survenance d'événements spécifiques (maladies...) et en complément des montants versés au titre des régimes à cotisations définies.

Ces engagements relèvent de régimes à prestations définies. Ils sont présentés dans les tableaux ci-après en « autres avantages postérieurs à l'emploi » et en « autres avantages à long terme ».

18.2 Plans à prestations définies

18.2.1 Montants présentés dans l'état de situation financière et dans l'état des résultats globaux

Conformément aux dispositions d'IAS 19, l'information présentée dans l'état de situation financière pour les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme correspond à la différence entre la dette actuarielle (engagement brut) et la juste valeur des actifs de couverture. Lorsque cette différence est positive, une provision est enregistrée (engagement net). Lorsque la différence est négative, un actif net est constaté dès lors qu'il satisfait aux conditions de reconnaissance d'un actif de régime.

Les variations des provisions et des actifs pour retraites et engagements assimilés constatés dans l'état de situation financière sont les suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	Actif	Passif	Total
SOLDE COMPTABILISE AU 31 DECEMBRE 2015	5,4	(671,1)	(665,7)
Différence de change	(0,2)	(5,4)	(5,6)
Pertes et gains actuariels ^(a)	(0,9)	(118,8)	(119,7)
Effet de périmètre et divers	-	(10,6)	(10,6)
Charge de l'exercice ^(b)	-	(36,5)	(36,5)
Cotisations	-	41,3	41,3
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2016	4,3	(801,1)	(796,8)
Différence de change	0,6	28,9	29,5
Pertes et gains actuariels ^(a)	1,0	7,0	8,0
Effet de périmètre et divers	-	(50,1)	(50,1)
Charge de l'exercice ^(b)	(0,1)	(22,3)	(22,4)
Cotisations	0,1	49,5	49,6
SOLDE COMPTABILISE AU 31 DECEMBRE 2017	5,9	(788,1)	(782,2)

(a) pertes et gains actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi

(b) Y compris pertes et gains actuariels sur avantage à long terme (médailles du travail notamment)

Les actifs de régime et les droits à remboursement sont présentés dans l'état de situation financière au sein des lignes « Autres actifs » non courants et courants.

La charge de l'exercice ressort à (22,4) millions d'euros en 2017 contre une charge de (36,5) millions d'euros en 2016. Les principales composantes de cette charge en 2017 sont présentées en Note 18.2.3.

Les écarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi cumulés comptabilisés dans les capitaux propres s'élèvent à (415,9) millions d'euros au 31 décembre 2017 contre (423,7) millions d'euros au 31 décembre 2016. Ils sont présentés ici hors écarts de conversion, ces derniers étant présentés de manière séparée dans l'état des résultats globaux.

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2017	31 déc. 2016
SOLDE D'OUVERTURE	(423,7)	(293,3)
Gains et (Pertes) actuariels générés sur l'année ^(a)	8,0	(119,7)
Entreprises mises en équivalence et autres divers	(0,2)	(10,7)
SOLDE DE CLOTURE	(415,9)	(423,7)

(a) sur avantages postérieurs à l'emploi

Le solde de clôture des écarts actuariels présentés ci-dessus comprend les écarts actuariels comptabilisés dans les sociétés mises en équivalence.

18.2.2 Évolution du montant des engagements et des actifs de couverture

Le tableau ci-dessous présente le montant des dettes actuarielles et des actifs de couverture du groupe SUEZ, leur évolution au cours des exercices concernés, ainsi qu'une réconciliation avec les montants comptabilisés dans l'état de situation financière.

En 2017, la hausse de l'engagement provient principalement de l'acquisition de GE Water. L'effet de périmètre lié à cette acquisition est de (53,9) millions d'euros.

	31 décembre 2017				31 décembre 2016			
	Retraites (a)	Autres avantages postérieurs à l'emploi (b)	Autres avantages à LT (c)	Total	Retraites (a)	Autres avantages postérieurs à l'emploi (b)	Autres avantages à LT (c)	Total
<i>En millions d'euros</i>								
Variation de la dette actuarielle								
Dette actuarielle début de période	(1 209,3)	(262,2)	(23,2)	(1 494,7)	(1 064,4)	(232,1)	(21,0)	(1 317,5)
Coût normal	(34,2)	(6,2)	(1,8)	(42,2)	(31,4)	(6,1)	(1,8)	(39,3)
Intérêt sur la dette actuarielle	(29,6)	(7,5)	(0,2)	(37,3)	(31,2)	(7,7)	(0,2)	(39,1)
Cotisations versées	(1,5)	-	-	(1,5)	(1,4)	-	-	(1,4)
Modification de régime	(0,6)	4,1	(1,2)	2,3	(0,7)	-	-	(0,7)
Acquisitions/Cessions de filiales	(170,3)	(0,6)	-	(170,9)	(1,0)	-	-	(1,0)
Réductions/Cessations de régimes	20,3	4,9	1,6	26,8	27,6	0,8	0,7	29,1
Événements exceptionnels	0,3	(0,3)	-	-	0,1	-	-	0,1
Pertes et gains actuariels financiers	(5,8)	(5,4)	0,5	(10,7)	(132,2)	(25,3)	(2,1)	(159,6)
Pertes et gains actuariels démographiques	(4,0)	(0,7)	8,5	3,8	(9,9)	4,0	0,7	(5,2)
Prestations payées	38,3	8,8	0,7	47,8	37,2	8,5	1,1	46,8
Autres	75,2	15,8	0,7	91,7	(2,0)	(4,3)	(0,6)	(6,9)
Dette actuarielle fin de période	A (1 321,2)	(249,3)	(14,4)	(1 584,9)	(1 209,3)	(262,2)	(23,2)	(1 494,7)
Variation des actifs de couverture								
Juste valeur des actifs de couverture en début de période	618,0	79,9	-	697,9	576,5	75,3	-	651,8
Produit d'intérêts des actifs de couverture	17,8	3,1	-	20,9	18,4	3,4	-	21,8
Cotisations perçues	44,1	5,2	-	49,3	35,5	4,9	-	40,4
Acquisitions/Cessions de filiales	115,4	-	-	115,4	-	-	-	-
Réductions/Cessations de régimes	(1,9)	-	-	(1,9)	(7,0)	-	-	(7,0)
Pertes et gains actuariels financiers	18,6	5,3	-	23,9	41,6	2,1	-	43,7
Prestations payées	(37,2)	(8,8)	-	(46,0)	(36,0)	(8,5)	-	(44,5)
Autres	(46,7)	(10,1)	-	(56,8)	(11,0)	2,7	-	(8,3)
Juste valeur des actifs de couverture en fin de période	B 728,1	74,6	-	802,7	618,0	79,9	-	697,9
Couverture financière	A + B (593,1)	(174,7)	(14,4)	(782,2)	(591,3)	(182,3)	(23,2)	(796,8)
Engagements nets de retraites	(593,1)	(174,7)	(14,4)	(782,2)	(591,3)	(182,3)	(23,2)	(796,8)
TOTAL PASSIF	(599,0)	(174,7)	(14,4)	(788,1)	(595,6)	(182,3)	(23,2)	(801,1)
TOTAL ACTIF	5,9	5,9	5,9	5,9	4,3	4,3	4,3	4,3

(a) Pensions de retraite et indemnités de départ en retraite.

(b) Régimes de prévoyance, gratuits et autres avantages postérieurs à l'emploi.

(c) Médailles du travail et autres avantages à long terme. La diminution des engagements en 2017 s'explique par une ré-estimation des avantages liés aux médailles du travail en France.

En 2017, la baisse de l'engagement net s'explique principalement par des cotisations employeurs versées par les différentes entités du Groupe à hauteur de (48) millions d'euros et des écarts de change de l'ordre de (30) millions d'euros. Ces éléments sont

partiellement compensés par l'intégration de GE Water qui a pour conséquence d'augmenter l'engagement de l'ordre de 54 millions d'euros.

En 2016, la hausse de l'engagement net trouvait sa principale source dans la baisse des taux d'actualisation sur l'exercice, engendrant une perte actuarielle, en capitaux propres de l'ordre de 114 millions d'euros.

18.2.3 Composante de la charge de l'exercice

Les charges constatées au titre des retraites et engagements assimilés à prestations définies en 2017 et 2016 se décomposent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2017	Exercice 2016
Coûts des services rendus de la période	(42,2)	(39,3)
Charges d'intérêts nets sur l'engagement net	(16,4)	(17,3)
Profits ou pertes actuariels	9,0	(1,4)
Coûts des services passés	2,3	(0,7)
Profits ou pertes sur réduction, cession, liquidation de régimes	24,9	22,1
Événements exceptionnels	-	0,1
TOTAL	(22,4)	(36,5)
Dont comptabilisés en résultat opérationnel courant	(6,0)	(19,2)
Dont comptabilisés en résultat financier	(16,4)	(17,3)

18.2.4 Politique et stratégie de couverture des engagements de retraite et assimilés

Lorsque les plans à prestations définies font l'objet d'une couverture financière, les actifs sont investis au travers de fonds de pensions et/ou de compagnies d'assurance. La répartition entre ces grandes catégories diffère pour chaque plan selon les pratiques d'investissement propres aux pays concernés. Les stratégies d'investissement des plans à prestations définies visent à trouver un bon équilibre entre le retour sur investissement et les risques associés.

Les objectifs d'investissement se résument ainsi :

- ▶ maintenir un niveau de liquidité suffisant afin de payer les pensions de retraites ou autres paiements forfaitaires; et
- ▶ dans un cadre de risque maîtrisé, atteindre un taux de rendement à long terme rémunérant le taux d'actualisation ou, le cas échéant, au moins égal aux rendements futurs demandés.

Lorsque les actifs sont investis au travers de fonds de pension, les répartitions et comportements d'investissement sont déterminés par les organismes de gestion de ces fonds. Concernant les plans français, lorsque les actifs sont investis *via* une compagnie d'assurance, cette dernière gère le portefeuille d'investissement dans le cadre de contrats en unités de compte et, le cas échéant lorsqu'il s'agit de contrats en euros, garantit un taux de rendement sur les actifs. Ces fonds diversifiés sont caractérisés par une gestion active en référence à des indices composites, adaptés à l'horizon long terme des passifs, et prenant en compte les obligations gouvernementales de la zone euro ainsi que les actions des plus grandes valeurs de la zone euro et hors zone euro. La seule obligation de la compagnie d'assurance est un taux de rendement fixe minimum dans le cas des fonds en euros.

La couverture des engagements peut être analysée comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Dette actuarielle	Juste valeur des actifs de couverture	Plafonnement d'actifs et complément de provision	Total engagement net
Plans dont les engagements sont supérieurs aux fonds	(1 050,7)	670,9	-	(379,8)
Plans dont les fonds sont supérieurs aux engagements	(22,7)	27,0	-	4,3
Plans non fondés	(421,3)	-	-	(421,3)
Total 31 décembre 2016	(1 494,7)	697,9	-	(796,8)
Plans dont les engagements sont supérieurs aux fonds	(1 169,4)	778,7	-	(390,7)
Plans dont les fonds sont supérieurs aux engagements	(18,1)	24,0	-	5,9
Plans non fondés	(397,4)	-	-	(397,4)
TOTAL 31 DECEMBRE 2017	(1 584,9)	802,7	-	(782,2)

La répartition des actifs de couverture en fonction des principales catégories d'actifs est la suivante :

	2017	2016
Placements actions	36 %	35 %
Placements obligations	35 %	45 %
Immobilier	2 %	2 %
Autres (y compris monétaires)	27 %	18 %
TOTAL	100 %	100 %

L'allocation des actifs de couverture par zone géographique d'investissement est la suivante :

	Europe	Amérique du Nord	Amérique Latine	Asie Océanie	Autres
Placements actions	35 %	44 %	0 %	13 %	19 %
Placements obligations	39 %	44 %	0 %	78 %	0 %
Immobilier	7 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Autres (y compris monétaires)	19 %	12 %	0 %	9 %	81 %
TOTAL	100 %	100 %	0 %	100 %	100 %

18.2.5 Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles ont été déterminées pays par pays et société par société, en relation avec des actuaires indépendants.

Les taux pondérés sont présentés comme suit :

	Retraites		Autres avantages postérieurs à l'emploi		Avantages à long terme		Total des engagements	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Taux d'actualisation des engagements	2,6 %	2,4 %	3,1 %	2,8 %	1,4 %	1,4 %	2,7 %	2,4 %
Taux d'augmentation des salaires	2,6 %	2,7 %	2,4 %	2,4 %	1,5 %	1,9 %	2,6 %	2,7 %
Taux d'inflation	2,0 %	2,1 %	2,2 %	2,3 %	1,8 %	1,9 %	2,0 %	2,1 %
Durée résiduelle de service	17 ans	17 ans	15 ans	17 ans	15 ans	17 ans	17 ans	17 ans

Les taux d'actualisation et d'augmentation des salaires sont présentés inflation comprise.

18.2.5.1 TAUX D'ACTUALISATION ET D'INFLATION

Le taux d'actualisation retenu est déterminé par référence au rendement, à la date de l'évaluation, des obligations émises par des entreprises de premier rang, pour une échéance correspondant à la durée de l'engagement.

Comme au 31 décembre 2016, les taux à fin 2017 ont été déterminés pour chaque zone monétaire (euro, dollar américain et livre sterling) à partir des données soit sur le rendement des obligations Corporate de haute qualité soit sur le rendement des obligations d'État pour les pays où il n'y a pas de marché profond pour les obligations Corporate de haute qualité. Une courbe de taux d'actualisation a été retenue par zone monétaire et a été appliquée à la dette ainsi qu'aux composantes de la charge courante (Service Cost et Net Interest).

Selon les estimations établies par le Groupe, une variation de plus ou moins 1 % du taux d'actualisation entraînerait une variation de la dette actuarielle d'environ 16 %.

Les taux d'inflation ont été déterminés pour chaque zone monétaire. Une variation du taux d'inflation de plus ou moins 1 % entraînerait une variation de la dette actuarielle de 9 %.

18.2.6 Répartition géographique des engagements

En 2017, la répartition géographique des principaux engagements et les hypothèses actuarielles (y compris inflation) y afférents sont les suivants :

	Zone Euro		Royaume-Uni		Etats-Unis		Reste du monde	
	Retraites	Autres engagements	Retraites	Autres engagements	Retraites	Autres engagements	Retraites	Autres engagements
<i>En millions d'euros</i>								
Engagements nets ^(a)	(362,7)	(109,1)	(16,0)	0,0	(149,3)	(20,4)	(65,1)	(59,6)
Taux d'actualisation des engagements	1,6%	1,5%	2,4%	0,0%	3,8%	3,8%	3,0%	3,5%
Taux d'augmentation des salaires	1,7%	1,3%	3,2%	0,0%	3,3%	3,1%	3,3%	2,7%
Taux d'inflation	1,7%	1,7%	2,2%	0,0%	2,3%	2,5%	1,7%	2,5%
Durée résiduelle de service	17 ans	16 ans	21 ans	0	15 ans	8 ans	16 ans	11 ans

(a) Les engagements nets correspondent à la différence entre la dette actuarielle et la juste valeur des actifs de couverture.

Les engagements nets de retraite « reste du monde » concernent en particulier la Suède et le Canada, alors que les autres engagements « reste du monde » proviennent essentiellement du Maroc.

18.2.7 Versements attendus en 2018

Le Groupe s'attend à verser au cours de l'exercice 2018 des contributions aux fonds ainsi que des prestations directement aux bénéficiaires de l'ordre de 38,3 millions d'euros au profit de ses régimes à prestations définies.

18.3 Plans à cotisations définies

Courant 2017, le groupe SUEZ a comptabilisé une charge de 65,7 millions d'euros au titre des plans à cotisations définies au sein du Groupe. Ces cotisations sont présentées dans les « charges du personnel » au compte de résultat.

Note 19 Contrats de construction

Les agrégats « montants dus par les clients au titre des contrats de construction » et « montants dus aux clients au titre des contrats de construction » sont présentés respectivement sur les lignes de l'état de situation financière « Autres actifs » et « Autres passifs ».

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Montants dus par les clients au titre des contrats de construction	288,1	218,2
Montants dus aux clients au titre des contrats de construction	198,4	114,5
POSITION NETTE	89,7	103,7

Conformément à la méthode de présentation retenue par le Groupe, les provisions pour perte à terminaison sur contrats de construction et d'équipements sont repositionnées en bas de l'état de situation financière dans le poste « montants dus aux clients au titre des contrats de construction ».

Pour les contrats en cours à la date de clôture :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Cumul des coûts encourus et des marges comptabilisées	4 282,6	4 123,5
Avances reçues	101,8	85,9
Retenues de garanties	37,8	38,2

La variation des coûts encourus cumulés entre 2016 et 2017 s'explique notamment par l'acquisition de GE Water.

Dans le cadre des contrats de conception et de construction, le Groupe prend des engagements contractuels envers ses clients sur la livraison d'usines prêtes à fonctionner. Le Groupe est amené à donner des garanties qui constituent des passifs éventuels pour lesquels le Groupe estime que la probabilité de décaissement est faible.

Note 20 Contrats de location-financement

La valeur nette comptable des immobilisations corporelles en location-financement est ventilée dans les différentes catégories d'immobilisations corporelles en fonction de leur nature.

Au 31 décembre 2017, les principaux contrats de location-financement conclus par le Groupe concernent les usines d'incinération de Novergie en France.

Le rapprochement entre la valeur non actualisée et la valeur actualisée des paiements minimaux se présente comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Paiements minimaux de leasing au 31 décembre 2017		Paiements minimaux de leasing au 31 décembre 2016	
	Valeur non actualisée	Valeur actualisée	Valeur non actualisée	Valeur actualisée
Au cours de la 1ère année	76,6	76,0	51,0	50,2
Au cours de la 2ème année et jusqu'à la 5ème y compris	66,5	59,8	140,0	135,4
Au-delà de la 5ème année	20,3	13,9	24,2	14,1
TOTAL PAIEMENTS FUTURS MINIMAUX ^(a)	163,4	149,7	215,2	199,7

(a) Coût amorti inclus

La réconciliation entre les dettes de location-financement comptabilisées dans les états de situations financières (cf. Note 13.2.1) et les paiements minimaux non actualisés par échéance se présente de la manière suivante :

<i>En millions d'euros</i>	Total	1ère année	2ème à 5ème année	Au-delà de la 5ème année
Emprunts sur location financement ^(a)	149,7	76,0	59,8	13,9
Effet d'actualisation des remboursements futurs de la dette et charges financières futures	13,7	0,6	6,7	6,4
PAIEMENTS FUTURS MINIMAUX NON ACTUALISES	163,4	76,6	66,5	20,3

(a) Coût amorti inclus

Note 21 Contrats de location simple

Les produits et charges comptabilisés au titre des contrats de location simple sur les exercices 2017 et 2016 se décomposent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Loyers minimaux	(414,6)	(399,2)
Loyers conditionnels	(5,4)	(7,6)
Revenus de sous-location	0,5	0,5
Charges de sous-location	(3,6)	(5,9)
Autres charges locatives	(40,1)	(23,3)
TOTAL	(463,2)	(435,5)

Les paiements minimaux futurs à effectuer au titre de la location, en vertu de contrats de location simple non résiliables s'analysent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Au cours de la 1 ^e année	252,5	242,4
Au cours de la 2 ^e année et jusqu'à la 5 ^e y compris	638,2	584,3
Au-delà de la 5 ^e année	483,4	473,6
TOTAL	1 374,1	1 300,3

L'augmentation des paiements minimaux futurs résulte principalement de l'intégration du groupe GE Water pour 42,2 millions d'euros.

Note 22 Contrats de concession

L'interprétation SIC 29 – Accords de concession de services – Informations à fournir, publiée en mai 2001, traite des informations concernant les contrats de concession à donner dans les notes aux états financiers.

L'interprétation IFRIC 12 publiée en novembre 2006 traite de la comptabilisation de contrats de concession répondant à certains critères pour lesquels il est estimé que le concédant contrôle l'infrastructure (se reporter à la Note 1.5.6).

Comme précisé dans SIC 29 un accord de concession de services implique généralement le transfert par le concédant au concessionnaire, pour toute la durée de la concession :

- (a) Du droit d'offrir des services permettant au public d'avoir accès à des prestations économiques et sociales majeures ; et
- (b) Dans certains cas, du droit d'utiliser des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et/ou des actifs financiers spécifiés ;

en échange de l'engagement pris par le concessionnaire :

- (c) D'offrir les services conformément à certains termes et conditions pendant la durée de la concession ; et
- (d) S'il y a lieu, de restituer, en fin de concession, les droits reçus au début de la concession et/ou acquis pendant la durée de la concession.

La caractéristique commune à tous les accords de concession de services est le fait que le concessionnaire à la fois reçoit un droit et contracte une obligation d'offrir des services publics.

Le Groupe gère un grand nombre de contrats de concession au sens de SIC 29 dans les domaines de la distribution d'eau potable, de l'assainissement, des traitements de déchets.

Ces contrats de concession comprennent des dispositions sur les droits et obligations concernant les infrastructures et les droits et obligations afférant au service public en particulier l'obligation de permettre l'accès au service public aux usagers, obligation qui dans certains contrats peut faire l'objet d'un calendrier. La durée des contrats de concession varie entre 12 et 50 ans en fonction principalement de l'importance des investissements à la charge du concessionnaire.

En contrepartie de ces obligations, le Groupe dispose du droit de facturer le service rendu soit à la collectivité concédante (activités d'incinération et BOT d'assainissement essentiellement) soit aux usagers. Ce droit se matérialise, soit par un actif incorporel, soit par une créance, soit par un actif corporel selon le modèle comptable applicable (se reporter à la Note 1.5.6).

Le modèle corporel est utilisé quand le concédant ne contrôle pas l'infrastructure comme par exemple, les contrats de concession de distribution d'eau aux États-Unis qui ne prévoient pas l'obligation de retour au concédant des infrastructures qui restent en fin de contrat la propriété du groupe SUEZ.

Il existe également une obligation générale de remise en bon état en fin de contrat des infrastructures du domaine concédé. Cette obligation se traduit le cas échéant (se reporter à la Note 1.5.6) par la constitution d'un passif de renouvellement. Le passif de renouvellement s'élève à 203 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 230 millions d'euros au 31 décembre 2016. Ce poste est classé en « Autres passifs courants ».

Le tarif auquel le service est facturé, est généralement fixé et indexé pour toute la durée du contrat. Des clauses de révisions périodiques (généralement quinquennales) sont néanmoins prévues en cas de modification des conditions économiques initialement prévues au moment de la signature des contrats.

Note 23 Paiements fondés sur des actions ou sur un versement en numéraire

Les montants comptabilisés au titre des paiements fondés sur des actions ou sur un versement en numéraire sont les suivants :

En millions d'euros	Note	(Charge) de la période	
		2017	2016
Plans de stock-options	23.1	-	-
Plans d'attribution d'actions de performance	23.2	(0,1)	(0,6)
Plans mondiaux d'attribution gratuite d'actions	23.3	(0,1)	(3,1)
Augmentations de capital réservées aux salariés ^(a)	23.4	(1,2)	(2,3)
Plans de rémunération à long terme ^(b)	23.5	5,0	(13,5)
TOTAL		3,6	(19,5)

(a) L'impact des Share Appreciation Rights est présenté après couverture par des warrants (soumis à la norme IAS 39). Avant couverture par des warrants, l'impact 2017 relatif aux augmentations de capital réservées aux salariés s'élève à -2,7 millions d'euros. En 2016, il s'agissait d'un produit de +0,5 million d'euros.

(b) L'impact positif en 2017 s'explique par la reprise de provision suite à la livraison du plan 2014. La charge correspondant aux montants versés aux bénéficiaires a été comptabilisée en charges de personnel (avantages à court terme).

23.1 Plans de stock-options

23.1.1 Dispositifs et attributions

Il n'y a plus d'attribution de stock-options depuis 2010. Les dispositifs relatifs aux plans encore en vigueur en 2017 sont décrits dans les précédents Documents de Référence de SUEZ et de ENGIE.

23.1.2 Historique des plans en vigueur

PLANS D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS SUEZ

Plan	Date de l'AG d'autorisation	Point de départ d'exercice des options	Prix d'exercice	Solde à lever au 31/12/2016		Levées	Octroyées	Annulées ou Expirées	Solde à lever au 31/12/2017	Date d'expiration	Durée de vie restante
17/12/2009 ^(a)	26/05/2009	17/12/2013	15,49	1 193 126	216 717	-	-	976 409	635 738	16/12/2017	
16/12/2010 ^(a)	26/05/2009	16/12/2014	14,20	665 990	30 252	-	-	976 409	635 738	15/12/2018	1,0
TOTAL				1 859 116	246 969	-	-	976 409	635 738		

(a) Plans exerçables

Le cours moyen de l'action SUEZ en 2017 s'est élevé à 15,28 euros.

PLANS D'OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ENGIE

Plan	Date de l'AG d'autorisation	Point de départ d'exercice des options	Prix d'exercice ajusté	Solde à lever au 31/12/2016		Levées	Octroyées	Annulées ou Expirées	Solde à lever au 31/12/2017	Date d'expiration	Durée de vie restante
10/11/2009 ^(a)	04/05/2009	10/11/2013	29,44	378 806				378 806	-	09/11/2017	
TOTAL				378 806	-	-	-	378 806	-		

(a) Plans exerçables

Le cours moyen de l'action ENGIE en 2017 s'est élevé à 13,45 euros.

23.1.3 Charges comptables

PLANS SUEZ

En 2017, tout comme en 2016, aucune charge n'a dû être enregistrée au titre des plans de stock-options mis en place par SUEZ.

PLAN ENGIE

En 2017, tout comme en 2016, aucune charge n'a dû être enregistrée au titre du plan de stock-options mis en place par ENGIE.

23.2 Plans d'attribution gratuite d'actions de performance

23.2.1 Dispositifs et attributions

Il n'y a plus d'attribution gratuite d'actions de performance depuis 2013. Les dispositifs relatifs aux plans encore en vigueur en 2017 sont décrits dans les précédents Documents de Référence de SUEZ et de ENGIE.

23.2.2 Revue des conditions de performance interne

Outre la condition de présence des salariés, certains plans sont assortis de conditions de performance interne. Lorsque ces dernières n'ont pas été atteintes en totalité, les volumes d'actions attribués aux salariés sont réduits comme prévu dans les règlements des plans. Cette modification du nombre d'actions se traduit par une réduction de la charge totale des plans, conformément aux dispositions d'IFRS 2. L'appréciation de la condition de performance est revue à chaque clôture.

23.2.3 Charges comptables

PLAN SUEZ

Au cours de la période, une charge nette de (0,1) million d'euros a été comptabilisée au titre du plan d'actions de performance de SUEZ.

	Nombre d'actions attribuées	Solde à livrer au 31 décembre 2017	Juste valeur moyenne pondérée	(Charge) de la période	
				2017	2016
Mars 2013	1 315 100	0	6,5 €	(0,1)	(0,6)
TOTAL				(0,1)	(0,6)

PLAN ENGIE

Au cours de la période, aucune charge relative au plan d'attribution gratuite d'actions de performance n'a dû être constatée sur les comptes du Groupe.

23.3 Plans mondiaux d'attribution gratuite d'actions

23.3.1 Dispositifs et attributions

Il n'y a plus d'attribution gratuite d'actions depuis 2013 au titre d'un plan mondial. Les dispositifs relatifs aux plans encore en vigueur en 2017 sont décrits dans les précédents Documents de Référence de SUEZ et de ENGIE.

23.3.2 Charges comptables

PLAN SUEZ

Au cours de la période, une charge de (0,1) million d'euros a été comptabilisée au titre du plan mondial d'attribution gratuite d'actions mis en place par SUEZ.

	Nombre d'actions attribuées	Solde à livrer au 31 décembre 2017	Juste valeur moyenne pondérée	(Charge) de la période	
				2017	2016
Janvier 2013	3 018 720	0	6,2 €	(0,1)	(2,0)
TOTAL				(0,1)	(2,0)

PLAN ENGIE

Au cours de la période, aucune charge n'a été comptabilisée au titre du plan mondial d'attribution gratuite d'actions d'ENGIE. Il n'y a plus de plan ENGIE en cours.

	Nombre d'actions attribuées	Juste valeur moyenne pondérée	(Charge) de la période	
			2017	2016
Octobre 2012	1 140 525	11,7 €	-	(1,1)
TOTAL			-	(1,1)

23.4 Augmentations de capital réservées aux salariés

La charge enregistrée au cours de la période sur les plans en vigueur est la suivante :

			(Charge) de la période	
			2017	2016
Plan SUEZ Sharing 2017	Augmentation de capital et abondement en France et SIP	Décembre 2017	(2,5)	-
Plan SUEZ Sharing 2017	Abondement international	Décembre 2017	-	-
Plan SUEZ Sharing 2017	Share Appreciation Rights	Décembre 2017	1,8	-
Plan SUEZ Sharing 2014	Abondement international	Juillet 2014	(0,2)	(0,2)
Plan SUEZ Sharing 2014	Share Appreciation Rights	Juillet 2014	(0,3)	(1,2)
Plan SUEZ Sharing 2011	Abondement international	Décembre 2011	-	(0,1)
Plan SUEZ Sharing 2011	Share Appreciation Rights	Décembre 2011	-	(0,8)
TOTAL ^(a)			(1,2)	(2,3)

(a) L'impact des Share Appreciation Rights est présenté après couverture par des warrants (soumis à la norme IAS 39). Avant couverture par des warrants, l'impact 2017 relatif aux augmentations de capital réservées aux salariés s'élève à -2,7 millions d'euros. En 2016, l'impact était de 0,5 million d'euros.

23.4.1 Plan Sharing 2017

En 2017, SUEZ a lancé son troisième plan mondial d'actionnariat salarié dénommé Sharing. Cette augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe s'inscrit dans le cadre d'une politique de développement de l'actionnariat salarié et permet de renforcer le lien existant entre SUEZ et ses salariés en leur offrant la possibilité d'être plus étroitement associés au développement et aux performances du Groupe. Deux formules étaient proposées :

- Une formule dite « Classique » avec décote et abondement, dans laquelle le souscripteur est exposé aux variations du cours de l'action. En France, les salariés ont bénéficié d'un abondement dans le cadre du plan d'épargne entreprise. A l'international, l'abondement a pris la forme d'une attribution gratuite d'actions. Au Royaume-Uni, à titre alternatif, un Share Incentive Plan (SIP) a été mis en œuvre, permettant aux salariés de souscrire au cours de la date d'augmentation de capital le 19 décembre 2017.
- Une formule « Multiple » permettant aux salariés de bénéficier d'un effet de levier pour compléter leur apport personnel ainsi que d'un prix de souscription décoté. Par le biais d'un contrat d'échange avec la banque structurant la formule, les salariés bénéficient d'une garantie sur leur apport personnel et d'une garantie de rendement minimum. Dans certains pays (notamment aux Etats-Unis), la formule « Multiple » a été adaptée en fonction de la législation locale et est réalisée par un mécanisme alternatif de « Share Appreciation Rights ».

L'augmentation de capital a, quant à elle, eu lieu le 19 décembre 2017 et s'est traduite par la création de 9,98 millions d'actions de 4 euros de valeur nominale.

23.4.1.1 IMPACTS COMPTABLES LIES A L'AUGMENTATION DE CAPITAL ET A L'ABONDEMENT EN FRANCE

Le prix de souscription correspond à la moyenne des cours d'ouverture de l'action SUEZ durant les 20 jours de bourse précédant la date de la décision du Directeur Général fixant l'ouverture de la période de souscription/rétractation diminuée de 20 %, soit 12,31 euros.

En application d'IFRS 2, une charge est comptabilisée dans les comptes de SUEZ en contrepartie des capitaux propres. Pour la décote, la charge comptable des formules Sharing Classique et Multiple correspond à la différence entre la juste valeur de l'action souscrite et le prix de souscription. La juste valeur tient compte de la condition d'incessibilité des titres sur une période de 5 ans, prévue par la législation française, ainsi que, pour la formule « Multiple », du gain d'opportunité implicitement supporté par SUEZ en permettant à ses salariés de bénéficier de conditions de tarification plus favorables que celles qu'ils pourraient obtenir en tant que particuliers. La juste valeur des actions attribuées au titre de l'abondement en France a été calculée en application de la méthode décrite dans la Note 1.5.14. Les actions sont dans ce cas livrées immédiatement sans période d'acquisition des droits et sont assorties d'une incessibilité de 5 ans.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux d'intérêt sans risque à 5 ans : 0,22 %
- Spread du réseau bancaire retail : 4,68 %
- Taux de financement pour un salarié : 4,90 %
- Coût du prêt de titres : 0,50 %
- Spread de volatilité : 6,04 %

Il en résulte une charge totale de (2,4) millions d'euros sur 2017 :

		Sharing Classique	Sharing Multiple	Abondement France	Total
Montant souscrit (millions d'euros)		15,6	104,2	-	119,8
Nombre d'actions souscrites (millions)	(a)	1,3	8,5	0,2	9,9
valeur brute de l'avantage consenti (€/action)	b1	3,1	3,1	15,4	
coût d'incapacité pour le salarié (€/action)	b2	(4,3)	(4,3)	(4,3)	
mesure du gain d'opportunité (€/action)	b3	-	0,9	-	
Avantage consenti aux salariés (€/action)*	(b) = b1+b2+b3	-	-	11,07	
Charge comptabilisée	-(a) x (b)	-	-	(2,4)	(2,4)

* Lorsque l'avantage consenti aux salariés est négatif, celui-ci est ramené à 0

Pour Sharing Classique et multiple, l'avantage consenti aux salariés, se révélant être négatif, a été plafonné à 0 euro.

La valorisation de la charge comptabilisée dépend, entre autres, du taux de financement des salariés retenu et de l'appréciation du gain d'opportunité. Une variation de +/-0,5 point de ces taux aurait les impacts suivants sur la charge comptabilisée :

	Sharing Multiple	Abondement France	Total
Sensibilité (évolution de la charge en millions d'euros)			
Baisse du taux de financement du salarié de -0,5%	(1,2)	(0,1)	(1,3)
Augmentation du gain d'opportunité de +0,5%	-	-	-

23.4.1.2 IMPACTS COMPTABLES LIES AU SHARE INCENTIVE PLAN AU ROYAUME-UNI (SIP)

Selon les règles du SIP, le prix de souscription a été fixé par le Directeur Général de SUEZ le 19 décembre 2017 à 14,62 euros. La juste valeur des actions attribuées au titre de l'abondement du SIP a été calculée en application de la méthode décrite dans la Note 1.5.14. Les actions sont ici livrées immédiatement et sont assorties d'une inaccessibilité de 3 ans.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux d'intérêt sans risque à 3 ans : 0,005 %
- Spread du réseau bancaire retail : 5,935 %
- Taux de financement pour un salarié : 5,94 %
- Coût du prêt de titres : 0,50 %
- Cours à la date d'attribution : 14,62 €

Il en résulte une charge de (-0,1) million d'euros en 2017

		Abondement		Total
		SIP	SIP	
Montant souscrit (millions d'euros)		0,33	0,12	0,45
Nombre d'actions souscrites (millions)	(a)	0,02	0,01	0,03
valeur brute de l'avantage consenti (€/action)	b1	0,1	14,7	
coût d'inaccessibilité pour le salarié (€/action)	b2	0,0	(4,7)	
mesure du gain d'opportunité (€/action)	b3	0,0	-	
Total de l'avantage consenti aux salariés (€/action souscrite)	(b) = b1+b2+b3	0,1	10,0	
Charge comptabilisée	- (a) x (b)	(0,0)	(0,1)	(0,1)

23.4.1.3 IMPACTS COMPTABLES LIES A L'ABONDEMENT A L'INTERNATIONAL

L'abondement à l'International (hors France et Royaume-Uni) a pris la forme d'une attribution gratuite d'actions. L'acquisition définitive des titres est soumise à une condition de présence de 5 ans dans le Groupe. La juste valeur des actions attribuées a été calculée en application de la méthode décrite en Note 1.5.14.

Les hypothèses utilisées sont les suivantes :

Date d'attribution	Date d'acquisition des droits	Cours à la date d'attribution	Taux de dividende attendu	Condition de performance liée au marché	Juste valeur unitaire
19/12/2017	20/12/2022	14,74 €	5%	non	12,81 €

La charge étant amortie sur la durée du plan, l'abondement à l'international a un impact non significatif sur le résultat de SUEZ en 2017.

23.4.1.4 IMPACTS COMPTABLES LIES AUX SHARE APPRECIATION RIGHTS

Dans certains pays (notamment aux États-Unis), à titre alternatif, la formule « Multiple » prend la forme d'un mécanisme de « Share Appreciation Rights » (SAR). Les salariés bénéficient d'un multiplicateur de la performance du titre SUEZ versé en trésorerie à l'issue d'une période de 5 ans. La dette qui en résulte à l'égard des salariés est couverte par la mise en place de warrants émis par la banque structurant l'opération.

S'agissant d'instruments réglés en trésorerie, l'impact comptable des SAR consiste à enregistrer sur la durée d'acquisition des droits une dette envers les salariés. L'amortissement de cette dette sur l'exercice 2017 a un impact sur le résultat du Groupe non significatif. Les SAR sont couverts par des warrants qui compensent les charges induites par les SAR à l'issue des cinq années du plan.

23.5 Plans de rémunération à long terme

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 28 février 2017, a décidé de mettre en place un plan de rémunération à long terme prenant la forme d'un bonus versé en numéraire, dont l'enveloppe globale s'élève à 15 millions d'euros et qui concerne 1 413 bénéficiaires.

La période d'acquisition court du 28 février 2017 au 31 mars 2020 inclus.

Le plan du 28 février 2017 concerne deux listes distinctes de bénéficiaires, Bénéficiaires A et Bénéficiaires B, dont les conditions de performance sont les suivantes :

► Bénéficiaires A (483 bénéficiaires) :

- Mandataire Social de la Société, Membres du Comité de Direction et du Comité Exécutif : deux conditions de performance s'appliquent de manière cumulative (niveau d'EBIT cumulé et évolution du *Total Shareholder Return* de SUEZ comparé à l'évolution du *Total Shareholder Return* de l'indice Euro Stoxx Utilities sur la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019 inclus) sur 100 % du total de la rémunération pouvant être versée.
- Top Executives : une première condition de performance (niveau d'EBIT cumulé sur la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019 inclus) s'applique sur 100 % du total de la rémunération pouvant être versée ; une deuxième condition de performance (évolution du *Total Shareholder Return* de SUEZ comparé à l'évolution du *Total Shareholder Return* de l'indice Euro Stoxx Utilities sur la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019 inclus), qui se cumule avec la première condition, s'applique sur 50 % du total de la rémunération pouvant être versée.

- Autres bénéficiaires : une condition de performance (niveau d'EBIT cumulé sur la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019 inclus) s'applique sur 100 % du total de la rémunération pouvant être versée.

Le montant de la rémunération variable long terme qui sera versée aux Bénéficiaires A, tel que ressortant de l'application des conditions de performance, pourra être augmenté ou diminué de 10 % en fonction du niveau d'atteinte d'une condition liée au taux de parité homme/femme dans l'encadrement (« TPE ») au 31 décembre 2019.

► Bénéficiaires B :

Une condition de performance liée au niveau d'EBIT cumulé sur la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019 inclus, s'applique sur 100 % du total de la rémunération pouvant être versée.

La condition de performance externe a été valorisée en utilisant la méthode de Monte-Carlo.

Au cours de l'exercice 2017, les plans de rémunération à long terme en cours ont généré un produit de 5,0 millions d'euros (en tenant également compte du provisionnement des charges sociales). Ce produit s'explique par la livraison du plan 2014, dont les conditions ont été atteintes entre 81% et 100% selon la catégorie de bénéficiaires. La provision sur ce plan a été entièrement reprise et la charge réelle a été comptabilisée en charges de personnel (cf. note 4.2)

Note 24 Transactions avec des parties liées

L'objet de la présente note est de présenter les transactions significatives qui existent entre le Groupe et ses parties liées au sens de la norme IAS 24.

Les informations concernant les rémunérations des principaux dirigeants sont précisées dans la Note 25 « Rémunération des dirigeants ». Les principales filiales (sociétés consolidées en intégration globale) sont listées dans la Note 28 « Liste des principales sociétés consolidées aux 31 décembre 2017 et 2016 ». Seules les opérations significatives sont décrites ci-dessous.

24.1 Transactions avec le groupe ENGIE

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Transactions avec la société ENGIE		
Achats/Ventes de biens et services	3,0	(0,9)
Dettes non financières	7,4	9,0
Créances non financières	0,3	0,4
Créances au coût amorti ^(a)	14,8	16,3
Transactions avec les sociétés liées à la société ENGIE		
Achats/Ventes de biens et services	2,7	8,2
Créances non financières	23,2	26,9
Dettes non financières	0,7	1,0
En-cours dettes financières hors instruments financiers	0,7	1,0
Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières (passif)	(0,2)	0,1

(a) Se reporter à la Note 2.2.1 du chapitre 20 du document de référence SUEZ 2009 - Contrat synthétique argentin.

24.2 Transactions réalisées avec les activités conjointes, les coentreprises et les sociétés associées

24.2.1 Activités conjointes

Le Groupe détient un compte courant de 291 millions d'euros envers l'activité conjointe qui était en charge de la construction de l'usine de dessalement près de Melbourne (Australie). Cette entité est consolidée à 35 %. Ainsi, la part « hors Groupe » de 189 millions d'euros est enregistrée à l'actif de l'état de situation financière consolidé du Groupe.

24.2.2 Coentreprises et sociétés associées

Au 31 décembre 2017, le Groupe prête un montant total de 36 millions d'euros à des coentreprises dans les métiers de l'eau en Europe.

Le Groupe prête également 96 millions d'euros à des sociétés associées en charge de la mise en service et de l'exploitation d'incinérateurs au Royaume-Uni.

Par ailleurs, SUEZ prête, suite au rachat de GE Water, à une coentreprise basée au Koweït, un montant de 13 millions d'euros pour un contrat de maintenance d'une usine de traitement de l'eau.

Note 25 Rémunération des dirigeants

Les principaux dirigeants du Groupe sont les neufs membres du Comité de Direction en fonction au 31 décembre 2017. Au 31 décembre 2016, le Comité de Direction comptait huit membres.

Leurs rémunérations se décomposent de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Avantages à court terme	8,6	7,3
Avantages postérieurs à l'emploi ^(a)	1,3	1,0
Plan de rémunération à long terme	0,3	0,9
TOTAL	10,2	9,2

(a) Avantages postérieurs à l'emploi : relatifs aux seuls régimes du Groupe SUEZ.

Note 26 Procédures judiciaires et d'arbitrage

26.1 Litiges et arbitrages

Le Groupe est engagé dans le cours normal de ses activités dans un certain nombre de litiges et arbitrages avec des tiers ou avec l'administration fiscale de certains pays. Des provisions sont constituées au titre de ces litiges et arbitrages lorsqu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou implicite) envers un tiers à la date de clôture, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de cette sortie de ressources peut être estimé avec une fiabilité suffisante. Le montant des provisions constituées à ce titre au 31 décembre 2017 s'élève à 90,3 millions d'euros (hors litiges argentins).

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage dont le Groupe a connaissance qui est en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des six derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Litiges argentins

En Argentine, les tarifs applicables aux contrats de concession ont été bloqués par une loi d'urgence publique et de réforme du régime des changes (Loi d'Urgence) en janvier 2002 empêchant ainsi l'application des clauses contractuelles d'indexation des tarifs en cas de dépréciation du peso argentin par rapport au dollar américain.

En 2003, SUEZ – désormais ENGIE – et ses coactionnaires, concessionnaires des eaux de Buenos Aires et de Santa Fé ont entamé des procédures d'arbitrage contre l'État argentin en sa qualité de concédant, dans le but de faire appliquer les clauses contractuelles des contrats de concession devant le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI) conformément aux traités bilatéraux de protection des investissements.

Ces procédures d'arbitrage CIRDI visent à obtenir des indemnités pour compenser la perte de valeur des investissements consentis depuis le début de la concession, suite aux mesures adoptées par l'Argentine après la promulgation de la Loi d'Urgence susmentionnée. Le CIRDI a reconnu sa compétence pour statuer dans les deux affaires en 2006. Parallèlement aux procédures CIRDI, les sociétés concessionnaires Aguas Argentinas et Aguas Provinciales de Santa Fé se sont vues contraintes d'entamer des procédures de résiliation de leur contrat de concession devant les juridictions administratives locales.

Toutefois, la situation financière des sociétés concessionnaire s'étant dégradée depuis la Loi d'Urgence, la société Aguas Provinciales de Santa Fé a annoncé sa mise en liquidation judiciaire lors de son Assemblée Générale du 13 janvier 2006.

Parallèlement, la société Aguas Argentinas a demandé à bénéficier du « Concurso Preventivo » (comparable à la procédure française de redressement judiciaire). Dans le cadre de cette procédure de redressement judiciaire, une proposition concordataire opérant novation du passif admissible de la société Aguas Argentinas a reçu l'approbation des créanciers et a été homologuée par le juge de la faillite le 11 avril 2008. La proposition prévoyait un premier paiement de 20 % (soit l'équivalent d'environ 40 millions de dollars américains) lors de l'homologation et un second paiement de 20 % en cas d'indemnisation par l'État argentin. ENGIE et Agbar, en tant qu'actionnaires de contrôle, ont décidé de soutenir financièrement Aguas Argentinas pour faire face à ce premier paiement et ont versé respectivement, lors de l'homologation, la somme de 6,1 et 3,8 millions de dollars américains.

Par ces deux décisions datées du 30 juillet 2010, le CIRDI a reconnu la responsabilité de l'État argentin dans la résiliation des contrats de concession d'eau et d'assainissement de Buenos Aires et de Santa Fé. Par ailleurs, en juin 2011, le CIRDI a procédé à la nomination d'un expert afin d'évaluer de manière définitive le montant de la réparation au titre des préjudices subis. Les rapports portant sur les concessions de Buenos Aires et de Santa Fé ont été remis par l'expert au CIRDI respectivement en septembre 2013 et en avril 2014.

Concernant la concession de Buenos Aires, le CIRDI a rendu sa décision le 9 avril 2015, qui condamne la République Argentine à verser 405 millions de dollars américains aux actionnaires d'Aguas Argentinas en réparation du préjudice subi (dont 367 millions de dollars américains à SUEZ et ses filiales). Début août 2015, cette décision a fait l'objet d'un recours en nullité de la part de la République argentine devant un comité ad hoc du CIRDI. Ce recours a été rejeté en mai 2017, rendant la décision du CIRDI définitive. Concernant la concession de Santa Fé, le CIRDI a condamné la République Argentine, par une décision du 4 décembre 2015, à verser 225 millions de dollars américains aux actionnaires d'Aguas Provinciales de Santa Fé au titre de la résiliation du contrat de concession, l'intégralité de ce montant revenant ainsi à SUEZ et ses filiales. La République argentine a introduit un recours en nullité devant un comité ad hoc du CIRDI en septembre 2016. Une décision est attendue en 2018.

Le Groupe estime que les provisions relatives à ces litiges, constituées pour couvrir les frais de procédure, telles qu'elles sont comptabilisées dans les comptes, sont appropriées.

26.2 Litiges en matière fiscale

Suez Spain

SUEZ Spain a fait l'objet de plusieurs contrôles fiscaux essentiellement en matière d'impôt sur les sociétés.

SUEZ Spain a reçu une notification de redressements portant sur les exercices 1999 à 2001. De plus, en mai 2009, SUEZ Spain a été notifiée au titre des exercices 2002 à 2004 d'un redressement de 60,5 millions d'euros sans pénalité de retard.

La société a contesté en justice ces redressements motivés, pour chaque période vérifiée, de façon analogue par l'administration fiscale. En effet, elle considère que les arguments de cette dernière ne sont pas fondés.

- Concernant les redressements notifiés au titre des années 1999 à 2001 :

En décembre 2016, seuls restaient en litige des intérêts de retard pour un montant de 9,1 millions d'euros qui avaient fait l'objet d'une contestation devant le tribunal administratif central. La décision a été défavorable à SUEZ Spain. La société a analysé la possibilité de présenter un recours devant la Cour d'Appel, qui n'a pas été présenté finalement considérant qu'il n'y avait pas d'argument pour ce faire. La décision est donc devenue définitive. SUEZ SPAIN a payé le montant de 9,1 millions d'euros et la procédure est donc désormais achevée.

► Concernant les redressements notifiés au titre des années 2002 à 2004 :

En juin 2009, SUEZ Spain avait saisi le tribunal administratif afin de contester les redressements effectués au titre des exercices 2002 à 2004. En juin 2012, le tribunal avait rendu une décision partiellement favorable à SUEZ Spain.

En conséquence, SUEZ Spain a introduit une requête devant la Cour d'Appel concernant les éléments sur lesquels la société n'avait pas obtenu une décision favorable du tribunal administratif.

En juillet 2015, SUEZ Spain, ayant reçu une décision partiellement favorable de la Cour d'Appel, avait introduit un recours en Cassation devant la Cour Suprême.

La société a reçu, au début de l'année 2017 une résolution de la Cour Suprême, qui rejette les arguments de prescription que la société avait présentés. Cette résolution est ferme et irrévocable et l'Administration a procédé à son exécution. SUEZ Spain a payé un montant de 18,5 millions d'euros, mettant fin à la procédure litigieuse.

Note 27 Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a eu aucun événement postérieur à la clôture.

Note 28 Liste des principales sociétés consolidées aux 31 décembre 2017 et 2016

L'objectif est de présenter la liste des entités couvrant 80 % des indicateurs suivants : Chiffre d'affaires, EBITDA, Dette nette et Capitaux employés.

Noms	Adresse du siège social	% d'intérêt		% de contrôle		Méthode de consolidation ^(a)	
		Déc. 2017	Déc. 2016	Déc. 2017	Déc. 2016	Déc. 2017	Déc. 2016
SUEZ	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
EAU EUROPE							
SUEZ Eau France	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
EAU ET FORCE ^(b)	300, rue Paul Vaillant Couturier BP 712 92007 Nanterre - France	-	100,0	-	100,0	-	IG
SEERC	0270 Rue Pierre Duhem 13290 Aix en Provence - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SOCIETE DES EAUX DE VERSAILLES ET DE SAINT-CLOUD	5-7 Rue Pierre Lescot 78000 Versailles - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SERAMM	35 boulevard du Capitaine Gèze, 13014 Marseille - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SUEZ Espagne	Edificio D38 – Passeig Zona Franca 08038 Barcelona – Espagne	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
AGUAS ANDINAS	Avenida Presidente Balmaceda 1398, Piso 4, Santiago – Chili	28,4	28,4	50,1	50,1	IG	IG
RECYCLAGE ET VALORISATION EUROPE							
SUEZ Recycling and Recovery Holdings UK Ltd	Grenfell road, Maidenhead, Berkshire SL6 1ES – Royaume-Uni	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SUEZ Recycling & Recovery Deutschland GmbH	Industriestrasse 161 D-50999 Köln – Allemagne	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SUEZ Nederland Holding B.V.	Meester E.N. van Kleffensstraat 10, 6842 CV Arnhem – Pays-Bas	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SUEZ R&V France	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex – France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SUEZ R&R Belgium N.V.	Avenue Charles-Quint 584 7 1082 Berchem, Sainte-Agathe – Belgique	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SOCALUX	Lamesch SA ZI Wolser Nord BP 75 - L3201 Bettembourg, Luxembourg	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SUEZ Recycling AB	Kungsgardsleden, 26271 Angelholm – Suède	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG

(a) IG : Intégration globale.

(b) Fusionnée dans SUEZ Eau France au 1er janvier 2017.

Noms	Adresse du siège social	%	%	% de contrôle		Méthode de consolidation ^(a)	
		d'intérêt	d'intérêt	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.
		2017	2016	2017	2016	2017	2016
INTERNATIONAL							
SUEZ Recycling & Recovery Pty Ltd	Level 3, 3 Rider Boulevard 2138 Rhodes, NSW – Australie	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
ACEA Spa	p.le Ostiense, 2 - 00154 Roma - Italie	23,3	23,3	23,3	23,3	MEE	MEE
AQUASURE HOLDING Ltd	492 St Kilda Road - level 7 Melbourne, VIC 3004 – Australie	11,7	20,8	11,7	20,8	MEE	MEE
SUEZ Australia Holdings Pty Ltd	Level 7, 5 Rider Blvd Rhodes Sydney, New South Wales, 2138 Australie	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SUEZ Water Inc.	461 From Road Suite 400, Paramus 07652 New Jersey – États-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SUEZ North America Inc	461 From Road Suite 400, Paramus 07652 New Jersey – États-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SUEZ Water Advanced Solutions, LLC	1230 Peachtree Street NE, Suite 1100, Promenade II Building, Atlanta, GA 30309 – Etats-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
The Macao Water Supply Company Limited	718 avenida do Conselheiro, Macao – Chine	49,3	49,3	58,0	58,0	IG	IG
Sita Waste Services Ltd.	Room 702, 7/F, Lee Garden Two, 28 Yun Ping Road, Causeway Bay, Hong Kong	58,0	100,0	58,0	100,0	IG	IG
SUEZ Polska sp. z o.o.	Zawodzie 5, 02-981 Warszawa – Pologne	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
LYDEC	48, Boulevard Mohamed Diouri, Casablanca – Maroc	51,0	51,0	51,0	51,0	IG	IG
SUEZ International	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex – France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
Water Technologies & Solutions - WTS ^(b)							
SUEZ Water Technologies & Solutions	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex – France	70,0	NA	70,0	NA	IG	NC
AUTRES							
SUEZ Groupe	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex – France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SUEZ Consulting	15, rue du Port, 92022 Nanterre - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG

(a) IG : Intégration globale.
MEE : Mise en équivalence.
NC : Non consolidé.
NA : Non applicable

(b) Cette Business Unit créée en 2017 regroupe les entités acquises auprès de GE ainsi que l'ensemble des activités SUEZ spécialisées dans l'activité Eau Industrielle.

Note 29 Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux

Les cabinets EY et Mazars agissent en tant que Commissaires aux comptes du groupe SUEZ.

	EY								MAZARS							
	2017				2016				2017				2016			
	Commissaire aux comptes : Ernst & Young et Autres		Réseau		Commissaire aux comptes : Ernst & Young et Autres		Réseau		Commissaire aux comptes : Mazars SA		Réseau		Commissaire aux comptes : Mazars SA		Réseau	
<i>En milliers d'euros</i>	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Certification des comptes et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés																
SUEZ SA	736	18%	n/a	n/a	709	22%	n/a	n/a	611	13%	-	0%	584	18%	-	0%
Filiales intégrées globalement et activités conjointes	2 426	61%	4 684	83%	1 602	49%	3 635	75%	3 332	74%	2 459	95%	2 581	78%	2 259	91%
Services autres que la certification des comptes																
SUEZ SA	184	5%	-	-	196	6%	-	-	154	3%	88	3%	60	2%	-	0%
Filiales intégrées globalement et activités conjointes	662	17%	991	17%	763	23%	1 202	25%	377	9%	28	1%	93	3%	225	9%
TOTAL	4 008	100%	5 675	100%	3 270	100%	4 837	100%	4 473	100%	2 575	100%	3 319	100%	2 484	100%

Les services autres que la certification des comptes fournis au cours de l'exercice à la société et aux entités qu'elle contrôle comprennent principalement les travaux de revue du bilan d'ouverture de GE Water, les vérifications sur les informations RSE et la revue de la migration de systèmes d'information.

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

SUEZ

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

MAZARS
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
S.A. à directoire et conseil de surveillance
au capital de € 8.320.000
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

SUEZ

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société SUEZ,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SUEZ relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Evaluation des goodwill

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les <i>goodwill</i>s'élèvent à M€ 5.587,2 en valeur nette au 31 décembre 2017 dont M€ 2.170,5 se rapportant à l'acquisition du groupe GE WATER intervenue le 29 septembre 2017.</p> <p>Comme indiqué dans la note 1.5.4.1, les <i>goodwill</i> ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de perte de valeur une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur identifiés. Les modalités de réalisation de ces tests de perte de valeur sont décrites dans les notes 1.5.7 et 9 de l'annexe aux états financiers consolidés.</p> <p>Les tests de perte de valeur nécessitent l'utilisation d'estimations et d'hypothèses dont la réalisation est par nature incertaine et qui portent notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ les prévisions de flux de trésorerie d'exploitation,▶ la valeur terminale déterminée par l'application d'un taux de croissance à long terme aux flux de trésorerie après impôt,▶ les taux d'actualisation qui sont fonction des spécificités des entités opérationnelles concernées. <p>La valeur recouvrable des <i>goodwill</i> est sensible à l'évolution de ces hypothèses et estimations.</p>	<p>Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur et avons orienté nos travaux sur les unités génératrices de trésorerie (« UGT ») significatives figurant en note 9.2. de l'annexe aux états financiers consolidés (à l'exception de l'UGT SUEZ WTS compte tenu de son acquisition récente, de l'absence d'indice de perte de valeur et d'une allocation du prix d'acquisition restant à réaliser).</p> <p>Nous avons rapproché les données utilisées dans les tests de perte de valeur avec le Plan Moyen Terme (PMT) approuvé par le conseil d'administration.</p> <p>Nous avons examiné les hypothèses qui sous-tendent :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ les prévisions de flux de trésorerie d'exploitation établies sur la durée du Plan à Moyen Terme et liées aux conditions d'exploitation prévues par le comité de direction, notamment la durée des contrats portés par les entités de l'UGT concernée, les évolutions de la réglementation tarifaire et les perspectives futures de marchés ;

En conséquence, nous avons considéré que l'évaluation des *goodwills* constituait un point clé de l'audit.

- ▶ la valeur terminale, pour la période au-delà du Plan à Moyen Terme, déterminée notamment par l'application d'un taux de croissance à long terme, compris entre 2 % et 3 % selon les activités au « Flux de trésorerie Libre » normatif de la dernière année des prévisions.

Nous avons examiné, en incluant des spécialistes en évaluation, les taux d'actualisation, les taux de croissance à long terme et la méthode de calcul des prévisions de flux de trésorerie. De plus, nous avons obtenu et examiné les analyses de sensibilité effectuées par la direction du groupe, dont les résultats sont présentés en note 9.4 de l'annexe aux états financiers consolidés.

■ Caractère recouvrable des impôts différés actifs liés aux déficits fiscaux reportables du périmètre d'intégration fiscale français

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2017, le montant comptabilisé dans l'état de situation financière consolidé au titre des impôts différés actifs liés aux déficits fiscaux reportables s'élève à M€ 293 dont M€ 133 concernant le périmètre d'intégration fiscale française.</p> <p>Comme indiqué dans la note 1.4.1.9 de l'annexe aux états financiers consolidés, des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des déficits fiscaux reportables, lorsqu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces déficits fiscaux non utilisés pourront être imputés. Cette probabilité de bénéfices imposables futurs est estimée en prenant en considération l'existence de différences temporelles imposables relevant du même groupe d'intégration fiscale et se reversant sur les mêmes échéances vis-à-vis de la même autorité fiscale, ainsi que les estimations de profits taxables futurs.</p> <p>Ces prévisions de profits taxables et les consommations de reports déficitaires qui en résultent ont été élaborées à partir des projections de résultats telles que préparées dans le cadre du Plan à Moyen Terme (PMT) ainsi qu'à partir de projections fiscales complémentaires lorsque nécessaire.</p>	<p>Notre approche d'audit a consisté à apprécier la capacité du périmètre d'intégration fiscale français à utiliser sur un horizon raisonnable les déficits fiscaux reportables générés et comptabilisés en impôt différé actif au 31 décembre 2017, notamment au regard de la capacité à dégager sur le périmètre fiscal source de ces déficits des profits taxables futurs suffisants.</p> <p>Nous avons ainsi examiné la méthodologie retenue par la direction pour estimer les déficits fiscaux reportables qui seront consommés par des profits taxables futurs.</p> <p>Nous avons évalué la fiabilité du processus d'établissement des profits taxables futurs en :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ examinant la procédure de construction du PMT fiscal qui a servi de base aux estimations ;▶ comparant les projections du résultat fiscal avec le résultat fiscal réel de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;▶ examinant le PMT pour apprécier le caractère probable des hypothèses sous-jacentes aux prévisions de résultats taxables futurs en France ;▶ comparant les taux d'impôts futurs appliqués avec les taux applicables au regard de la législation fiscale française. <p>Nous avons intégré dans nos équipes des spécialistes fiscaux qui ont analysé les opportunités liées à la gestion fiscale. Ils ont également examiné la correcte construction du PMT fiscal.</p>

La recouvrabilité des actifs d'impôt différé comptabilisés au titre des déficits fiscaux reportables repose notamment sur la capacité du groupe d'intégration fiscale français à atteindre ces projections de profits taxables. Nous avons donc considéré l'évaluation de la valeur recouvrable de ces actifs comme un point clé de l'audit compte tenu de l'incertitude relative au caractère recouvrable des impôts différés actifs au 31 décembre 2017 liés aux déficits fiscaux reportables du groupe d'intégration fiscale français et du jugement exercé par la direction à cet égard. Le caractère recouvrable des pertes activées repose notamment sur la capacité à atteindre les objectifs définis dans le budget de l'année suivante et du Plan à Moyen Terme (PMT) sur quatre années pour la suite du business plan.

■ **Estimation du chiffre d'affaires relatif aux ventes d'eau réalisées et non relevées dans le secteur opérationnel Eau Europe (dit « en compteur »)**

Risque identifié	Notre réponse
<p>Le montant du chiffre d'affaires comptabilisé dans le compte de résultat au titre de l'eau en compteur au niveau du secteur Eau Europe s'élève à M€ 544 au 31 décembre 2017.</p> <p>Comme indiqué dans la note 1.4.1.7 aux états financiers consolidés, le chiffre d'affaires réalisé sur les segments de clientèle qui font l'objet d'une relève de compteurs au cours de l'exercice est estimé à la clôture de l'exercice à partir de données historiques, de statistiques de consommation et d'estimations de prix de vente. Le groupe a développé des outils de mesure et de modélisation pour estimer le chiffre d'affaires.</p> <p>Nous avons considéré l'estimation du chiffre d'affaires lié à l'eau en compteur comme un point clé de l'audit compte tenu de l'incertitude relative aux volumes d'eaux livrés à la date de clôture de l'exercice et à l'évaluation de leur prix de vente.</p>	<p>Dans ce cadre, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ apprécié l'environnement de contrôle sur la chaîne de facturation et les processus permettant la fiabilisation des estimés comptables sur l'eau en compteur ; ▶ procédé à une évaluation des principaux contrôles applicatifs utilisés pour l'estimation de l'eau en compteur et contrôlé le fonctionnement de l'algorithme de calcul ; ▶ analysé les volumes de consommation estimés au regard des volumes livrés sur l'année, préparés par la société SUEZ ; ▶ apprécié les modalités de calcul du prix appliqué à ces volumes ; ▶ analysé l'apurement des créances relatives à l'eau en compteur en période subséquente en fonction des modalités de facturation des différentes typologies de clients.

■ **Evaluation du chiffre d'affaires à comptabiliser sur les contrats de construction**

Risque identifié	Notre réponse
<p>Le montant du chiffre d'affaires comptabilisé dans le compte de résultat au titre des contrats de construction s'élève à M€ 907 au 31 décembre 2017.</p>	<p>Les procédures mises en place dans le cadre de nos travaux ont consisté à :</p>

Comme indiqué dans les notes 1.5.13 et 1.15.16 de l'annexe aux états financiers consolidés, le groupe exerce une partie de son activité au travers de contrats de construction pour lesquels le chiffre d'affaires et la marge sont comptabilisés à l'avancement du projet. Le pourcentage d'avancement est déterminé pour chaque projet en rapportant le montant des coûts engagés au 31 décembre 2017 au montant total estimé des coûts du projet. Cette méthode vise à conserver le niveau de charge et à reconnaître la marge uniquement sur le chiffre d'affaires comptabilisé.

La prise en compte du chiffre d'affaires et de la marge sur les contrats de construction est fonction des données à terminaison estimées par les responsables opérationnels et financiers. Ces estimations sont mises à jour trimestriellement ou plus fréquemment en cas d'évolution majeure dans le déroulement du projet.

Des provisions pour perte à terminaison sont comptabilisées dès lors que les coûts à terminaison sont supérieurs au chiffre d'affaires à terminaison du contrat.

Nous avons considéré l'évaluation du chiffre d'affaires lié aux contrats de construction comme un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des estimations dans ce processus.

- ▶ tester les contrôles clés relatifs au processus du suivi des affaires (management de projet, déversement des coûts sur affaires) ;
- ▶ recalculer le chiffre d'affaires relatif à la méthode de l'avancement ;
- ▶ rapprocher les données (chiffre d'affaires, coûts et marge) de la comptabilité analytique avec celles de la comptabilité générale ;
- ▶ sélectionner et effectuer des travaux sur un échantillon de contrats, détaillés ci-dessous.

Nous avons porté une attention particulière sur un échantillon de contrats sélectionnés selon les critères suivants :

- ▶ contribution significative de la marge dégagée sur l'exercice comptable ;
- ▶ évolution significative des données à terminaison au cours de l'exercice ;
- ▶ contrats présentant des risques significatifs spécifiques (techniques, contractuels, contexte géopolitique, etc...).

Les procédures mises en place sur cet échantillon de contrats ont consisté à :

- ▶ organiser des réunions avec les responsables opérationnels et financiers du contrat concerné (« revue d'affaire ») pour prendre connaissance de la situation opérationnelle des affaires (examen des événements, examen des risques, examen des coûts à engager pour finir le projet) ;
- ▶ rapprocher les coûts à terminaison examinés lors des revues d'affaires aux coûts à terminaison utilisés dans le cadre du calcul du pourcentage d'avancement ;
- ▶ comparer les montants prévus dans les contrats et/ou avenants avec le chiffre d'affaires à terminaison retenu pour déterminer le chiffre d'affaires à comptabiliser sur l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SUEZ par votre assemblée générale du 15 juillet 2008 pour le cabinet MAZARS et du 21 décembre 2007 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2017, le cabinet MAZARS était dans la dixième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la onzième année, dont dix années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

■ **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 1^{er} mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

Achour Messas

Dominique Muller

Jean-Pierre Letartre

Stéphane Pédrón